

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

## SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

<b>ORGANIGRAMME DU GROUPE</b> .....	4
<b>CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015</b> .....	5
<b>COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2015</b> .....	5
ACTIVITES.....	5
FAITS MARQUANTS.....	5
<b>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES</b> .....	8
PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	8
CHIFFRES CLES.....	8
ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES.....	8
SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE CONSOLIDEES.....	10
INVESTISSEMENTS DU GROUPE.....	11
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE.....	11
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	11
<b>ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE</b> .....	13
RESULTATS SOCIAUX.....	13
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE.....	14
SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE.....	14
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL.....	15
<b>ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES</b> .....	16
GRANDES MARQUES NEDERLAND BV.....	16
SCI DU VAL.....	16
MARNIER INVESTISSEMENTS.....	16
MARNIER LAPOSTOLLE INC.....	17
<b>INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT</b> .....	18
<b>PERSPECTIVES GENERALES 2016</b> .....	19
<b>FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LE GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE EST CONFRONTE</b> .....	20
<b>INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES 2015</b> .....	22

<b>PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE.....</b>	<b>43</b>
APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT .....	43
PROGRAMME DE RACHAT .....	44
MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	45
MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE .....	45
AUTORISATION D’ANNULATION D’ACTIONS .....	46
MODIFICATIONS STATUTAIRES LIEES AU RAPPROCHEMENT CAPITALISTIQUE .....	46
AVEC GRUPPO CAMPARI.....	46

<b>INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>47</b>
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	47
PRISES DE PARTICIPATIONS DE L’EXERCICE .....	47
CESSION D’ACTIF .....	47
ACTIONNARIAT .....	47
REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2015.....	47
ACTIONNAIRES NOMINATIFS DETENANT PLUS DES DEUX TIERS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE ..	52
CONTRAT DE LIQUIDITE.....	52
PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE AYANT FAIT L’OBJET D’UNE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL AU COURS DE L’EXERCICE 2015 .....	52
PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL .....	52
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE .....	52
REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	52
RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES .....	52
OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE .....	53
(ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER).....	53
AUGMENTATION DE CAPITAL – DELEGATION DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS.....	53
DELEGATIONS DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS, ET RACHAT D’ACTIONS PROPRES .....	53
RACHAT D’ACTIONS EN VUE DE LEUR ANNULATION (HORS CONTRAT DE LIQUIDITE) .....	53
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT .....	53
Liste des conventions et engagements réglementés .....	53
CONVENTIONS VISEES A L’ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE.....	53

## **ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2015.....**

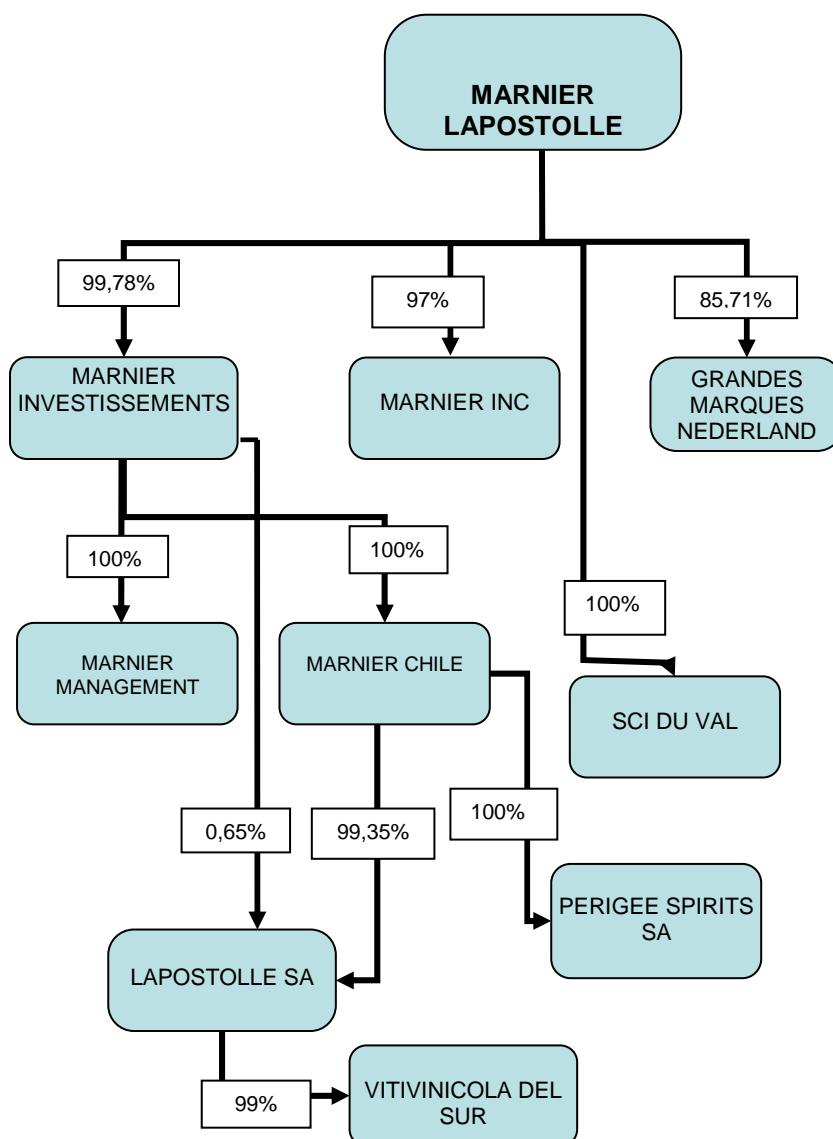
RESULTATS FINANCIERS DE L’EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	55
Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015.....	56
REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L’EXERCICE 2015 .....	58
ÉTAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE .....	64

## **CHAPITRE 2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE .....	65
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE .....	74

<b>CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2015 .....</b>	<b>78</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE AU 31 DECEMBRE 2015.....</b>	<b>78</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>107</b>
<b>COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2015.....</b>	<b>110</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>128</b>
<b>CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS.....</b>	<b>131</b>
<b>COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX .....</b>	<b>131</b>
<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT .....</b>	<b>132</b>

## ORGANIGRAMME DU GROUPE



**CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE  
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de notre gestion au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2015** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice,
- de donner pouvoirs au Directoire de racheter les actions de la Société ;
- de mettre en conformité les statuts avec les accords signés avec Gruppo Campari ;
- de désigner de nouveaux membres au Conseil de Surveillance représentant Gruppo Campari
- de statuer sur le mandat d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Monsieur Jacques Marnier Lapostolle nous a quitté le 20 octobre 2015, à l'âge de 82 ans.

Rentré dans la Société à l'âge de 18 ans en 1951 en tant que représentant, il laisse l'image d'un entrepreneur déterminé et attaché à l'Entreprise, mais également d'un homme d'une extrême courtoisie, attaché au respect des valeurs humaines, qui a su mener jusqu'au bout sa Société sans jamais faillir.

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2015

### ACTIVITES

L'activité principale du Groupe est la fabrication et la vente dans le monde entier des produits connus sous les marques GRAND MARNIER-MARNIER LAPOSTOLLE, pour l'activité liqueur à l'orange, KAPPA, pour l'activité pisco chilien, LAPOSTOLLE, pour l'activité vins chiliens et CHATEAU DE SANCERRE, pour l'activité vins français.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement international du GRAND MARNIER, liqueur haut de gamme raffinée à base de cognac et d'extraits d'orange, utilisée dans de nombreux cocktails et recettes gastronomiques. Il développe par ailleurs une nouvelle gamme de Cuvées Spéciales GRAND MARNIER sur le marché américain.

Cette stratégie s'accompagne d'une diversification dans le domaine des vins.

### FAITS MARQUANTS

#### **Stratégie de distribution**

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat amicale sur les titres de la Société par Gruppo Campari, a été confié à Davide Campari-Milano S.p.A., un droit exclusif mondial sur la distribution des produits Grand Marnier, liqueurs et spiritueux, pour une durée de 5 ans et 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, et s'achevant le 31 décembre 2021. Ce contrat est susceptible de tacite reconduction par périodes successives de 5 ans.

Ce contrat de distribution porte sur les produits, Grand Marnier Cordon Rouge, Grand Marnier Cordon Jaune, Grand Marnier Cuvée du Centenaire, Grand Marnier Cuvée du Cent Cinquantenaire, Grand Marnier Quintessence, Grand Marnier Natural Cherry, Grand Marnier Raspberry Peach, GM Titanium, Grand Marnier 1880, Cherry Marnier, Louis Alex Bourbon Barrel, Louis Alexandre, Kappa Pisco, Jean-Baptiste Lapostolle Pisco, Cognac VSOP, Cognac XO, Pineau des Charentes Marnier, VS Cognac, Extract Rhum, Extract Café, y compris tout produit industriel et plus généralement tous les produits Cognac dérivés du Grand Marnier.

### **Organisation industrielle**

Les investissements opérationnels du groupe se sont élevés à 3,7 millions € en 2015 et à 3,4 millions € en 2014. Ce montant correspond aux investissements récurrents nécessaires à l'entretien et à l'optimisation environnementale des sites industriels et administratifs, et des vignobles.

### **Liqueurs GRAND MARNIER**

#### **Amérique du Nord :**

Premier marché du groupe, avec 68% du chiffre d'affaires consolidé, l'Amérique du Nord voit sa contribution aux résultats progresser encore grâce à la hausse de la devise américaine. Les ventes locales du GRAND MARNIER CORDON ROUGE sont stables sur les deux marchés des Etats-Unis et du Canada, alors que les ventes locales de la nouvelle gamme des Cuvées spéciales confirment le succès rencontré par le GRAND MARNIER Pêche framboise.

#### **Europe :**

GRAND MARNIER continue sa progression en Europe avec l'appui du réseau DIAGEO. Année après année notre performance est meilleure que celle du marché des spiritueux. En 2015, nos expéditions sont en hausse de 6%. Cette croissance est liée à une très bonne exécution de nos activités publi-promotionnelles. Un travail qualitatif a également été réalisé sur les cuvées GRAND MARNIER, en croissance

#### **Asie Pacifique:**

Sur la totalité de la région la marque enregistre une croissance modeste de 1%. La région montre des tendances positives au Japon et en Australie. Le marché chinois par contre rencontre des difficultés à court terme. Un excellent travail des équipes sur place et des initiatives prometteuses font que nous restons confiants sur le développement de ce pays sur le moyen terme.

#### **Duty Free :**

On observe un ralentissement important de nos ventes en duty free (-16%). Deux facteurs clés expliquent cette situation. La hausse du dollar américain et la baisse des devises locales rendent mécaniquement le duty free moins attractif sur la zone Amérique. Et la forte concentration des opérateurs sur le secteur a entraîné des réductions des stocks et des décalages de commandes.

#### **Amérique latine & Caraïbes :**

En Amérique Latine, la situation est relativement stable avec des ventes locales en légère hausse et des expéditions en légère baisse. Le Mexique évolue favorablement avec des ventes qui progressent de 27%.

### **Vins de Sancerre**

Une très bonne année également pour le Château de Sancerre qui réalise une croissance de 15% grâce à d'excellentes performances en France et au Canada. La stratégie appliquée depuis plusieurs années porte clairement ses fruits.

## Vins et Spiritueux chiliens

- Dans le domaine des Vins, le vin Lapostolle au Chili, a, cette année encore, profité de la hausse moyenne de 15% du dollar US par rapport au peso chilien (16% en 2014) pour redresser ses marges alors que les ventes vers la zone dollar représentent 67% des volumes. La société a continué à développer son réseau de distribution avec de nouveaux partenaires, spécialisés dans le vin haut de gamme, dans la région Asie/Pacifique. La société a par ailleurs pris une décision importante en sortant le Clos APALTA de la gamme, très étendue, des vins Lapostolle, pour en concéder la distribution mondiale au négociant bordelais CVBG. Enfin, un vin rosé a été ajouté à la gamme en 2015, sous l'appellation, Le Rosé de Lapostolle.
- Dans le domaine des Spiritueux, le GROUPE MARNIER, à travers sa filiale PERIGEE au Chili, a poursuivi la distribution du KAPPA aux Etats-Unis et au Chili, en étoffant la gamme avec un second produit le Pisco J-B Lapostolle, dédié à la grande distribution. Neuf Etats américains sont désormais approvisionnés, à travers un réseau de distribution indépendant.

## Activités marketing et consommateurs

L'année 2015 a été marquée par plusieurs actions fortes destinées à augmenter la demande et le recrutement de nouveaux consommateurs.

Parmi les activités, nous pouvons noter pour notre marque phare, Cordon Rouge :

- Une nouvelle bouteille Edition limitée « Le Café Parisien », hommage au lieu où l'art de vivre à la française s'exprime au quotidien, qui a reçu un excellent accueil chez nos distributeurs, et d'importantes retombées presse.
- De nouveaux packs pour les opérations promotionnelles en off trade, qui ont accéléré les rotations de Cordon Rouge grâce à de nombreuses mises en avant.
- Un travail de visibilité et d'amplification de nos messages destinés aux consommateurs via les réseaux sociaux, avec notamment en Chine, le lancement d'un site Grand Marnier sur le réseau social n°1 WeChat et le déploiement du contenu de notre site sur des sites tiers, comme Amazon, JD et Yihaodian.
- Et plus spécifiquement sur notre gamme de Cuvées, nous pouvons aussi noter comme projets majeurs :
- Un nouveau rituel de service et consommation sur la Cuvée du Centenaire, autour de certains thés spécialement sélectionnés pour révéler avec subtilité les arômes exceptionnels de cette Cuvée. Ce rituel a séduit les bartenders et a insufflé une nouvelle dynamique commerciale sur nos Cuvées en général.
- Une rénovation du flacon de la Cuvée du Cent Cinquantenaire, cuvée exceptionnelle créée par Mr Jacques Marnier Lapostolle en 1977 à l'occasion du 150ème anniversaire de l'entreprise, pour l'inscrire pleinement dans la modernité en lui donnant des codes plus actuels de luxe contemporain.

## ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2015, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Toutes les informations relatives aux comptes consolidés sont contenues dans les notes annexes aux comptes consolidés, auxquelles nous vous demandons de vous reporter.

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées est reprise en détail dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. Aucune variation de périmètre significative n'a été constatée en 2015.

### CHIFFRES CLES

Les chiffres clés du groupe, exprimés en millions d'euros, sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
Produits des activités courantes	151,7	139,1	9,1%
EBITDA	30,5	25,7	18,7%
%	20,1%	18,5%	
Résultat opérationnel courant	23,4	21,4	9,3%
Résultat net part du groupe	11,1	10,8	2,8%
Investissements opérationnels	3,7	3,4	8,8%
Capitaux propres part du groupe	142,2	140,8	1,0%
Dette financière nette	-32,3	-28,7	12,5%
Dividende par action (en €)	100	100	0,0%
Résultat net par action (en €)	135	131	3,1%

### ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
Produits des activités courantes	151,7	139,1	9,1%
<i>dont Chiffre d'affaires (1)</i>	132,4	122,8	7,8%
Résultat opérationnel courant	23,4	21,4	9,3%
%	15,4%	15,4%	
Autres produits et charges opérationnels	0	-0,3	n.s
Résultat opérationnel	23,4	21,1	10,9%
Résultat financier	-3,4	-3,6	-5,6%
Impôt sur les bénéfices	-8,9	-6,6	34,8%
Résultat net part du groupe	11,1	10,8	2,8%



**Le résultat net part du groupe** définitif est de 11,1 millions €, après constatation d'une charge opérationnelle de dépréciation des actifs des vins Lapostolle au Chili à hauteur de 2,6 millions €, sur la base d'une évaluation effectuée par un expert indépendant en accord avec la norme IAS 36- Dépréciation d'actifs.

La répartition du chiffre d'affaires par activités est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>
Produits Marnier-Lapostolle	116,9	77,1%	107,9	77,6%
Vins et spiritueux chiliens	12,6	8,3%	11,9	8,6%
<b>Chiffre d'affaires produits</b>	<b>129,5</b>	<b>85,4%</b>	<b>119,8</b>	<b>86,1%</b>
<b>Chiffre d'affaires prestations</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9%</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>132,4</b>	<b>87,3%</b>	<b>122,8</b>	<b>88,3%</b>
Autres produits	19,3	12,7%	16,3	11,7%
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>151,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>139,1</b>	<b>100,0%</b>

**Le chiffre d'affaires produits** de l'exercice 2015 est en augmentation de 7,8% par rapport à l'année précédente : il s'est élevé à 132,4 millions € contre 122,8 millions en 2014. A taux de change constants, il diminue de 2,0%.

La répartition des ventes par catégories de produits de l'activité MARNIER-LAPOSTOLLE est la suivante :

<i>en pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Grand Marnier Cordon Rouge	86,7%	84,9%
Grand Marnier Cordon Jaune	2,8%	3,0%
Grand Marnier Cuvées Spéciales	4,6%	5,8%
Spiritueux	0,8%	1,3%
Autres liqueurs	2,0%	2,2%
Vins	3,0%	2,8%
<b>Produits Marnier Lapostolle</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>Evolution</b>
Etats-Unis	77,7	60,0%	71,5	59,7%	6,2
Autres pays du continent américain	15,7	12,1%	13,5	11,3%	2,2
<b>Total Continent Américain</b>	<b>93,4</b>	<b>72,1%</b>	<b>85,0</b>	<b>71,0%</b>	<b>8,4</b>
France	9,8	7,6%	8,8	7,3%	1,0
Union Européenne	18,1	14,0%	17,6	14,7%	0,5
Europe hors Union Européenne	1,4	1,0%	1,4	1,2%	0,0
<b>Total Europe</b>	<b>29,3</b>	<b>22,6%</b>	<b>27,8</b>	<b>23,2%</b>	<b>1,5</b>
Asie	5,2	4,1%	5,6	4,7%	-0,4
Autres pays	1,6	1,2%	1,4	1,2%	0,2
<b>Total Reste du monde</b>	<b>6,8</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,0</b>	<b>5,8%</b>	<b>-0,2</b>
<b>Chiffre d'affaires produits</b>	<b>129,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>119,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,7</b>
Chiffre d'affaires prestations	2,9	n.a.	3,0	n.a.	-0,1
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>132,4</b>	<b>n.a.</b>	<b>122,8</b>	<b>n.a.</b>	<b>9,6</b>
Autres produits	19,3	n.a.	16,3	n.a.	3,0
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>151,7</b>	<b>n.a.</b>	<b>139,1</b>	<b>n.a.</b>	<b>12,6</b>

Les **produits des activités courantes** se sont élevés à 151,7 millions € par rapport à 139,1 millions € l'année précédente. Ils comprennent la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc, distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe, Marnier Lapostolle Inc, et Moët Hennessy USA, Inc. Cette contribution dont le montant est variable, est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire aux frais de lancement des nouveaux produits, la Cuvée Collector Pêche Framboise, et la Cuvée 1880, à base de vieux cognacs de Grande Champagne.

Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc en 2015, est resté stable à 20,7 millions USD.

Après dotations nettes aux amortissements et provisions pour 7,1 millions €, le **résultat opérationnel courant** ressort à 23,4 millions €, par rapport à 21,4 millions € en 2014. Il représente 15,4 % du produit des activités courantes. Le résultat opérationnel courant progresse de 9,3% malgré la baisse du chiffre d'affaires en devises constantes et la hausse des prix des eaux de vie de cognac, grâce à la hausse de 20% du taux moyen de l'eurodollar alors que les ventes en US dollar représentent 66% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat opérationnel courant avant dépréciations des actifs du Chili progresse de 21% en 2015. Les dépenses publi-promotionnelles du groupe augmentent de 4 millions € à 35 millions €, dont les trois-quarts sont dus à la hausse de l'eurodollar. Elles représentent 23,4% du produit des activités courantes.

Les **autres produits et charges opérationnels** sont nuls. En 2014, une gelée « noire » exceptionnelle, au Chili, a détruit la récolte de 75 ha de vignoble. Les coûts de viticulture engagés sur les parcelles concernées ont dû être passés en perte en totalité.

Le **résultat financier** est négatif de 3,4 millions €, dont 2,9 millions € imputable aux pertes de change constatées au Chili lors de la conversion des emprunts en dollar US de la filiale (20,6 millions \$ au 31/12/2015), à la suite de la dévaluation de la devise de 17% au cours de l'exercice 2015. Le résultat financier comprend également une **charge financière sur les retraites** et indemnités de fin de carrière de la société mère pour 0,4 million €.

Le **résultat avant impôt** est un profit de 20,0 millions € contre 17,4 millions € en 2014.

Compte tenu de ce qui précède et après constatation d'une **charge d'impôt** de 8,9 millions € (note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés), le **résultat net de l'ensemble consolidé** est un profit de 11,1 millions € par rapport à 108 millions € en 2014.

## SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE CONSOLIDEES

Les principaux éléments du bilan du Groupe s'établissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
Capitaux propres consolidés	142,8	141,3	1,1%
Trésorerie & actifs financiers courants	56,5	51,1	10,6%
Dettes financières	-24,2	-22,4	8,0%

Les **capitaux propres** part du groupe s'élèvent à 142,2 millions € au 31 décembre 2015 par rapport à 140,8 millions € au 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique comme suit :

en millions d'euros

Capitaux propres part du groupe au 31/12/2014	140,8
Résultat consolidé part du groupe 2015	11,1
Dividendes 2014 distribués	-8,2
Titres d'autocontrôle acquis en 2015	-1,6
Ajustement des couvertures de change à la valeur de marché	-1,3
Variation de la réserve de conversion	0,2
Ecarts actuariels sur la provision pour retraites	1,2
Capitaux propres part du groupe au 31/12/2015	142,2

Après déduction des concours bancaires courants, le groupe a une **trésorerie** positive mobilisable dans les 3 mois de 56,5 millions € au 31/12/2015, en augmentation de 54 millions €. Cette évolution favorable provient des bons résultats générés au cours de l'exercice associés à un besoin en fonds de roulement stable.

Les dettes financières s'élèvent à 24,2 millions € dont la majeure partie est constituée des emprunts bancaires en US dollar au Chili sont de 20,6 millions \$, intérêts courus inclus.

#### INVESTISSEMENTS DU GROUPE

En l'absence de projet d'investissement d'envergure, les investissements corporels et incorporels de l'exercice se sont élevés à 3,7 millions € par rapport à 3,4 millions € en 2014.

#### FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Les recherches se concentrent principalement sur les nouveaux produits et accompagnent l'évolution du groupe vers le haut de gamme. Le vignoble du Chili continue à multiplier les expérimentations dans le domaine de la viticulture biologique, dans le prolongement de sa certification « organique » par l'organisme allemand CERES.

#### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

##### *Conclusion d'un contrat de distribution mondial exclusif avec David Campari-Milano S.p.A*

Le 14 mars 2016, la Société a conclu avec Davide Campari-Milano S.p.A un contrat de distribution aux termes duquel il a été confié à Davide Campari-Milano S.p.A un droit exclusif mondial sur la distribution des produits Grand Marnier pour une durée de cinq ans et six mois, s'achevant le 31 décembre 2021 et susceptible de tacite reconduction par périodes successives de cinq ans. Il pourra être résilié, à l'issue d'un préavis de six mois, en cas de (i) violation d'une disposition importante du contrat de distribution par l'une des parties, (ii) transfert de marques ou de propriété intellectuelle par la Société sans l'accord préalable de Davide Campari-Milano S.p.A, (iii) ouverture d'une procédure de sauvegarde, de faillite, de redressement ou liquidation judiciaire ou toute autre procédure similaire (« *bankruptcy, insolvency, reorganisation or relief of debtors* ») à l'encontre d'une des parties ou de (iv) de sous-performance importante de Davide Campari-Milano S.p.A.

Le contrat de distribution porte sur les produits (i) Grand Marnier Cordon Rouge, (ii) Grand Marnier Cordon Jaune, (iii) Grand Marnier Cuvée du Centenaire, (iv) Grand Marnier Cuvée du Cent Cinquantenaire, (v) Grand Marnier Quintessence, (vi) Grand Marnier Natural Cherry, (vii) Grand Marnier Raspberry Peach, (viii) GM Titanium, (ix) Grand Marnier 1880, (x) Cherry Marnier, (xi) Louis Alex Bourbon Barrel, (xii) Louis Alexandre, (xiii) Kappa Pisco, (xiv) Jean-Baptiste Lapostolle Pisco, (xv) Cognac VSOP, (xvi) Cognac XO, (xvii) Pineau des Charentes Marnier, (xviii) VS Cognac, (xix) Extract Rhum and (xx) Extract Café en ce compris tout produit industriel, extrait ou produit dérivé de ceux-ci et plus généralement tous les produits Cognac dérivés du Grand Marnier, dans toutes formulations, lignes de produits, éditions et configurations d'emballage et vendus par au nom de SPML sous la marque Grand Marnier, à l'exception de certains produits gastronomiques.

#### ***Offre publique d'acquisition amicale de David Campari-Milano S.p.A***

Le 15 mars 2016, Davide Campari-Milano S.p.A. s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires de la Société d'acquérir la totalité des actions de la Société dans les conditions et modalités décrites dans le projet de note d'information déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **Offre** »), au prix de 8.050 euros par action, payable exclusivement en numéraire (le « **Prix de l'Offre** ») assorti d'un éventuel complément de prix dans les conditions et selon les modalités décrites au paragraphe 2.2 du projet de note d'information (le « **Complément de Prix** »). Le Prix de l'Offre de 8.050 euros par action SPML inclut le droit au solde du dividende susceptible d'être versé par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (le « **Solde du Coupon 2015** »).

Davide Campari-Milano S.p.A.s'engage à verser, dans le cadre de l'Offre, le Complément de Prix dû dans l'hypothèse de la conclusion de la vente de l'actif immobilier détenu par la Société constitué par la villa « Les Cèdres » situé à Saint Jean Cap Ferrat (France) ou de la totalité du capital d'une société dont ledit actif immobilier serait le seul actif au plus tard le 30 juin 2021.

Le conseil de surveillance de la Société, à l'unanimité de ses membres, a autorisé (i) le rapprochement capitalistique avec Davide Campari-Milano S.p.A., (ii) la signature de la lettre d'offre adressée aux actionnaires familiaux et à la Société, (iii) la signature du contrat de distribution. Le directoire de la Société a également autorisé, le même jour, à l'unanimité, le rapprochement capitalistique avec Davide Campari-Milano S.p.A, la signature du contrat de distribution et la signature de la lettre d'offre.

Les modalités, les termes et le contexte de l'Offre sont décrits dans le projet de note d'information déposé par David Campari-Milano S.p.A et disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

#### ***Evolution dans la composition du Directoire***

Le conseil de surveillance a nommé le 14 mars 2015, sur proposition de son président, Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle en qualité de directeur général du directoire.

Madame Alexandra Marnier Lapostolle et Monsieur Gilles Coury ont démissionné de leur mandat de membre du Directoire à compter du 15 mars 2016 et le Conseil de Surveillance a nommé le 4 avril 2016 Monsieur Fabio Di Fede en qualité de membre du Directoire.

#### ***Nouvelles orientations de gestion liées au changement de contrôle :***

Ce changement de contrôle va se traduire par des orientations de gestion différentes qui devraient être comptabilisées dans les comptes du 1er semestre 2016. En particulier, le groupe devra provisionner la retraite supplémentaire afférente à la fonction salariée du président du Directoire qui, dans le cadre d'une gestion familiale avait manifesté son intention de rester aux commandes aussi longtemps que possible. Le passif correspondant, évalué au 31 décembre 2015 est de 3 300 K€ avant impôt, ou 2 170 K€ après impôt.

## ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les comptes 2015 ont été établis en appliquant le règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014.

### RESULTATS SOCIAUX

Les principaux éléments financiers de la Société Mère sont repris ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
Chiffre d'affaires, net	110,0	101,7	8,2%
Résultat d'exploitation	23,2	16,8	38,1%
%	21,1%	16,5%	
Résultat financier	-5,3	1,8	-394,4%
Résultat net	8,1	11,1	-27,0%

**Les volumes expédiés** augmentent de 0,2% à 931 315 caisses de 9 litres, malgré le déstockage réalisé aux Etats-Unis où les stocks de la distribution ont été réduits d'environ 15%. Les expéditions progressent à destination des marchés canadiens, européens, du Japon et du Mexique, tandis qu'elles reculent vers les Etats-Unis, l'Asie et le Duty free.

**Les ventes locales** sont stables aux Etats-Unis et au Canada et progressent significativement en Europe, au Japon et au Mexique. En Europe notamment, la marque progresse de 4% grâce à des campagnes promotionnelles mieux ciblées et à la relance de la vente des Cuvées spéciales qui progressent de 82%.

Elles reculent en Asie et dans le Duty free.

**Le chiffre d'affaires** net réalisé au cours de l'exercice 2015 est en augmentation de 8,2%. Il s'est élevé à 110,0 millions € contre 101,7 millions € en 2014. Aux de change équivalent, le chiffre d'affaires baisse de 1,2%. La part du chiffre d'affaires libellé en US dollar est stable à 61 % du chiffre d'affaires total. Le taux moyen de conversion du chiffre d'affaires en US dollar a été de 1,15 par rapport à 1,32 en 2014.

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
France	9,7	9,3	4,3%
Exportation	100,3	92,4	8,5%
<i>dont USA</i>	64,5	58,7	9,9%
<i>dont autres</i>	35,8	33,7	6,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>110,0</b>	<b>101,7</b>	<b>8,2%</b>

Le chiffre d'affaires France s'est élevé à 9,7 millions € contre 9,3 millions € en 2014. Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est élevé à 100,3 millions € contre 92,4 millions €. L'exportation a représenté 91% du chiffre d'affaires global. Les ventes à l'exportation bénéficient de la forte hausse de l'eurodollar (20%) et de la bonne performance des marchés européens.

**Le résultat d'exploitation** s'établit à 23,2 millions € en progression de 38,1% par rapport à l'exercice précédent, avec un ratio par rapport au chiffre d'affaires de 21,1%. La contribution favorable de l'eurodollar est compensée en partie par la hausse des prix des eaux de vie de cognac et la progression de 8% des dépenses publi-promotionnelles.

**Le résultat financier** est une charge de 5,3 million €, par rapport à un produit de 1,8 million € en 2014.

Il s'analyse comme suit :

*Le résultat net des opérations de change* est un gain de 0,1 million €, à comparer à un gain de 0,6 million € en 2014. Cette évolution s'explique par le retournement de tendance constaté sur le dollar canadien avec sa dépréciation à partir d'avril 2015.

*Le résultat net enregistré sur les opérations de placement* est un produit de 0,8 million €, à comparer à 1,0 million € en 2014. Cette évolution s'explique par l'arrivée à l'échéance d'un compte à terme à taux progressif et par la baisse des taux de rémunération des contrats de capitalisation.

*Les produits de participation*, en provenance de la filiale immobilière, se sont élevés à 0,8 million €, par rapport à 0,7 million € en 2014.

*Les intérêts* constatés sur les dettes financières sont de 0,2 million € par rapport à 0,5 million € en 2014.

*La dépréciation des titres de participation* s'est élevée à 6,8 millions €. La société a été amenée à déprécier les titres de sa filiale suisse Marnier Investissement, qui détient elle-même, les titres des activités du groupe au Chili, à la suite d'une évaluation du vignoble Lapostolle par un expert indépendant (voir ci-après l'analyse des résultats des filiales).

**Le résultat exceptionnel** est une perte de 0,4 million € par rapport à 1,1 million € en 2014. Cette perte résulte des dotations aux provisions réglementées, et notamment à la provision pour hausse des prix et évolue principalement en fonction de la hausse des prix des eaux de vie de cognac.

Après la **participation des salariés** aux fruits de l'expansion de 1,1 million €, et **l'impôt sur les sociétés** de 8,3 millions €, **le résultat net de l'exercice** est de 8,1 millions € par rapport à 11,1 millions € en 2014

#### FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

La société concentre ses efforts de recherche sur l'innovation produit de façon à élargir la gamme des Cuvées spéciales de ses liqueurs mais aussi dans le domaine des spiritueux à base d'eau de vie de raisin et de cognac.

#### SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE

Les principaux éléments du bilan de la société mère s'établissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Evolution</b>
Capitaux propres	161,9	161,9	0,0%
Trésorerie disponible	31,1	36,1	-13,9%
Dettes financières	-5,9	-6,7	-11,9%

La diminution de la trésorerie disponible de 5,0 millions €, est analysée ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice 2015</b>
Investissements corporels nets	-2,7
Financement des filiales	-5,1
Achat d'actions Marnier Lapostolle	-1,7
Variation des dettes financières	-0,8
Remboursement de la participation des salariés en compte-courant bloqué	-4,5
Dividendes versés	-8,3
Autres	-0,6
<b>Emplois</b>	<b>-23,7</b>
Trésorerie générée par l'activité courante	18,7
<b>Ressources</b>	<b>18,7</b>
<b>Diminution de la trésorerie disponible</b>	<b>-5,0</b>

La trésorerie générée par l'activité courante correspond à la capacité d'autofinancement de l'exercice, le besoin en fonds de roulement courant n'ayant pas varié par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par l'Ordonnance du 24 juin 2004, nous vous informons que la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit) fait ressortir un taux d'endettement vis à vis des établissements de crédit correspondant à 1,4% des capitaux propres et que la société dispose d'une trésorerie nette disponible de 31 millions €. La société a par ailleurs, des engagements de retraite hors bilan, estimés par les actuaires de la société à 24,7 millions €, soit 15,3% des capitaux propres.

#### **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

Aucun autre événement en dehors de ceux rappelés ci-dessus n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice social.

## ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES

### **GRANDES MARQUES NEDERLAND BV (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 85,71% de son capital)**

Le résultat de cette filiale sans activité est une perte de 2 K€.

### **SCI DU VAL (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,99% de son capital)**

Au cours de l'exercice, la filiale immobilière SCI du VAL a enregistré un bénéfice de 762 K€, par rapport à 787 K€ en 2014.

### **MARNIER INVESTISSEMENTS (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,78% de son capital)**

Cette société holding suisse détient une participation de 100% dans la société suisse MARNIER MANAGEMENT, et de 100% dans la société holding chilienne MARNIER CHILE SA. Celle-ci a pour actif principal 99,35% de la société LAPOSTOLLE SA qui exploite 358 ha de vignes à travers trois vignobles au Chili et distribue ses vins dans 70 pays, et 100% de la société PERIGEE SPIRITS SA qui produit un Pisco chilien sous les marques KAPPA et LAPOSTOLLE. Au cours de l'exercice, la société a cédé sa participation de 24,20% dans la société MARNIER LAPOSTOLLE Inc, à la Société des Produits Marnier Lapostolle, qui détient désormais en direct, 97% de sa filiale américaine.

Le résultat net de l'exercice 2015 de MARNIER INVESTISSEMENTS est une perte de 17 509 KCHF et les capitaux propres au 31 décembre 2015 s'élèvent à 19 500 KCHF.

Le résultat de l'exercice comprend une plus-value de cession à la Société des Produits Marnier Lapostolle de la participation de 24,2% dans MARNIER LAPOSTOLLE Inc pour 3 397 KCHF et une dépréciation des titres de participation de MARNIER CHILE de 20 800 KCHF. La dépréciation des titres MARNIER CHILE s'est appuyée sur une valorisation de la société LAPOSTOLLE au CHILI, faite par un expert indépendant.

La filiale suisse MARNIER MANAGEMENT a dégagé un résultat en perte de 132 KCHF à la suite de la constatation d'une provision pour risque fiscal de 100 KCHF.

En ce qui concerne les filiales au Chili, le chiffre d'affaires en pesos de la société LAPOSTOLLE est resté stable à 8,9 milliards pesos (12,2 millions €). Profitant de la contribution apportée par la dévaluation moyenne de 17% du peso chilien par rapport au dollar américain, la société a engagé un effort de réduction des stocks de la distribution aux Etats-Unis.

Parallèlement, Lapostolle exploite une « boutique hôtel », la Résidence Lapostolle, membre de la chaîne Relais & Châteaux.

Le résultat d'exploitation régresse de 15,8% à 10,2% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est affecté par les pertes de change constatées lors de la conversion de la dette de 20,6 millions de dollars US et est négatif de 2,6 milliards pesos (3,5 millions €).

Ainsi le résultat avant impôt de l'exercice est une perte de 1,5 milliards pesos (2,1 millions €), par rapport à une perte de 1,2 milliards de pesos (1,6 millions €) en 2014.

La société **Perigee Spirits sa**, fondée en 2011, a commercialisé 5 350 caisses de Pisco en 2015. En 2015, Perigee a enregistré une perte avant impôt de 255 millions Pesos, soit environ 350 K€. Les frais généraux sont constitués principalement par des dépenses publi-promotionnelles sur le marché américain. La société a pour objectif de parvenir à un EBITDA à l'équilibre en 2017.

Les sommes investies par le Groupe dans la société Perigee à la fin de l'année 2015 s'élevaient à 8,5 millions de US\$.



**MARNIER LAPOSTOLLE INC (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 97% de son capital)**

Le chiffre d'affaires net de la filiale américaine est de 86,9 millions \$ contre 90,6 millions \$ en 2014, soit une diminution de 4,1%. Le chiffre d'affaires de la liqueur GRAND MARNIER CORDON ROUGE en monnaie locale baisse de 1%. Les ventes des Cuvées spéciales baissent de 34% et représentent 5% du chiffre d'affaires total.

Le résultat après impôt, est de 850 K\$ par rapport à 767 K\$ en 2014.

## INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), le solde des dettes de la Société Mère à l'égard des fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance, est le suivant :

<b>Délais de paiement fournisseurs</b>	<b>&lt; 30 jours</b>	<b>de 30 à 60 jours</b>	<b>&gt; 60 jours</b>	<b>Total TTC</b>
Au 31 décembre 2015 Dettes fournisseurs en milliers €	3 183	1 780	0	4 963
Au 31 décembre 2014 Dettes fournisseurs en milliers €	4 017	665	0	4 682

La Société confirme qu'elle applique les dispositions des articles L 441-6 du Code de Commerce sur les délais de paiement maximum de droit commun, et L 433-1 sur les délais de paiement des achats de boissons alcooliques passibles des droits de consommation prévus à l'article 403 du Code Général des Impôts.

## PERSPECTIVES GENERALES 2016

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Groupe entend s'appuyer sur le réseau de distribution de GRUPPO CAMPARI pour poursuivre la stratégie de croissance interne à long terme de ses liqueurs et spiritueux.

La priorité commerciale de l'activité liqueur pour l'année 2016 sera donc la gestion du transfert de la distribution, des distributeurs GRAND MARNIER, dont principalement MOËT HENNESSY et DIAGEO, vers le réseau commercial CAMPARI.

Les ventes devraient bénéficier de la dynamique apportée par le changement de réseau de distribution et par une offre élargie de cocktails élaborés à partir des produits des deux groupes. Les liqueurs GRAND MARNIER vont rejoindre le club des marques phares de GRUPPO CAMPARI et bénéficier de la puissance du sixième réseau mondial de distribution de spiritueux. Cela va se traduire notamment par une harmonisation de la politique commerciale au niveau mondial, ce qui n'était pas possible auparavant avec plusieurs réseaux de distribution.

Les vins de Sancerre et Lapostolle continuent avec leur réseau de distribution propre. Les vins Lapostolle attendent beaucoup des changements importants apportés à leur politique de distribution en 2015. Ils vont pouvoir s'appuyer sur leur nouveau réseau de distribution spécialisé dans les vins haut de gamme en Asie Pacifique, pour développer la gamme des Cuvées Alexandre, et sur le négociant bordelais CVBG pour la vente du très haut de gamme, le Clos Apalta, au niveau mondial.

## **FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LE GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE EST CONFRONTE**

### **Risques opérationnels**

L'activité du groupe est très dépendante du Grand Marnier Cordon Rouge qui représente 90,1% du chiffre d'affaires des liqueurs, et des Etats-Unis, qui assurent 60% du chiffre d'affaires consolidé.

### **Risques juridiques**

#### **a) Réglementation**

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Grand Marnier est soumis à toutes les réglementations en matière d'hygiène, et de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

#### **b) Marques**

La protection des marques fait l'objet d'une attention particulière des équipes juridiques internes assistées de conseils externes, qui interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte. Il n'existe aucun litige en cours.

#### **c) Litiges**

Le Groupe n'est partie à aucun litige significatif et n'a pas de risque inhérent à son activité.

### **Politique de la Société en matière de gestion de risques financiers**

Des informations plus détaillées sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

#### **a) Risque de liquidité**

Le Groupe n'a pas de risque de liquidité du fait de ses excédents de trésorerie car il pratique une politique de placement prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'honorer ses engagements.

#### **b) Risques de marché**

##### **Risque de change**

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change. Compte tenu de son activité exportatrice, 75% du chiffre d'affaires du groupe est facturé en devises étrangères, dont 85% en dollar US, alors que les dépenses de production sont libellées en euro et en pesos chilien.

La société mère couvre ses risques de change avec l'objectif de garantir le taux budgétaire. Elle ne couvre pas le risque de change portant sur l'actif net de ses filiales à l'étranger.

Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation du dollar US, ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2015 pour le dollar US et le dollar canadien sont détaillés dans la Note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

##### **Risque de taux d'intérêt**

Le Groupe détient des actifs financiers significatifs. Il s'agit essentiellement d'OPCVM monétaires ou assimilés, de comptes à terme, et de contrats de capitalisation.

Les emprunts en euros sont à taux fixes, tandis que les emprunts en US dollars au Chili sont à taux variables. Les emprunts en US dollar à moyen terme ont fait l'objet d'un swap de taux.

La société privilégie les placements de la trésorerie d'exploitation dans des fonds monétaires purs en euros et sur des durées courtes ou dans des comptes à terme.

### **Risque de crédit**

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde et de la qualité des grands réseaux de distribution internationaux sur lesquels il s'appuie (Moët Hennessy, Diageo...), le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

### **Risque de contrepartie et risque sur actions**

La Direction Financière a pour mission de préserver les liquidités de la société dans le cadre d'une politique de gestion prudente des placements.

Les contreparties sont retenues en fonction d'un niveau de notation minimum.

La notation à long terme Standard & Poor's des partenaires financiers doit être au minimum de niveau « A ».

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est limitée à la détention d'actions d'autocontrôle.

Au 31 décembre 2015, le Groupe Marnier Lapostolle détenait 2 875 actions propres (hors contrat de liquidité). Ces actions sont portées en déduction des capitaux propres dans les comptes consolidés. Sur la base du dernier cours de bourse, la valeur des actions propres détenues à cette date s'élevait à 14 231 K€.

### **Risques industriels et environnementaux**

L'établissement de Bourg Charente est classé, et travaille en coopération avec la DREAL. Le récent programme d'investissement a pris en compte les dernières réglementations en matière de protection de l'environnement.

### **Politique d'assurance**

La Société est titulaire pour ses sites industriels d'un contrat dommages multirisques avec un volet périls dénommés et non dénommés et la garantie des pertes d'exploitation consécutives.

## INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES 2015

Le périmètre de ce rapport RSE 2015 comprend la Société des Produits Marnier-Lapostolle en France incluant les fabrications de Grand Marnier® et celle des vins Château de Sancerre, ainsi que la fabrication des vins Lapostolle au Chili.

La Société des Produits MARNIER-LAPOSTOLLE a acquis au fil des années une réputation internationale dans le domaine des spiritueux haut de gamme grâce à ses marques MARNIER® et GRAND MARNIER®.

Soucieuse de poursuivre son développement tout en préservant ses caractéristiques d'entreprise familiale, la Société a mis en place une politique RSE qui met en avant 4 priorités, autour desquelles s'articule ce rapport :



Attentive aux attentes de ces clients, distributeurs et autres partenaires, la Société peut mettre en avant 3 domaines de compétences :

- **Une gestion de nouveaux projets efficace en termes de timing et de résultats :** au travers du développement de formats promotionnels, d'éditions limitées ou de supports de communication, la Société accompagne ses distributeurs pour l'activation de leur politique commerciale en leur fournissant des outils clés en main adaptés à leur attente.



En 2015, 97% des projets prévus ont été réalisés, et parmi ces projets, 87% ont respecté les timings initiaux escomptés

- **Un service clients performant** : la Société assure à ses distributeurs un taux de service parmi les meilleurs du secteur, en respectant des délais de livraison courts.



En 2015, le taux de service de la Société a été de 91% par rapport aux engagements contractuels avec ses distributeurs

- **Des certifications garantissant à nos clients et distributeurs notre haut niveau de performance interne** : grâce à ses certifications, la Société se positionne en partenaire fiable et reconnu.

En 2015, l'obtention de la certification OEA (Opérateur Économique Agréé) place la Société en tant que partenaire reconnu par les Douanes.



Certifications des sites Spiritueux :

ISO 9001 : management de la qualité

ISO 14001 : management de l'environnement

IFS : sécurité alimentaire

OEA : Opérateur économique agréé

C-TPAT: Customs-Trade Partnership Against Terrorism, pour l'exportation vers les États-Unis (site d'Aubevoye)

*S'engager auprès de nos partenaires : clients, fournisseurs et partenaires locaux*



**S'engager au-delà de l'entreprise en tant qu'acteur de la vie économique et sociale**

- En tant qu'**acheteur**, travailler en partenariat avec nos **fournisseurs et sous-traitants** afin d'améliorer conjointement nos performances

Concernant l'achat des fournitures entrant dans la composition du produit, La Société a mis en place une **Politique d'Achats Responsables** qui vise à :

- Maintenir une relation privilégiée avec les **viticulteurs** de la région Cognac : partenaires historiques et fidèles, ils sont les premiers acteurs de la qualité produit.
- Achat auprès d'environ 400 viticulteurs ou bouilleurs de profession, et partenariat avec la coopérative SICA Cognac pour l'achat de cognac
- Mise en place d'une prime qualité à l'achat des eaux de vie de Cognac
- Accompagnement des viticulteurs autour de la démarche HACCP : formation, conseil et audits de suivi.



En 2015, 21 viticulteurs de la région Cognac ont été audités et ont montré leur forte implication dans la démarche HACCP

18 visites ont été réalisées auprès des viticulteurs et bouilleurs professionnels afin de vérifier la conformité aux exigences de l'AOC Cognac

- **Sécuriser** les approvisionnements en ayant pour chaque fourniture un double sourcing et en définissant un plan de continuité des activités
- Double sourcing systématique pour chaque fourniture de matières sèches : soit auprès de fournisseurs différents, soit auprès de sites de production différents afin d'assurer la continuité des approvisionnements
- Une gestion des stocks optimisée entre les fournisseurs et l'usine Grand Marnier® afin de garantir un approvisionnement régulier et flexible
- Un plan de continuité des activités a été réalisé pour les fournisseurs sensibles, notamment les composants de matières sèches de la bouteille
- Favoriser le recours à des **fournisseurs de proximité** et contribuer ainsi au maintien des savoir-faire industriels locaux



En 2015, 86% des fournitures entrant dans la composition du produit proviennent de sites situés en France

dont 25% dans la région de Cognac près du site de Bourg-Charente, et 16% en Normandie près du site d'Aubevoye

- **Favoriser les TPE / PME** pour plus de souplesse et de réactivité, tout en maintenant une exigence dans le suivi des process et du management de la qualité
- La Société a tissé des liens historiques avec des fournisseurs de taille petite ou moyenne, et notamment des entreprises familiales qu'elle contribue ainsi à maintenir.
- La Société travaille de façon privilégiée avec des TPE / PME qui s'adaptent à nos besoins spécifiques en termes de qualité et de quantités à produire. Certaines productions « à façon » ne sont possibles qu'avec des entreprises de petite taille, plus flexibles et réactives.
- La Société a notamment développé des savoir-faire uniques avec certains fournisseurs : expertise du moirage du ruban, décor des bouteilles à façon.





Actuellement, plus de la moitié de nos fournisseurs sont des TPE / PME

- Travailler avec des **sites certifiés** pour garantir la fiabilité des process, et accompagner les sites non certifiés vers une prise en compte efficace et pragmatique de la qualité et de l'environnement
- Le service Qualité audite et accompagne les fournisseurs dans une démarche d'amélioration conjointe. Cet investissement permet de mettre à niveau les fournisseurs par rapport à nos exigences qualité, mais également de construire une démarche environnementale et RSE qui progressivement se développe au-delà de la Société.
- Le travail en partenariat avec nos fournisseurs permet également d'améliorer l'efficacité de nos process, notamment en améliorant les réglages machines, ou en adaptant les techniques à mettre en œuvre chez nos fournisseurs à nos contraintes de production ou d'utilisation.
- Nous avons ainsi bénéficié de l'expertise de nos fournisseurs pour la manipulation des bouteilles décorées pour nos Cuvées haut de gamme, qui sont particulièrement fragiles.



En 2015, 11 audits fournisseurs ont été réalisés afin de garantir la qualité des produits livrés

- Utiliser des **matières compatibles avec l'environnement** en prenant en compte la fin de vie des matériaux et emballages : les filières de valorisation de nos déchets d'emballages ont été améliorées. Tous les déchets d'emballage, cartons, verre, plastiques, sont récupérés et valorisés.
- Enfin une **rubrique "ETHIQUE-DEVELOPPEMENT DURABLE-RESPONSABILITE SOCIETALE"** a été rajoutée dans les contrats d'achats en 2015. Cette rubrique mentionne notamment l'attachement de la Société au respect des lois en vigueur, notamment le respect des normes internationales du travail. Elle y affirme son engagement contre toute forme de corruption.

- **En tant qu'employeur et industriel, contribuer au développement économique et social**

La Société est attentive à l'impact de ses activités sur l'**emploi**. Ainsi suite à la réorganisation industrielle qui a abouti à la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, le personnel a été reclassé sur les autres sites existants toutes les fois où cela a été possible, et un accompagnement a été donné pour réussir cette transition.

La Société adhère aux associations professionnelles telles que la **FFS** (Fédération Française des Spiritueux) et le **BNIC** (Bureau National Interprofessionnel du Cognac). Elle est également actionnaire de **REVICO** pour le traitement des vinasses dans la région Cognac.

Elle respecte la législation du travail en vigueur en matière de droits de l'homme.

- **Faire vivre le savoir-faire artisanal et la tradition d'excellence française**

En décembre 2012, la Société a obtenu le label « Entreprise du Patrimoine Vivant », décerné par l'État français aux entreprises qui font vivre les savoir-faire artisanaux et la tradition d'excellence française.

- Accompagner les **nouvelles générations du secteur** par la formation

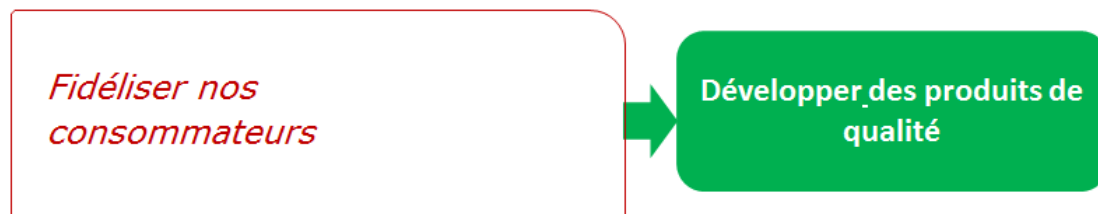
La Société développe depuis plusieurs années un partenariat avec l'école d'ingénieurs **Agro Paris Tech Massy** et accueille régulièrement des étudiants en projet de thèse. Actuellement une étudiante en projet de thèse CIFRE travaille sur des sujets relatifs à la qualité aromatique de nos produits.

Elle a créé en 1974 l'association des Jeunes Restaurateurs de France dont le but est de favoriser les échanges entre les membres de la profession. Forte de son succès, cette association s'est développée et est devenue l'association des **Jeunes Restaurateurs d'Europe** dont la société est membre.

La Société anime également des modules de formation auprès des **écoles hôtelières et des barmen**.

- Soutenir le mécénat culturel

La Société soutient la Fondation Jacques Toja pour la promotion du théâtre. La Fondation Jacques Toja est une fondation d'utilité publique qui apporte son soutien à la création théâtrale : ainsi chaque année, cinq productions bénéficient de son soutien financier. Elle est également engagée en faveur de l'égalité des chances en permettant à des jeunes issus de ZEP d'accéder au théâtre.




- Garantir la **qualité des produits** à chaque étape de leur fabrication et assurer leur **traçabilité**

La Société confirme l'exigence de qualité qui a fait sa réputation et qui lui a permis de fidéliser ses consommateurs depuis 6 générations.

Elle est attentive à développer des produits de qualité et s'appuie pour cela sur la démarche **HACCP** (Hazard Analysis Critical Control Point) sur ses sites.

Les certifications ISO 9001 (management de la qualité) et **IFS** (International Food Standard) obtenues pour la fabrication de spiritueux mettent en évidence la maîtrise obtenue en termes de qualité et de sécurité alimentaire.

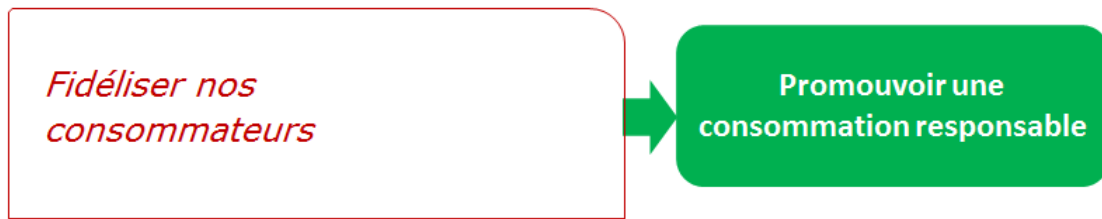
Des audits internes réguliers permettent d'améliorer les process internes et d'impliquer les équipes autour de la démarche qualité.



En 2015, 41 audits internes ont été réalisés sur nos sites de fabrication de spiritueux en France, favorisant l'amélioration continue.

- Etre à l'écoute des consommateurs et de leurs exigences

Le Service Clients de la Société prend en compte les demandes des consommateurs qui se font soit via le site internet, soit via les distributeurs. Il s'attache à répondre à toutes les demandes adressées.

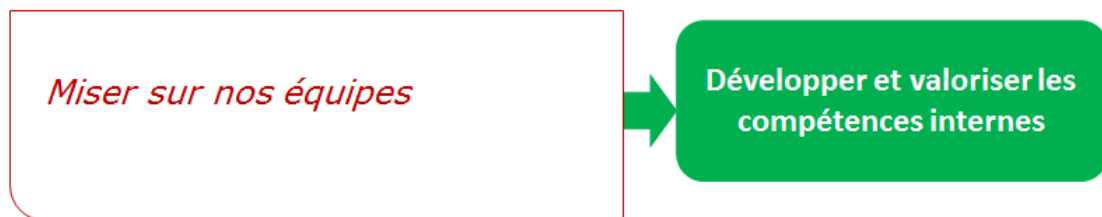


- [Promouvoir une consommation responsable au sein de l'entreprise](#)

Concernant le risque lié à une consommation excessive d'alcool, l'entreprise est attentive à promouvoir une consommation responsable relayée dans sa stratégie marketing. Elle a également développé une démarche de sensibilisation en interne appelée **PACTE** (Prévention Alcool au Centre de Toute l'Entreprise). Chaque collaborateur est en effet ambassadeur de la consommation responsable. Cet engagement de consommation responsable est rappelé dans la Politique RSE de la Société.

- [Etre attentif à la communication externe afin de défendre une consommation responsable](#)

La Société est par ailleurs adhérente à **Entreprise et Prévention**, association qui réunit les principales entreprises du secteur des vins, bières et spiritueux et dont l'objectif est de lutter contre la consommation excessive ou inappropriée de boissons alcoolisées.

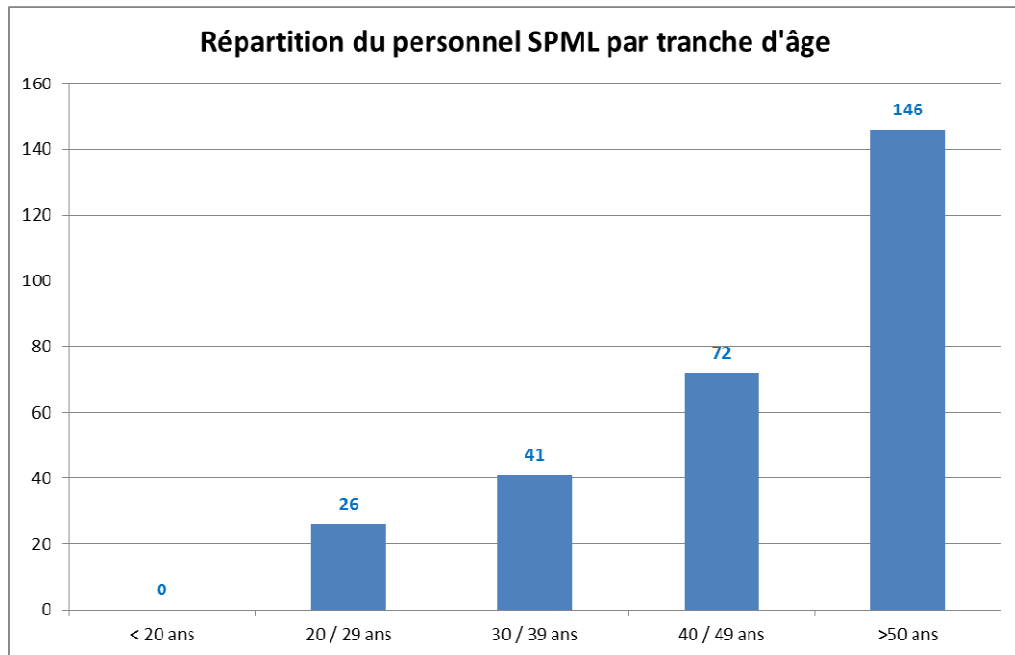


Fière de l'attachement de ses équipes à l'entreprise et à la marque, la Société a mis en place une politique de gestion des ressources humaines qui vise à développer et valoriser nos compétences internes.

- [Les principaux indicateurs sociaux de l'année 2015](#)

### **Effectifs**

Au 31 décembre 2015, l'effectif total de la **Société des Produits Marnier-Lapostolle (en France)** était de 285 salariés (263 contrats à durée indéterminée et 22 contrats à durée déterminée), par rapport à 292 salariés au 31 décembre 2014. Cet effectif se répartit en 178 hommes et 107 femmes.



L'effectif est réparti en cinq sites :

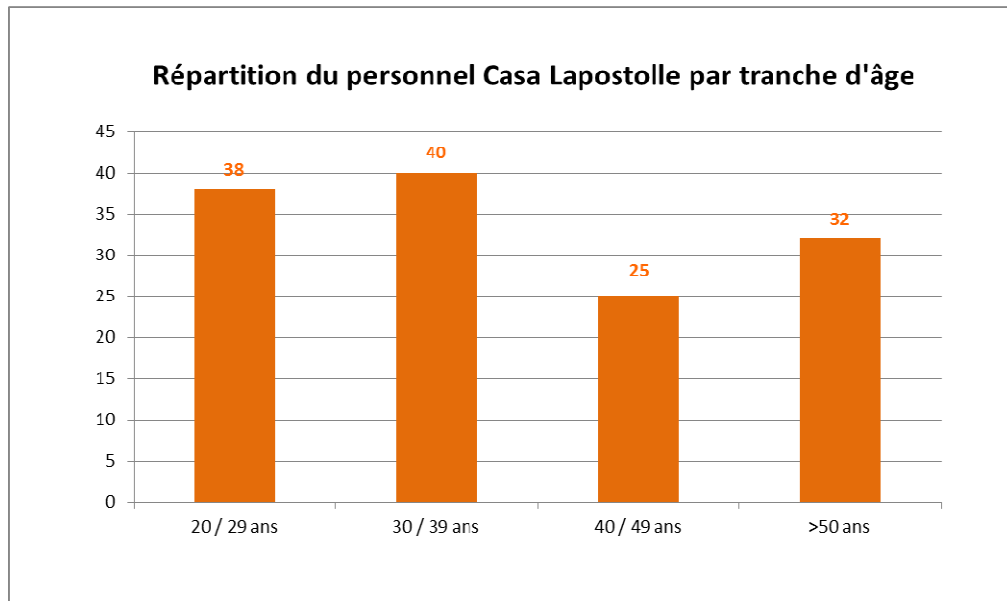
Paris	: 128 personnes (89 CDI - 13 CDD - 26 VRP Multicartes)
Sancerre	: 31 personnes (27 CDI - 4 CDD)
Gaillon	: 87 personnes (83 CDI - 4 CDD)
Bourg	: 20 personnes (19 CDI - 1 CDD)
Les Cèdres	: 19 personnes en CDI

Du fait de cette pyramide des âges, la Société est en train de renouveler ses équipes, notamment sur le site d'Aubevoye qui a vu partir 13 personnes en retraite sur 3 ans. Elle a ainsi recruté 13 personnes sur ce site (10 en CDI et 3 en CDD) sur cette même période. Le renouvellement des équipes est ainsi l'occasion de travailler sur les compétences aux postes afin de les faire évoluer vers plus de technicité et d'autonomie.

Au cours de l'année 2015, la SPML a enregistré 16 départs de salariés sous contrat à durée indéterminée : 9 départs en retraite, 1 démission, 4 licenciements (dont 2 pour inaptitude), 2 décès de salariés à leur domicile.

Elle a procédé à 8 embauches en contrat à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2015, l'effectif total de **Casa Lapostolle au Chili** était de 135 salariés (127 contrats à durée indéterminée et 8 contrats à durée déterminée). Cet effectif se répartit en 87 hommes et 48 femmes.



Au cours de l'année 2015, Casa Lapostolle a enregistré 22 départs de salariés sous contrat à durée indéterminée : 13 démissions, 4 licenciements, 5 départs en retraite.

Elle a procédé à 20 embauches en contrat à durée indéterminée.

#### **Sous-traitance et travailleurs extérieurs**

Le Groupe Marnier-Lapostolle a recours à du travail temporaire pour ses activités saisonnières

La SPML a néanmoins réduit son recours à main d'œuvre extérieure, puisqu'en 2015 le nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires a été de 4,25 (contre 6 en 2014) et la durée moyenne des contrats d'intérim de 10,39 de travail (contre 16 jours en 2014).

La SPML a recours à la sous-traitance pour des contrats de prestations comme le ménage et le gardiennage du Siège.

#### **Rémunérations**

**En France**, la masse salariale brute de 2015 s'est élevée à 13.913.469 € (source : DADSU 2015), en baisse de 3,13 % par rapport à 2014.

**Au Chili**, la masse salariale a progressé de 7,70% en 2015. Les salaires sont revus périodiquement pour tenir compte de l'inflation dans le pays.

#### **Intéressement et participation**

**En France**, un accord triennal d'intéressement global au résultat de l'entreprise existe en complément de la Participation légale.

Les montants globaux de participation et d'intéressement sont :

	2013	2014	2015
Participation	992 973 €	566.822 €	1.080.890 €
Intéressement	284 500 €	332.000 €	168.500 €

**Au Chili**, il n'y a pas d'accord de participation ou d'intéressement.

- Préserver les savoir-faire spécifiques à nos métiers par la **formation et le développement des compétences**

### **Formation**

**En France**, en 2015, 138 stages de formation ont bénéficié à 115 salariés pour un total de 1.525 heures de stages rémunérées.

**Au Chili**, 1396 heures de formation ont été dispensées, ce qui représente 0,31% de la masse salariale. Ces formations étaient principalement dans les domaines de la prévention des risques et des formations réglementaires et techniques.

- Etre soucieux de la qualité de vie au travail

### **Organisation du travail, absentéisme**

**En France**, la durée du travail est de 35 heures hebdomadaires par accord de modulation annuelle au Siège, à Aubevoye et Bourg Charente. Elle est de 35 heures par semaine à Saint Jean Cap-Ferrat et de 38 heures pour les hommes et 36 heures pour les femmes à Sancerre.

Les absences ont représenté 2812 jours ouvrés dont 2147 jours de maladie, 193 jours d'accidents de travail, 469 jours de maternité/paternité et 3 jours d'absence injustifiée. Ces chiffres sont en diminution de 4,13% par rapport à 2014, avec une réduction de 15% des jours de maladie et de 26% des accidents du travail. Les jours de congés maternité / paternité ont été multipliés par 3.

**Au Chili**, la durée du travail est de 45 heures hebdomadaires. Les absences, en progression de 9.73% en 2015 ont représenté 1837 jours ouvrés dont 1356 jours de maladie, 50 jours d'accidents de travail, 354 jours de maternité et 77 jours pour autre cause.

### **Hygiène, Sécurité et Conditions de travail**

**En France**, en matière de sécurité, 17 accidents du travail sont survenus au cours de 2015, dont 8 ayant entraîné un arrêt et la perte de 193 jours de travail.

La société travaille régulièrement pour apporter des améliorations aux conditions de travail et de sécurité.

Elle réalise ainsi des travaux et investissements dans ce but et renouvelle périodiquement les équipements de protection individuelle.

Ces questions sont abordées lors des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail pour les sites de plus de 50 salariés (au Siège et à Aubevoye), ou des réunions avec la Direction.

Dans chaque établissement, il est procédé annuellement à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels.

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité au travail.

**Au Chili**, 9 accidents de travail sont survenus en 2015 et ont généré 50 jours d'arrêt de travail

- [Etre attentif au respect des individus et aux valeurs humaines propres à l'entreprise](#)

### **Relations professionnelles**

En France, le Comité Central d'Entreprise, qui comprend 10 membres, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015. Il est doté d'un budget de fonctionnement qui s'est élevé à 181.836 €.

En 2015, la Société a revu son accord de prévoyance collective applicable aux personnels relevant de la convention collective nationale des Vins & Spiritueux, pour se conformer à l'accord de branche.

Par ailleurs un bilan sur les conditions de santé et sécurité est présenté annuellement aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

La législation au Chili ne prévoit pas de Comité d'entreprise.

### **Dépenses à caractère social**

**En France**, la contribution globale aux œuvres sociales a été de 380.057 € en 2015.

Il convient d'y ajouter des prestations complémentaires de retraite pour 1.170.512 €. Ce plan de retraite « maison » a été gelé en 2005 et ne concerne que les salariés qui avaient au moins 10 ans d'ancienneté à cette date. La gestion des fonds reste assurée en interne.

**Au Chili**, l'entreprise participe financièrement à différents événements sociaux auxquels participe le personnel permanent : événements festifs (vendanges, fêtes nationales, Arbre de Noël).

### **Mesures prises en faveur de l'égalité hommes – femmes**

Le Groupe tient compte des objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes et prend les mesures nécessaires pour y parvenir.

Il s'attache notamment à une stricte égalité salariale à compétence et niveau d'expérience égale.

### **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

14 salariés présentant un handicap étaient salariés au cours de l'année 2015 au sein des établissements de la Société en France.

Au Chili, il n'y a pas de travailleur reconnu handicapé.

### **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et lutte contre les discriminations**

Le Groupe s'attache à promouvoir et respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect du droit syndical (la liberté d'association et droit de négociation collective). Il n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni le travail des enfants.

En France, la Société respecte les règles de vigilance et de lutte anti-discrimination posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen en matière de recrutement et d'emploi.

*Agir pour l' environnement*

Limiter l'impact de nos  
activités sur  
l'environnement

*Le périmètre du rapport environnemental comprend :*

- les sites industriels de fabrication de spiritueux dont le Grand Marnier® : le site de Bourg-Charente (16) et le site d'Aubevoye (27)
- le site viticole et vinicole de Sancerre (18) pour l'élaboration des vins Château de Sancerre
- le site viticole et vinicole de Lapostolle au Chili pour l'élaboration des vins Lapostolle

*Le siège social de la Société des Produits Marnier-Lapostolle n'est pas inclus dans le périmètre en raison du faible impact environnemental.*

L'engagement de la Société pour l'environnement s'illustre notamment par une démarche de certification ISO 14001 des sites de production :

- En France, les sites de fabrication de spiritueux (le site d'Aubevoye (27) et le site de Bourg-Charente (16)) ont été certifiés ISO 14001 en octobre 2014.
- Le site de Sancerre a commencé la mise en place de la démarche de certification ISO 14001.
- Au Chili, le site viticole et vinicole de Lapostolle est certifié ISO 14001 depuis 2011.

La certification des sites France de fabrication de Spiritueux a permis d'améliorer la maîtrise industrielle grâce au pilotage des aspects environnementaux liés aux activités de chaque site. Elle a également été l'occasion d'impliquer l'ensemble des salariés qui sont les acteurs de la performance environnementale au jour le jour.

- [Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité](#)

Par ses liens étroits avec la viticulture, la Société est à même d'agir sur les pratiques agricoles, qui ont un impact direct sur la qualité des sols et la pollution des eaux.

### **Accompagnement des viticulteurs fournissant les eaux de vie de Cognac**

Avec le souci d'exiger un haut niveau de qualité pour les eaux de vie qu'elle achète, la Société accompagne ses viticulteurs dans leur démarche qualité. Elle a ainsi développé avec eux la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) qui comprend notamment la traçabilité et le respect des bonnes pratiques environnementales définies par la région de Cognac, en particulier dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tous les fournisseurs, viticulteurs et distillateurs, ont ainsi été formés à cette démarche. Des audits réguliers sont réalisés afin d'évaluer les pratiques et de les améliorer.



En 2015, 21 viticulteurs de la région Cognac ont été audités et ont montré leur forte implication dans la démarche HACCP

18 visites ont été réalisées auprès des viticulteurs et bouilleurs professionnels afin de vérifier la conformité aux exigences de l'AOC Cognac



### Culture raisonnée et expérimentation de pratiques biologiques pour les vignobles Château de Sancerre

Concernant les vignobles servant à élaborer les vins Château de Sancerre, la Société sensibilise et accompagne l'équipe des vignerons de façon à :

- **limiter l'utilisation de produits phytosanitaires** en privilégiant la défense immunitaire de la vigne et le recours aux amendements organiques.
  - o En 2015, l'ensemble du domaine a été désherbé de façon mécanique
  - o Les engrais utilisés sont des amendements organiques. En 2015, des amendements organiques incluant des microorganismes présents dans les litières de sous-bois ont été réalisés.
  - o Concernant la lutte contre la pourriture des raisins, la campagne 2015 n'a nécessité aucune couverture d'anti-pourriture chimique sur l'ensemble du vignoble, grâce à un très beau temps sec et chaud en arrière-saison.

Des méthodes de luttés prophylactiques sont employées pour lutter contre la pourriture des raisins et réguler l'hygrométrie qui favorise le développement de champignons : enherbement de façon à absorber le surplus d'eau, taille et ébourgeonnage réalisés de manière à permettre à l'air de circuler entre le feuillage, effeuillage afin d'aérer la zone des grappes et limiter la pourriture.

- **préserver la qualité des sols :**
  - o Pour limiter l'érosion, les sols sont enherbés entre les rangs ce qui permet de diminuer la vitesse de ruissellement des eaux de pluie, de dégrader les molécules chimiques et de retenir la terre.
  - o Les sarments de vignes sont broyés et se dégradent sur les sols contribuant à son enrichissement.
- **poursuivre l'expérimentation de cultures biologique :**

L'été sec de 2015 a permis de démarrer et de terminer l'ensemble des traitements en agriculture biologique. Depuis quelques années, 10 hectares sur 56 (17%) étaient travaillés en culture biologique. Cette surface a pu être étendue à 100% en 2015 grâce à des conditions météorologiques favorables.



En 2015, 100% du vignoble servant à l'élaboration des vins Château de Sancerre a pu être traité en culture biologique

### Agriculture biodynamique pour les vignobles des vins du Chili

La société Lapostolle s'est engagée depuis plusieurs années vers une agriculture durable pour l'ensemble de son vignoble au Chili.

L'ensemble du vignoble a été certifié biodynamique en 2011 par l'organisme de certification CERES, en accord avec les exigences chiliennes, nord-américaines et européennes relatives à la certification biologique et biodynamique. Cependant en 2015, du fait d'un épisode sévère de gelée, seul le vignoble produisant le vin Clos Apalta a pu maintenir sa certification biodynamique, le reste du vignoble ayant dû être traité.

Ce recours à l'agriculture biodynamique pour le vignoble permet de protéger les ressources naturelles en excluant notamment l'usage d'engrais chimiques de synthèse et de pesticides de synthèse. L'utilisation de produits naturels est favorisée. Ces pratiques respectueuses de l'environnement permettent également de protéger la biodiversité de la faune et de la flore alentours de façon à maintenir la qualité du terroir.



Agriculture certifiée biodynamique pour les vignes servant à la fabrication des vins  
Clos Apalta en 2015

Démarche de viticulture biodynamique menée depuis 2011

Certification environnementale ISO14001 depuis 2011

#### - Prévenir tout risque de pollution sur nos sites industriels

La Société mène une politique active concernant la prévention des risques dans ses installations classées.

Ainsi la certification ISO 14001 obtenue en 2014 sur les sites de fabrication de spiritueux, a permis d'améliorer la maîtrise des impacts environnementaux liés à l'activité en situation normale mais aussi en situation accidentelle. Des exercices incendie réguliers ont également permis d'améliorer la réactivité des équipes.

Concernant le risque de pollution sonore lié aux activités, l'analyse des niveaux sonores en limite de propriété sur les sites ont mis en évidence que les valeurs mesurées sont très inférieures aux limites réglementaires. Les sites n'amènent donc pas de nuisances sonores à leur entourage.

Le montant des garanties pour risques en matière d'environnement s'élève à 5 millions d'euros. La Société n'a pas lieu de mettre en place des provisions pour risques en matière d'environnement.

#### - Economiser l'énergie

Dans nos *sites industriels de fabrication de spiritueux*, la consommation énergétique représente le premier impact environnemental. C'est pourquoi des actions ont été mises en place depuis plusieurs années afin d'économiser l'énergie, notamment :

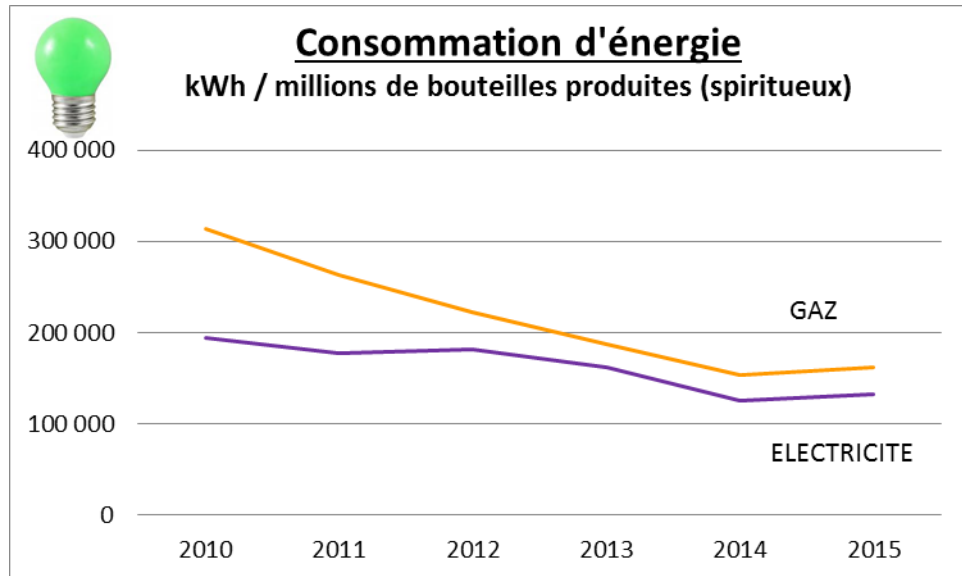
- installation de compresseurs variables, plus économe en électricité, pour la fourniture d'air comprimé sur les sites de Bourg-Charente et d'Aubevoye
- optimisation de l'organisation de l'atelier de conditionnement sur le site d'Aubevoye
- amélioration de l'éclairage existant par des mesures simples : remplacement des ampoules, nettoyage des skydoms et des réceptacles de néons sur le site d'embouteillage d'Aubevoye
- sensibilisation des équipes contre le gaspillage énergétique



32% de réduction de la **consommation électrique** rapportée au nombre de bouteilles conditionnées en 5 ans pour les *sites de fabrication de spiritueux*

48% de réduction de la **consommation de gaz** rapportée au nombre de bouteilles conditionnées en 5 ans pour les *sites de fabrication de spiritueux*

Les niveaux de consommation d'énergie ont désormais atteint un niveau optimisé et restent stables. Afin de progresser sur ces aspects de consommation énergétique, un audit énergétique a été réalisé sur les sites en France (Bourg-Charente, Aubevoys et Sancerre) en 2015, qui nous permettra de dégager de nouveaux axes d'amélioration dans les années à venir.



- [Etre attentif à la gestion de l'eau consommée et rejetée](#)

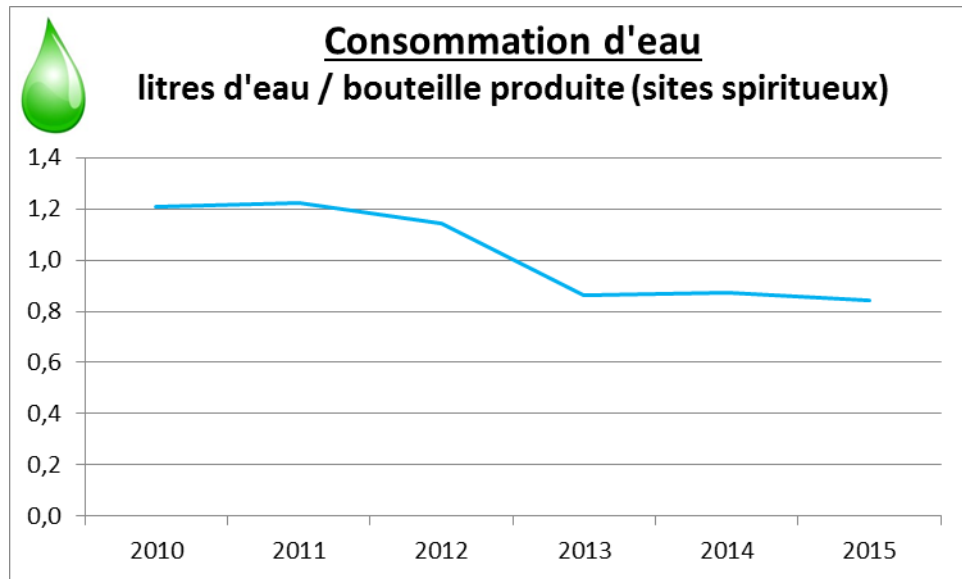
La Société est particulièrement attentive à la gestion de la **ressource en eau**, et s'attache à en limiter la consommation.

Ainsi concernant *les vins Château de Sancerre*, la filtration des vins est réalisée avec un filtre dit tangential, particulièrement économique en eau lors des nettoyages. Il nécessite environ 3 fois moins d'eau qu'un filtre à terre. Ce filtre n'utilise pas d'intrants tels que les terres de filtrations qui sont nocives pour l'utilisateur et l'environnement en raison de la fine taille de leurs particules.

Concernant les *sites industriels de fabrication de spiritueux* dont le Grand Marnier®, la Société des Produits Marnier-Lapostolle a optimisé les process utilisant de l'eau : la consommation d'eau rapportée au nombre de produits conditionnés a ainsi diminué de 30% en 5 ans.



30% de réduction de la **consommation d'eau** rapportée au nombre de bouteilles conditionnées en 5 ans



De même, la Société est attentive à améliorer la qualité et le traitement des **effluents générés**.

Ainsi, concernant, la Société est actionnaire de REVICO, entreprise locale qui récupère les effluents de vinasses générés sur le site de Bourg-Charente, les traite et les valorise, notamment pour la fabrication de biogaz.

Concernant les vins *Château de Sancerre*, la société a participé financièrement à la construction d'un centre de traitement des effluents à Sancerre. Ce centre est géré par les vignerons de Sancerre sous forme de coopérative agricole (CUMA).

Les effluents de la cave de Sancerre sont ainsi traités par ce centre collectif, ainsi que les eaux de rinçage des pulvérisateurs viticoles.

Les lies et les marcs de raisins liés à la fabrication des vins Château de Sancerre sont collectés puis distillés. Un centre de méthanisation est en construction pour traiter les marcs distillés et les effluents de la distillerie.

Concernant les *sites industriels de fabrication de spiritueux*, des améliorations constantes sont réalisées afin de maîtriser les rejets dans le milieu naturel.

Concernant les *vins du Chili*, la certification biodynamique du vignoble des vins du Chili présente un avantage immédiat pour la gestion des eaux usées par rapport à une agriculture traditionnelle : en effet, les eaux de lavage du matériel agricole ne contiennent pas de produits chimiques de synthèse dans la mesure où les produits utilisés pour le traitement de la vigne sont tous biologiques.

Concernant les effluents vinicoles, les deux caves de Clos Apalta et de Cunaco ont leur propre installation de traitement. Ces installations fonctionnent à partir de plantes filtrantes et de bactéries et permettent d'obtenir une eau de qualité satisfaisante.

### - Réduire l'impact des déchets

La société s'attache à réduire la consommation de matières premières non renouvelables avec l'aide des collaborateurs internes et externes.

Ainsi, les matières premières, verre et cartons notamment, sont issues de productions réalisées à partir de matériaux recyclés.

Parallèlement, un travail conjoint mené depuis 2009 avec nos fournisseurs a permis d'optimiser les quantités de matières mises en œuvre pour fabriquer nos emballages carton : réduction des dimensions des caisses Grand Marnier® qui sont mieux ajustées aux bouteilles, raccourcissement des rabats, optimisation des croisillons, chaque référence d'emballage a ainsi été améliorée de façon à nécessiter moins de matière papier pour sa fabrication.

Enfin la Société est particulièrement attentive à organiser le tri des déchets qui sont des ressources potentielles pour le recyclage ou qui peuvent être valorisées.

- Ainsi, la totalité des matières recyclables (cartons, verres, plastiques) est revendue à des récupérateurs et remise dans le circuit du recyclage.
- De même, les écorces d'orange qui servent à la fabrication de la liqueur Grand Marnier® sont récupérées et utilisées en compostage.



Tous nos cartons sont fabriqués à partir de fibres recyclées :  
le taux de fibres recyclées variant entre 70% et 100%

Concernant les déchets de papier de bureau, la Société a mis en place un tri dédié dans les bureaux du siège social en partenariat avec La Poste. Les déchets récupérés sont ainsi triés dans un centre de réinsertion et valorisé dans des filières courtes par des professionnels de la filière papier situés dans un rayon de 150 km autour de Paris. Par ce partenariat, la Société contribue au développement de l'Economie Sociale et Solidaire à travers le traitement et la valorisation du papier.



En 2015, le recyclage des papiers de bureaux du siège social de la Société a permis de valoriser **2252 kg de papier** \*

soit une économie de 675 kg de CO2 \*

\* Voir *CERTIFICAT DE RECYCLAGE RECY'GO pour l'année 2015*

### - Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités

La société a mené une politique active d'optimisation des flux logistiques afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus sur route pour le transport de marchandises et la consommation globale de carburant.

Concernant les flux logistiques liés à l'approvisionnement de nos emballages, et conformément à sa politique d'Achats, la Société privilégie le recours à des **fournisseurs de proximité**, ce qui contribue à réduire **l'empreinte carbone liée au transport** (voir la Politique d'Achats Responsables). Notamment l'approvisionnement de la verrerie est réalisé localement, sachant que le transport de la verrerie impacte fortement l'empreinte carbone de l'activité.

Concernant les différents approvisionnements, l'optimisation réalisée a été de regrouper différentes commandes de marchandises par zones afin de pouvoir transporter par camions complets.



Pour la **fourniture de la verrerie**, l'approvisionnement est réalisé depuis 2 sites situés à proximité de notre site d'embouteillage (dans un rayon de 100 km), ce qui contribue à réduire l'empreinte carbone liée au transport

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les vins du Chili

Concernant les *vins du Chili*, la société Lapostolle a obtenu depuis 2009 la certification CarbonNeutral qui reconnaît les efforts fournis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'allègement des bouteilles de vins.

#### - Nos indicateurs environnementaux

Sites industriels de fabrication de spiritueux SPML	2010*	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2010 / 2015
Consommation d'électricité (kWh / millions bouteilles produites)	194 096	178 060	181 121	161 490	125 137	132 663	-32%
Consommation gaz (kWh /millions bouteilles produits)	313 570	263 653	222 284	187 025	153 118	161 493	-48%
Consommation eau (L d'eau / bouteille produite)	1,2	1,2	1,1	0,9	0,9	0,8	-30%
Déchets (T millions cols produits)					305	298	/

\*2010 : année de référence avant la réorganisation industrielle (fermeture du site de Neauphle le Château en 2012)

Sites vins SPML	2013	2014	2015	Evolution 2015 / 2014
Consommation d'électricité (kWh / L de vin)	5 535	7 122	7 460	5%
Consommation gaz + fuel (kWh / L de vin)	1 984	3 368	3 081	-9%
Consommation eau (L d'eau / L de vin)	0,06	0,08	0,08	3%



Rapport de vérification-REV02-10-03-2016

RV\_300024

31/12/2015

## **SAS CABINET DE SAINT FRONT**

AUDIT & CONSEIL EN RSE EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXPERTISE JUDICIAIRE

**Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.**

### **SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-**

**LAPOSTOLLE 91 Boulevard Haussmann**

**75008 Paris**

**Exercice clos le 31 Décembre 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

3, rue Brindejont des Moulinais - 31500 Toulouse

Tél. : 05 61 24 74 40 - [www.cabinetdesaintfront.fr](http://www.cabinetdesaintfront.fr) - E-mail : [secretariat@cabinetdesaintfront.fr](mailto:secretariat@cabinetdesaintfront.fr)

Cabinet de Saint Front, Cabinet d'expertise comptable spécialisé en Développement durable  
N° SIRET 494 642 978 00014 - CODE NAF / 741C

---

## **Responsabilité du professionnel de l'expertise**

### **comptable**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 7 juillet 2015 et le 4 avril 2016 pour une durée de 7.5 jours avec un audit du site de Bourg-Charente le 8 janvier 2016.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

#### *Conclusion*

**Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.**

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

*Nature et étendue des travaux*



Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : effectif total, conditions de santé et sécurité au travail, accidents du travail (taux de fréquence et taux de gravité) ;
- informations environnementales : prévention des pollutions et des risques environnementaux, consommation d'énergie, consommation d'eau ;
- informations sociétales : politique d'achats.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et du site de Bourg-Charente, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau du site de Bourg-Charente, que nous avons sélectionné en fonction de ses activités, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente environ 5% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

*Conclusion*

**Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.**

Fait à Toulouse, le 4 avril 2016

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SAS  
CABINET DE SAINT FRONT**

**Jacques de SAINT FRONT** Président

## PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

Nous vous rappelons que dans le cadre du projet de rapprochement capitalistique avec Gruppo Campari, ce dernier a déposé le 15 mars 2016 une offre publique d'achat amicale portant sur l'ensemble des actions de la Société dont le résultat n'est pas connu à la date de rédaction du présent rapport. Dans ce contexte, certaines résolutions sont soumises à l'approbation de l'assemblée, sous la condition suspensive du succès de l'offre publique d'achat initiée par Gruppo Campari le 30 novembre 2016 au plus tard (la "**Condition Suspensive**").

### APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2015 dégageant un bénéfice net comptable de 8 121 030 €, et les comptes consolidés de l'exercice 2015 se soldant par un résultat net consolidé – part du groupe – de 11 052 221 €, tels qu'ils vous sont présentés.

En ce qui concerne la détermination du bénéfice distribuable, nous vous rappelons que la Réserve légale ayant atteint son maximum, le bénéfice distribuable se déterminerait comme suit :

↪ <b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b> .....	<b>8 121 030€</b>
auquel il convient d'ajouter le Report à nouveau(*) .....	9 178 239 €
	-----
• <b>BENEFICE DISTRIBUABLE</b> .....	<b>17 299 269 €</b>

(\*) dont 233 700 € correspondant au solde des dividendes afférents à l'exercice 2014, non versés pour les actions auto détenues par la société à la date de mise en paiement.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

↪ Attribution aux actionnaires d'un dividende de 100 € par action soit globalement <b>8.500.000 €</b>	
⊗ Dividende statutaire de 6 % .....	1 629 450 €
⊗ Dividende complémentaire .....	6 870 550 €
↪ au Report à nouveau .....	<b>8 799 269 €</b>
	-----
• <b>TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE</b> .....	<b>17 299 269 €</b>

Il est précisé que les actions auto-détenues n'ouvrant pas droit à dividende, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende : les dividendes attachés aux actions détenues par la Société seront virés au compte "Report à nouveau".

Chaque action donne droit à **un dividende total de 100 €**.

*Nous vous rappelons que le Directoire dans sa séance du 4 janvier 2016 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant de 50 € par action.*

Compte tenu de cet acompte, le solde du dividende (50 €) sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, soit 40 € par action.

Les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%. Le prélèvement effectué par la Société s'imputera sur l'impôt sur le revenu effectivement dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Les actionnaires personnes physiques qui en ont fait la demande avant le 30 novembre 2015 pourront être dispensés de ce prélèvement si leur revenu fiscal de référence de l'année 2014 est inférieur à 50 000€ pour les contribuables célibataires, divorcés et veufs ou 75 000€ pour les contribuables soumis à imposition commune.

Les actionnaires personnes physiques non domiciliées en France supporteront en France une retenue à la source au taux de 21% (résidents de l'Union Européenne) ou de 30% (hors Union Européenne) qui pourra cependant être réduit (en général 15%) en application de la convention fiscale conclue entre la France et leur Etat de résidence, sous réserve du respect des conditions fixées dans ladite convention.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France la Société devra imputer également sur les dividendes leur revenant, le montant des prélèvements sociaux de 15,50 %.

En application de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectués au titre des trois exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2014	100 €	85 000	8 500 000 €
2013	100 €	85 000	8 500 000 €
2012	100 €	85 000	8 500 000 €

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le virement du compte "Réserve de prévoyance" à un compte de réserves intitulé "Réserve pour actions propres" de la somme de 1 705 538 € représentant la valeur des titres acquis par votre Société au titre du programme de rachat.

#### PROGRAMME DE RACHAT

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre assemblée générale mixte du 23 juin 2015, il avait été donné pouvoir au Directoire d'acquérir des actions de la Société dans les limites décidées par ladite assemblée ; cette autorisation avait été donnée pour une durée expirant le 23 décembre 2016 ; c'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

- renouveler l'autorisation donnée à votre Directoire, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce, d'acquérir, par tous moyens, des actions de la Société, en vue notamment de :
  - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF
  - l'annulation des titres ainsi rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'assemblée
  - l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital

- la couverture de toute forme d'allocation d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux conformément aux dispositions du Code de Commerce
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres.

- de fixer à 10 % du capital, soit à ce jour HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions, le nombre maximum d'actions pouvant être acquis en exécution de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat est fixé à 9 000 € ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

En outre, nous vous proposons de :

- ◇ déléguer au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
- ◇ conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, ou à son Directeur Général, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2015.

#### **MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats de Jean-Luc SFEZ Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de Benjamin ZEITOUN Co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de nommer en remplacement, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, qui statuera dans le courant de l'année 2022, sur les comptes du dernier exercice clos et de nommer Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée à courir du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit.

A défaut de réalisation de la Condition Suspensive, les mandats de Jean-Luc SFEZ Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de Benjamin ZEITOUN Co-Commissaire aux Comptes suppléant pourraient être renouvelés pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, qui statuera dans le courant de l'année 2022, sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous vous proposons de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive :

- Monsieur Pietro LOGALDO
- Monsieur Jean-Yves LAFORET
- Monsieur Stefano SACCARDI
- Mauro CANESCHI
- Riccardo RUSSO

Leur mandat prendrait effet sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, pour une période de trois années, leurs fonctions expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera, dans le courant de l'année 2019, sur les comptes du dernier exercice clos.

#### **AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS**

Sur un autre plan, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à réduire le capital social par annulation de toute quantité qu'il décidera, des actions achetées en application du programme de rachat dans la limite autorisée par la loi.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulé par la Société – pendant une période de vingt-quatre mois prévue par la loi – est de 10 % des actions qui composent le capital de la Société, soit 8.500 actions.

Enfin, nous vous remercions de conférer tous pouvoirs au Directoire pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

Vos Commissaires aux comptes seraient amenés à établir un rapport spécial dans le cadre de l'opération de réduction de capital par annulation d'actions.

#### **MODIFICATIONS STATUTAIRES LIEES AU RAPPROCHEMENT CAPITALISTIQUE AVEC GRUPPO CAMPARI**

Sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, le Directoire vous propose de modifier les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les accords signés avec Gruppo Campari.

Ainsi :

- La voix du Président du Directoire ne serait plus prépondérante lors des délibérations de ce dernier ; l'article 12 des statuts serait modifié en conséquence ;
- Concernant les pouvoirs du Directoire, les décisions suivantes seraient soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance sur proposition du Directoire et l'article 13 des statuts de la Société serait complété :
  1. l'approbation du plan d'affaires et du budget annuel consolidé de SPML et toute opération significative ne figurant pas dans le budget ;
  2. toute acquisition, cession ou apport d'actifs (ou rapprochement ou partenariat d'effet équivalent), par SPML ou l'une de ses filiales, d'une valeur unitaire supérieure à 500.000 euros ;
  3. toute décision relative à la conclusion, au renouvellement, à la résiliation ou la modification des contrats de distribution des produits de SPML ;
  4. tout projet d'investissement par SPML ou l'une de ses filiales (ou acquisition ou création de filiales par SPML ou l'une de ses filiales constituant un investissement), d'un montant unitaire supérieur à 500.000 euros (en valeur d'entreprise) ;
  5. toute opération de financement ou refinancement par SPML ou l'une de ses filiales, d'un montant unitaire supérieur à 500.000 euros ;
  6. toute proposition d'opération sur le capital sans DPS de SPML ou de l'une de ses filiales ;

7. toute proposition de modification des statuts de SPML ou l'une de ses principales filiales ;
  8. toute proposition de fusion, scission, apport de tout ou du principal des actifs de SPML ou de l'une de ses filiales ;
  9. le développement ou l'acquisition d'une société présente dans un secteur d'activités différent de ceux dans lesquels SPML intervient ;
  10. la politique de dividende de SPML ;
  11. la conclusion par SPML de conventions avec des parties liées (actionnaires et dirigeants) ;
  12. toute conclusion d'un accord impliquant ou susceptible d'impliquer un conflit d'intérêt entre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance d'une part et la société d'autre part au sens des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
  13. toute modification significative dans la structure de gouvernance et/ou organisationnelle du groupe, y compris la répartition des tâches au sein du Directoire ;
  14. toute politique générale de rémunération au sein du groupe et toute rémunération des membres du Directoire ;
  15. tout engagement hors bilan de la société excédant les montants fixés par le Conseil de Surveillance.
- Il est proposé de supprimer l'obligation de prélever la somme nécessaire pour verser aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de six pour cent l'an, sur les sommes dont les actions sont libérées et non remboursées, sans que l'insuffisance des bénéfices d'un exercice puisse donner lieu à prélèvement complémentaire sur les bénéfices des exercices ultérieurs et de modifier l'article 22 des statuts en conséquence.

## INFORMATIONS DIVERSES

### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez en annexe le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

NEANT

### CESSION D'ACTIF

NEANT

### ACTIONNARIAT

### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, le montant du capital était de 27 157 500 € divisé en 85.000 actions de 319,50 € de nominal.

Ces actions sont toutes de même catégorie et cotées au Compartiment B d'Euronext Paris. L'action a clôturé l'exercice au cours de 4 950 €.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2015 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce.

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote <sup>1</sup>	
			AGO <sup>2</sup>	AGE <sup>3</sup>	AGO	AGE
Sylvia Marnier Lapostolle	11.743	13,82%	22.486	23.486	17,85%	18,65%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury	9.754	11,48%	24.036	19.508	19,08%	15,49%
Stéphane Marnier Lapostolle	6.624	7,79%	11.438	13.248	9,08%	10,52%
Alexandra Marnier Lapostolle de Bournet	6.104	7,18%	10.398	12.208	8,26%	9,69%
Gilles Coury	3.885	4,57%	2.242	7.770	1,78%	6,17%
Autres Actionnaires Familiaux	1.922	2,26%	6.464	3.844	5,13%	3,05%
Actions SPML auto-détenues <sup>4</sup>	2.514	2,95%	2.514	2.514	-	-
Actions SPML en autocontrôle <sup>5</sup>	400	0,47%	400	400	-	-
Public	42.054	49,48%	45.980	42.980	36,50%	34,12%
<b>Total</b>	<b>85.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>125.958</b>	<b>125.958</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Nous vous précisons que, nonobstant (i) la présomption légale existant entre une société et ses dirigeants (ii) la signature d'engagements Dutreil entre certains membres des familles, les membres composant les familles ci-dessus considèrent qu'il n'existait pas ni entre eux ni entre elles au 31 décembre 2015 une action de concert dans la mesure où :

- a) aucun pacte n'a été signé entre lesdites familles,
- b) aucun accord extrastatutaire n'a été conclu, sous quelque forme que ce soit, afin de mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de la société ;

<sup>1</sup> Pourcentage de droits de vote théorique calculé sur la base de 125.958 droits de vote théoriques, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF. Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 8 A des statuts de la Société, le droit de vote dans les assemblées générales ordinaires appartient à l'usufruitier.

<sup>3</sup> Conformément à l'article 8 A des statuts de la Société, le droit de vote dans les assemblées générales extraordinaires appartient au nu-propriétaire.

<sup>4</sup> Au 31 décembre 2015, la Société détenait 2.475 action SPML et 39 actions figurant au contrat de liquidité conclu avec Kepler Capital Markets S.A. Les actions auto-détenues sont dépourvues de droit de vote dans les assemblées générales en application de l'article L. 233-31 du Code de commerce.

<sup>5</sup> Les actions en autocontrôle (détenues par Marnier Lapostolle Inc.) sont dépourvues de droit de vote dans les assemblées générales en application de l'article L. 233-31 du Code de commerce.



## EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

### DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Dans le cadre de la signature de la lettre d'offre adressée par Davide-Campari S.p.A, certains actionnaires appartenant aux familles ci-dessus (les « **Cédants** ») ont cédé à Davide Campari-Milano S.p.A la pleine propriété de 14.610 actions, la nue-propiété de 905 actions et l'usufruit de 1.310 actions<sup>6</sup>, correspondant à un total de 19,02% du capital<sup>7</sup> (ensemble les « **Actions Cédées** »). Le transfert de propriété des Actions Cédées a été réalisé le 15 mars 2016, conformément aux termes et conditions de plusieurs contrats de cession en date du 14 mars 2016 (les « **Contrats de Cession** »), à un prix par action de 8.050 euros<sup>8</sup>, augmenté de l'éventuel Complément de Prix tel que défini dans le projet de note d'information déposé par David Campari-Milano S.p.A.

En application des dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et consécutivement au transfert des Actions Cédées, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés à l'Autorité des marchés financiers :

- Davide Campari-Milano S.p.A a déclaré avoir franchi, le 15 mars 2016, en hausse, de concert avec les Actionnaires Promettants, tel que défini ci-dessous, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 du capital et des droits de vote ainsi que le seuil de 50% des droits de vote de la Société et détenir de concert 37.877 actions de la Société en pleine propriété, 2.155 actions en nue-propiété et 655 actions en usufruit, représentant 61.799 droits de vote en assemblées générales ordinaires et 64.549 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires, soit 47,10% du capital, 55,96% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 58,45% des droits de votes en assemblées générales extraordinaires, répartis comme suit (Avis AMF n°216C0712 du 22 mars 2016) ;
- Dans le cadre du concert décrit ci-dessus, les actionnaires familiaux ci-après ont déclaré avoir individuellement franchi les seuils suivants (Avis AMF n°216C0716 du 22 mars 2016) :
  - Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle a déclaré avoir franchi, en baisse, le seuil de 10% des droits de vote en assemblées générales extraordinaire de de la Société ;
  - Madame Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury a déclaré avoir franchi, en baisse, les seuils de 15% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires et de 10% du capital de de la Société;
  - Madame Sylvia Marnier Lapostolle a déclaré avoir franchi, en hausse, à la suite d'une diminution du nombre total des droits de vote de de la Société dans le cadre des cessions intervenues, les seuils de 20% des droits de vote théoriques en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de de la Société.
- Madame Alexandra Marnier Lapostolle de Bournet a déclaré avoir franchi, en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de de la Société et ne plus détenir aucune action de la Société (Avis AMF n°216C0695 du 18 mars 2016) ;
- Monsieur Gilles Coury a déclaré avoir franchi, en baisse, les seuils de 5% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et extraordinaires de de la Société et ne plus détenir aucune action de la Société (Avis AMF n°216C0715 du 22 mars 2016).

### PROMESSES CROISEES

Dans le cadre des dispositions de la lettre d'offre, Davide Campari-Milano S.p.A a conclu des promesses d'achat et de vente (ensemble les « **Promesses** ») le 14 mars 2016 avec certains actionnaires appartenant aux familles ci-dessus (les « **Actionnaires Promettants** ») portant sur la totalité des actions de la Société détenues à cette date par lesdits Actionnaires Promettants, c'est-à-dire 22.612 actions de la Société en pleine propriété et 1.905 actions de la Société en nue-propiété, soit 28,84% du capital, 40,95% des droits de vote en assemblées générales ordinaires et 44,40% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires (les « **Actions Sous Promesses** »).

<sup>6</sup> Après remembrement de 655 actions de la Société postérieurement à l'acquisition des Actions Cédées.

<sup>7</sup> Y compris l'usufruit portant sur 1.310 actions de la Société.

<sup>8</sup> Ou, pour les actions cédées en nue-propiété, 6.440 euros par action, ou pour les actions cédées en usufruit, 1.610 euros par action, augmentés d'un éventuel complément de prix selon le barème édicté à l'article 669, I du Code général des impôts.

Sauf dérogation prévue auxdites Promesses, l'exercice des Promesses d'Achat et des Promesses de Vente pourrait intervenir aux dates spécifiques qui ont été stipulées pour chacune d'elles (débutant le 14 mars 2016 en cas d'exercice anticipé et s'achevant au plus tard, pour la dernière d'entre elles le 28 février 2023). L'exercice des Promesses s'effectuerait selon un prix par action de 8.050 euros correspondant au Prix de l'Offre (Solde du Coupon 2015 attaché) augmenté de l'éventuel Complément de Prix.

En outre, afin de permettre à Davide Campari-Milano S.p.A de détenir individuellement au moins 50,01% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre :

- (i) les Actionnaires Promettants se sont engagés irrévocablement à mettre si nécessaire au porteur un nombre d'Actions Sous Promesses suffisant pour permettre à Davide Campari Milano S.p.A de détenir plus de 50,01% des droits de vote de la Société, le jour de publication par l'Autorité des marchés financiers de l'avis de résultat provisoire de l'Offre et au plus tard à la date de l'avis de résultat définitif de l'Offre ;
- (ii) Davide Campari-Milano S.p.A pourrait exercer par anticipation les Promesses de Vente dans la limite du nombre d'Actions Sous Promesses détenues respectivement par chacun des Actionnaires Promettants et strictement nécessaire pour :
  - lui permettre d'atteindre le seuil de 50,01% du capital de la Société ;
  - lui permettre d'atteindre le seuil de 50,01 % des droits de vote de la Société dans le cas où le nombre d'Actions Sous Promesses à mettre au porteur prévu au (i) ci-dessus ne s'avérerait pas suffisant.

#### **REPARTITION DU CAPITAL POSTERIEUREMENT AUX CONTRATS DE CESSION**

A la date du présent rapport, postérieurement au transfert de propriété des Actions Cédées et à la conclusion des Promesses décrits ci-dessus, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote <sup>9</sup>	
			AGO <sup>10</sup>	AGE <sup>11</sup>	AGO	AGE
Davide Campari Milano S.p.A. <sup>12</sup>	16.170	19,02%	16.575	15.515	15,01%	14,05%
Sylvia Marnier Lapostolle <sup>13</sup>	11.743	13,82%	22.486	23.486	20,36%	21,27%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury <sup>14</sup>	6.200	7,29%	11.400	12.400	10,32%	11,23%
Stéphane Marnier Lapostolle <sup>15</sup>	4.949	5,82%	8.088	9.898	7,32%	8,96%
Autres actionnaires familiaux <sup>16</sup>	1.625	1,91%	3.250	3.250	2,94%	2,94%
Sous-total des actions détenues par les Actionnaires Promettants	24.517	28,84%	45.224	49.034	40,95%	44,40%
<b>Total concert<sup>17</sup></b>	<b>40.032</b>	<b>47,10%</b>	<b>61.799</b>	<b>64.549</b>	<b>55,96%</b>	<b>58,45%</b>
Actions auto-détenues <sup>18</sup>	2.514	2,96%	2.514	2.514	-19	-
Public	42.454	49,95%	46.130	43.380	41,77%	39,28%
<b>Total<sup>20</sup></b>	<b>85.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>110.443</b>	<b>110.443</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

<sup>9</sup> Pourcentage de droits de vote théorique calculé sur la base de 110.443 droits de vote théoriques, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

<sup>10</sup> Conformément à l'article 8 A des statuts de la Société, le droit de vote dans les assemblées générales ordinaires appartient à l'usufruitier.

<sup>11</sup> Conformément à l'article 8 A des statuts de la Société, le droit de vote dans les assemblées générales extraordinaires appartient au nu-propiétaire.

<sup>12</sup> Détention découlant de la possession de 15.265 actions de la Société détenues en pleine propriété, 250 actions de la Société en nue-propiété, 655 actions de la Société en usufruit et après remembrement de 655 actions de la Société postérieurement à l'acquisition des Actions Cédées.

<sup>13</sup> Détention découlant de la possession de 11.243 actions de la Société détenues en pleine propriété et 500 actions de la Société en nue-propiété.

<sup>14</sup> Détention découlant de la possession de 5.700 actions de la Société détenues en pleine propriété et 500 actions de la Société en nue-propiété.

<sup>15</sup> Détention découlant de la possession de 4.044 actions de la Société détenues en pleine propriété et 905 actions de la Société en nue-propiété.

<sup>16</sup> Autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).

<sup>17</sup> Dont 655 actions en usufruit détenues par Davide Campari-Milano S.p.A et 655 actions en nue-propiété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisés pour un total de 655 actions au niveau du concert.

<sup>18</sup> A la date du présent rapport, la Société détient 2.475 actions de la Société et 39 actions de la Société figurent au contrat de liquidité conclu avec Kepler Capital Markets S.A.

<sup>19</sup> Les actions auto-détenues sont dépourvues de droit de vote dans les assemblées générales en application de l'article L. 233-31 du Code de commerce.

<sup>20</sup> Dont 655 actions en usufruit détenues par de la Société et 655 actions en nue-propiété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisés pour un total de 655 actions au niveau du concert.

**ACTIONNAIRES NOMINATIFS DETENANT PLUS DES DEUX TIERS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE**

NEANT

**CONTRAT DE LIQUIDITE**

Nous vous rappelons que la société a confié, à Kepler Cheuvreux la gestion d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, la Société autodétenait ainsi au titre de ce contrat de liquidité 39 titres pour une valeur de 193 K€.

**PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL AU COURS DE L'EXERCICE 2015**

Nous n'avons été informés d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2015.

**PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2015, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L. 225-180, aucune action de la Société.

**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe les mandats, ainsi que toutes fonctions salariées ou non, exercés au sein de votre Société, de ses filiales et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque Mandataire social.

**REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social, concernant respectivement votre Société et ses filiales.

**RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES**

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, il vous est présenté en annexe :

- un rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- un rapport de vos Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE  
(article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)**

Conformément aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et financier, nous vous présentons en annexe un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

**AUGMENTATION DE CAPITAL – DELEGATION DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS**

**Délégations de pouvoirs et autorisations en cours, et rachat d'actions propres**

Indépendamment du présent rapport, un rapport complémentaire récapitulant les délégations de pouvoirs et les autorisations conférées au Directoire, est résumé ci-après.

**RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE LEUR ANNULLATION (HORS CONTRAT DE LIQUIDITE)**

Nous vous informons que la société a utilisé l'autorisation donnée par l'assemblée générale pour acquérir des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions pour acquérir 328 actions.

Au 31 décembre 2015, la Société auto-détenait 2 475 actions. Leur valeur comptable au 31 décembre 2015 s'élevait à 11 090 K€.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2015 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Le montant de ces dépenses et charges s'élève à 49 539 € et l'impôt supporté de ce fait à 16 992 €.

**LISTE DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Conformément à la loi, est mise à votre disposition au siège social une liste des conventions et engagements réglementés passés par la Société des Produits Marnier Lapostolle et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions règlementées de votre Société qui est disponible au siège social.

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE**

Les conventions réglementées intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sont les suivantes :

- Convention entre les sociétés Lapostolle et AMLLLP (Madame Alexandra Marnier Lapostolle) au titre du développement et de la commercialisation des vins Lapostolle dans le monde à l'exception des USA. Montant facturé au titre de l'exercice 2015 : 451 000 €.

---

Nous tenons à saluer, une fois encore, les efforts menés par le personnel au cours de cet exercice, et le dévouement dont n'a cessé de témoigner à tous les échelons l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

**Le Directoire**

## ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2015

### RESULTATS FINANCIERS DE L'EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (montants exprimés en euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500
Nombre d'actions émises	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	106 743 584	102 521 376	107 883 021	101 720 206	110 028 724
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	15 064 070	17 591 889	26 099 131	22 597 346	28 312 328
Impôt sur les bénéfices	3 970 966	4 530 578	7 429 965	5 890 588	8 342 025
Participation des salariés due au titre de l'exercice	243 770	283 807	992 973	566 822	1 080 890
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7 789 050	9 638 232	12 603 372	11 101 956	8 121 030
Résultat distribué au titre de l'exercice	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
<b>3. RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	127,64	150,32	207,96	189,88	222,23
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	91,63	113,39	148,27	130,61	95,54
Dividende attribué à chaque action (1)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>4. PERSONNEL</b>					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	328	305	296	291	286
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 901 602	16 538 562	15 967 286	15 515 910	15 381 783
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales..)	8 342 713	8 262 819	7 946 766	7 559 929	7 623 508

(1) Le dividende 2015 est le dividende soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation

## LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<i><b>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</b></i>	
		<i><b>Indication de la Société</b></i>	<i><b>Fonctions</b></i>
<b><u>COURY Antoinette</u></b>	<i>Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil</i>	Néant	Néant
<b><u>MARNIER LAPOSTOLLE Irène</u></b>	<i>Membre du Conseil</i>	Néant	Néant
<b><u>SANABRIA SUCRE Alvaro</u></b>	<i>Membre du Conseil</i>	ERCUS C.A. A.G.S. INGENIEROS	Administrateur Directeur
<b><u>De JOUVENCEL Claude</u></b>	<i>Membre du Conseil</i>	Association de Grandes Marques Internationales de Vins et Spiritueux Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux Délégation Générale de Fédérations de Vins et Spiritueux de France WTA Inc (Women Tennis Association)	Membre du Conseil et Secrétaire Membre du Conseil et Vice Président Membre du Conseil et Vice Président Membre du Global Advisory Council et Président du Ctte Financier et Audit
<b><u>CARO Gérard</u></b>	<i>Membre du Conseil</i>	Néant	Néant



Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<u>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</u>	
		<u>Indication de la Société</u>	<u>Fonctions</u>
<u><b>MARNIER LAPOSTOLLE</b></u> <u>Jacques</u>	<i>Président du Directoire</i> <i>Membre du Directoire</i> <i>Jusqu'au 20/10/2015</i> <i>Directeur Commercial</i> <i>Jusqu'au 20/10/2015</i>	GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER INVESTISSEMENTS MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER MANAGEMENT.	Directeur Président du Conseil Chairman of the board Président
	<i>Directeur Général du</i> <i>Directoire jusqu'au</i> <i>17/11/2015</i> <i>Président du Directoire</i> <i>Depuis le 17/11/2015</i> <i>Membre du Directoire</i>  <i>Secrétaire Général</i>		GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER INVESTISSEMENT.
<u>de GASPÉRIS François</u>	<i>Membre du Directoire</i>  <i>Directeur</i> <i>Développement et</i> <i>Stratégie</i>	MARNIER INVESTISSEMENT  MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur  Administrateur Vice -Président
	<i>Membre du Directoire</i>		MARNIER LAPOSTOLLE INC  MARNIER INVESTISSEMENT
<u><b>MARNIER LAPOSTOLLE</b></u> <u>Stéphane</u>	<i>Membre du Directoire</i>  <i>Directeur "Supply</i> <i>Chain"</i>	LAPOSTOLLE MARNIER LAPOSTOLLE INC  PERIGEE SA MARNIER CHILE.  AMLLLP	Présidente du Conseil d'administration Présidente  Vice Présidente  Vice Présidente  Partners
	<i>Membre du Conseil</i>		

**REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

(ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations versées aux dirigeants au titre de l'exercice 2015.

Les rémunérations citées ci-après s'entendent nettes de charges sociales et/ou de précompte social mais avant impôts.

**1. Rémunération des membres du Directoire**

<b>Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE</b>				
<b>Jusqu'au 20 octobre 2015</b>				
Mandat social : Président du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Directeur Commercial	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GRUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après

(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>253 115 €</b>
<b>Rémunération au titre du contrat de travail</b>	<b>423 554 €</b>
<b>Jetons de présence (1)</b>	<b>43 611 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>91 729 €</b>

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC.

<b>Monsieur François de GASPERIS</b>				
Mandat social : Directeur Général du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Secrétaire Général	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GRUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après

(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>210 666 €</b>
<b>Rémunération au titre du contrat de travail</b>	<b>427 767 €</b>
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>43 611 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>100 550 €</b>

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

<b>Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE</b>
---------------------------------------------

Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail Responsable « Supply Chain »	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>96 373 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>84 170 €</b>
<b>Rémunération fixe au titre du contrat de travail</b>	<b>261 057 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du contrat de travail (primes sur objectifs)</b>	<b>35 045 €</b>
<b>Jetons de présence(1)</b>	<b>43 611 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>5 905 €</b>

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

<b>Monsieur Gilles COURY</b>				
Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail : Directeur Développement et Stratégie	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>77 892 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>93 542 €</b>
<b>Rémunération fixe au titre du contrat de travail</b>	<b>361 961 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du contrat de travail (primes sur objectifs)</b>	<b>46 522 €</b>
<b>Prime d'expatriation au titre du contrat de travail</b>	<b>135 128 €</b>
<b>Jetons de présence (1)</b>	<b>43 611 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

<b>Madame Alexandra MARNIER LAPOSTOLLE</b>				
Mandat social : Membre du Directoire	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
--	----------------------

<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>110 000 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération fixe au titre du contrat de travail</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du contrat de travail</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération versée par les filiales étrangères (1)</b>	<b>224 012 €</b>
<b>Rémunération versée par la société Lapostolle par l'intermédiaire de la société AMLLLP</b>	<b>377 614 €</b>
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>58 995 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

(2) sur la société et sa filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

## **2. Position de la Société au regard des recommandations du MEDEF et de l'AFEP en date du 6 octobre 2008**

Il est rappelé que le MEDEF et l'AFEP ont recommandé, concernant les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de mettre un terme au contrat de travail des dirigeants qui cumulent ledit contrat de travail avec un mandat social.

Parallèlement, si la Société décide de ne pas suivre lesdites recommandations, il convient d'en expliquer les raisons.

Précision faite que ces recommandations s'appliqueraient lors du renouvellement de mandats confiés antérieurement à cette publication, sur appréciation du Conseil de surveillance et que les membres du Directoire ont été nommés le 1<sup>er</sup> octobre 2008, puis renouvelés le 25 juin 2014, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Le Comité des rémunérations, après avoir étudié la situation de la Société et des mandataires sociaux, a conclu :

- que Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et Monsieur François de GASPERIS exerçaient une fonction salariale au sein de la Société depuis respectivement 1951 et 1971.
- que lors de leur nomination en qualité de mandataires sociaux, leur contrat de travail a toujours été maintenu et qu'ils ont continué à exercer en permanence lesdites fonctions.
- que, certes, en cas de départ à la retraite ou de mise à la retraite, ils bénéficient de la part de la Société d'un engagement de versement d'une retraite au titre de leurs fonctions salariales, réversible par moitié sur la tête de leur épouse en cas de décès.
- mais qu'ils n'ont jamais bénéficié de stocks-options, de BCE ou d'actions gratuites.
- que, de la même façon, ils ne bénéficient d'aucune clause "parachute".
- il convient en outre d'apprécier les recommandations de l'AMF avec plus de souplesse pour les sociétés cotées de petites ou de moyennes importances, ce qui est le cas pour la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE dont la capitalisation boursière est d'environ 430 M€.
- que pour l'ensemble de ces raisons, il ne semble pas juste de supprimer les contrats de travail des dirigeants sociaux.

Le Conseil de surveillance réuni le 10 mars 2009 a approuvé pleinement et sans réserve les conclusions du Comité des rémunérations et, le 25 juin 2014, lors du renouvellement des mandats des membres du Directoire, le Conseil de surveillance a réitéré les décisions prise en mars 2009.

### **3.1. Avantage "retraite" lié aux contrats de travail de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS.**

A ce titre, le salarié bénéficie de l'avantage suivant, calculé sur sa rémunération salariale :

En cas de départ à la retraite, mais à la condition que celui-ci n'intervienne pas avant l'âge légal, comme en cas de maladie grave entraînant rupture dudit contrat, le salarié aura droit, sa vie durant, à une pension annuelle égale à la moitié de la rémunération qui aura été la sienne au titre des douze mois écoulés au moment de son départ à la retraite

ou de la résiliation de son contrat ; cette pension est indexée sur la valeur du point de retraite des Cadres ou, à défaut de publication de cette valeur, sur l'évolution de la moyenne pondérée des salaires des Cadres Supérieurs de la Société.

En cas de décès du salarié, qu'il survienne avant son départ de la Société ou après celui-ci, sa veuve aura droit, sa vie durant, à une retraite égale selon le cas, soit au quart de la rémunération perçue par le salarié pendant les douze mois précédant son décès, soit à la moitié de la retraite qu'il percevait à ce moment-là ; cette retraite est indexée de la même façon que celle visée au paragraphe précédent.

A ce titre, Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE a perçu en 2015 la somme de 24 668 €.

### **3.2. Avantage "retraite" lié aux mandats sociaux de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et Francois de GASPERIS.**

En outre, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer aux deux dirigeants un complément de retraite annuel égal à 50 % des sommes qu'ils percevront au titre de leur mandat calculé à partir des douze derniers mois précédant leur mise à la retraite ou leur départ à la retraite.

Les paiements interviendront mensuellement à titre viager à compter de la mise à la retraite ou du départ à la retraite.

Aucune réversion au profit de la veuve n'a été prévue en cas de décès du mandataire social.

Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 les indices de performances décidés par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Le 25 juin 2014, lors du renouvellement des mandats des membres du Directoire, le Conseil de surveillance a confirmé les indices de performances décidés antérieurement qui sont soumis à une nouvelle ratification de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2015.

Aucune pension de réversion n'a été versée à Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE à ce titre.

### **4. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

<b>Madame Antoinette COURY</b>				
Mandat social : Présidente du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GRUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>84 000 €</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Pension de réversion (1)</b>	<b>115 763 €</b>
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>15 384 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) A la suite du décès de Monsieur Maxime COURY, Madame Antoinette COURY perçoit une pension de réversion calculée conformément au paragraphe ci-dessus relatif à l'avantage "retraite" lié au contrat de travail dont bénéficiait son époux.

(2) Sur la Société

<b>Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE</b>				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Pension de réversion (1)</b>	<b>24 668 €</b>
<b>Jetons de présence (2)</b>	<b>15 384 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) A la suite du décès de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE, Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE perçoit une pension de réversion calculée conformément au paragraphe ci-dessus relatif à l'avantage "retraite" lié au contrat de travail dont bénéficiait son époux.

(2) Sur la Société

<b>Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE</b>				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non
	<b>Exercice 2015</b>			
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>			
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>			
<b>Jetons de présence (1)</b>	<b>15 384 €</b>			
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>			

(1) Sur la Société

<b>Monsieur Claude de Jouvenel</b>				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Jetons de présence (1)</b>	<b>15 384 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) Sur la Société

<b>Monsieur Gérard Caro</b>				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	<b>Exercice 2014</b>
<b>Rémunération fixe au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération variable au titre du mandat social</b>	<b>Néant</b>
<b>Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Jetons de présence (1)</b>	<b>15 384 €</b>
<b>Avantage en nature</b>	<b>Néant</b>

(1) Sur la Société

Enfin, nous vous signalons qu'aucun dirigeant ne bénéficie de stocks options, d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société ; ils ne bénéficient pas d'indemnité de départ dite « clause parachute ».

### **Le Directoire**


**ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous indiquons que :

- a) aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire
- b) aucune autre personne de la Société ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie
- c) aucune des personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus

n'ont effectué au cours de l'exercice 2015 sur les titres de la Société, d'opération supérieure à 5.000 €.





## CHAPITRE 2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, il vous est rendu compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

#### **1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Présidente rappelle que la société Marnier Lapostolle répond aux critères de taille des valeurs moyennes et petites édictés par l'AMF, notamment eu égard au montant de sa capitalisation boursière.

Dans sa séance du 27 avril 2011, le Conseil de Surveillance a, après études, décidé de se référer aux principales recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, lequel a fait l'objet d'une recommandation d'application de l'AMF N°2010-15 en date du 7 décembre 2010.

A cet égard, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation précitée de l'AMF, a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Conformément aux recommandations de l'AMF, il est présenté une synthèse des recommandations écartées et des explications apportées concernant chacune des quinze recommandations.

#### **R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social :**

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, puis de membres du Directoire alors qu'ils étaient déjà titulaires de leur contrat de travail. Les organes de direction de la Société ont opté pour le maintien de leur contrat de travail dont ils bénéficient au sein de la société mère depuis leur prise de fonction. Ce choix a été motivé par la grande ancienneté de leur contrat de travail et par la stratégie du groupe qui est avant tout et depuis son origine, un groupe à prédominance familiale où la volonté de pérenniser l'encadrement dirigeant est un principe directeur.

#### **R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :**

Les conditions de rémunération de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE jusqu'au 20 octobre 2015 et de Monsieur François de GASPERIS au titre de leur mandat social respectif de Président du Directoire et de Directeur Général du Directoire ont été fixées par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 25 juin 2014. Le principe de rémunération est fondé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient par ailleurs d'une rémunération liée à la poursuite de leur contrat de travail respectivement de Directeur Commercial et de Secrétaire Général.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 25 juin 2014 a fixé les rémunérations de Messieurs Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE et Gilles COURY, tant au titre des fonctions salariales au sein de la Société qu'au titre de leur mandat de membre du Directoire.

### **R 3 : Indemnités de départ :**

Aucune disposition ne prévoit d'indemnité de départ au profit du Président du Directoire, du Directeur Général du Directoire ou des autres membres du Directoire.

### **R 4 : Régimes de retraite supplémentaires**

Monsieur Jacques Marnier Lapostolle, au titre de son mandat de Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient d'un complément de retraite lié à leur mandat social mis en place par la Société. Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

L'assemblée générale du 23 juin 2015 a approuvé la subordination au respect des conditions de performance confirmées par le Conseil de Surveillance le 25 juin 2014 pour la réalisation de l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Jacques Marnier Lapostolle et en faveur de Monsieur François de Gasperis, en cas de cessation de leur mandat au titre de leur droit à la retraite.

Aucune pension de réversion n'a été versée à Madame Irène Marnier Lapostolle.

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient également d'un engagement de retraite complémentaire liée à leur contrat de travail.

A ce titre, Madame Irène Marnier Lapostolle a perçu en 2015, la somme de 24 668 €.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

### **R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions**

Aucun dirigeant ni membre du Directoire ne bénéficie de stocks options, d'attribution d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société.

### **R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :**

La Société a mis au point un règlement intérieur de son Conseil de Surveillance qu'elle a adopté lors de la séance du Conseil du 4 avril 2012. Ce règlement intérieur précise notamment les conditions de fonctionnement du Conseil de Surveillance, son rôle et sa composition, les modalités de création de comités et leurs règles de fonctionnement, la charte des membres du Conseil de Surveillance et leur devoir de diligence.

### **R 7 : Déontologie des membres du conseil :**

L'essentiel des règles de déontologie concernant les membres du Conseil de Surveillance sont précisées dans le règlement intérieur. Au moment des prises de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance de ses obligations et signer le règlement intérieur.

### **R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil :**

Votre Conseil de surveillance est aujourd'hui composé de 5 Membres.

Il vous est présenté dans le tableau ci-après les principales informations sur les membres du conseil de surveillance en fonction.

<u>NOMS</u>	<u>FONCTIONS</u>	<u>Autres fonctions et rémunérations au sein du Groupe</u>	<u>Date de Fin de Mandat (AGO d'approbation des comptes de l'exercice)</u>	<u>Membre Indépendant</u>
<b>Mme Antoinette COURY</b>	Président du Conseil Membre du Conseil	Néant	2016	Non
<b>Mme Irène MARNIER LAPOSTOLLE</b>	Vice-Président Membre du Conseil	Néant	2016	Non
<b>Mr Gérard CARO</b>	Membre du Conseil	Néant	2016	Oui
<b>M. Claude de JOUVENCEL</b>	Membre du Conseil	Néant	2017	Oui
<b>M. Alvaro SANABRIA SUCRE</b>	Membre du Conseil	Néant	2016	Non

Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE a été nommée Vice-Présidente du Conseil de Surveillance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Depuis le 1er janvier 2015, le Conseil compte 2 femmes parmi ses 5 membres, et n'est plus en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

Conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext, la société a étudié l'indépendance de ses membres du Conseil. Deux des membres du Conseil de Surveillance en 2015 (Messieurs de JOUVENCEL et CARO) ont été considérés comme indépendants au regard des critères prévus par le Code Middlenext, repris dans la recommandation AMF du 7 décembre 2010.

Les membres du Conseil indépendants répondent aux cinq critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur au banquier significatif de la société ou de son groupe
- ne pas être actionnaire de référence de la société
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années

#### **R 9 : Choix des membres du Conseil :**

Comme indiqué au R1, la société étant une société à composante familiale, la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont issus de la famille.

Pour autant, la société respecte, comme rappelé au R8, la présence de membres du Conseil indépendants.

#### **R 10 : Durée des mandats des membres du conseil :**

L'assemblée générale des actionnaires réunit le 25 juin 2014 a réduit la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance à trois années, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

**R 11 : Information des membres du conseil :**

Le règlement intérieur précise les conditions d'information des membres du Conseil. L'ordre du jour est établi par le Président, il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné des projets de documents aux membres du Conseil ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, le Président demande régulièrement aux membres du Conseil s'ils souhaitent recevoir d'autres documents pour compléter leurs informations.

**R 12 : Mise en place de comités :**

La possibilité de créer des comités chargés d'aider le Président dans sa mission de direction est prévue à l'article 12 des statuts.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Conseil de Surveillance a créé un comité des rémunérations, composé de Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE et de Monsieur Fabrice REINACH. Depuis le départ de Monsieur Fabrice REINACH, Monsieur Gérard CARO a accepté de faire partie, à titre provisoire, du Comité des Rémunérations.

Depuis le 27 septembre 2011, le Conseil de Surveillance, a décidé d'appliquer la recommandation R12 du Code Middenext et de créer un Comité d'audit composé de 2 membres indépendants, Monsieur Gérard Caro et Monsieur Claude de Jouvencel.

Le **comité d'audit** a pour mission d'assurer le suivi :

- de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société.
- du processus d'élaboration de l'information financière et comptable.
- du rapport financier élaboré par le Directoire, de l'audit du directeur financier, de l'audit des Commissaires aux comptes.
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le comité d'audit se réunit régulièrement en présence du Commissaire aux Comptes en amont de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Il est précisé que la Présidente du Conseil (n'ayant pas de fonction exécutive) peut assister à certaines séances du Comité d'audit.

**R 13 : Réunions du conseil et des comités :**

Au cours de l'exercice, votre Conseil de surveillance s'est réuni 5 fois, ce qui répond aux critères de fréquence édictés par l'AMF dans sa recommandation sur le gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la recommandation R13 du code Middenext :

- 21 avril 2015 : Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2014 arrêtés par le Directoire. Examen des conventions réglementées ; Examen des points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middenext. Comptes prévisionnels de l'année 2015.
  - 26 mai 2015 : Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du premier trimestre 2015. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire.
  - 29 septembre 2015 : Examen des comptes sociaux et consolidés du 1er semestre de l'exercice 2015 de la société arrêtés par le Directoire et présentation du rapport d'activité semestriel correspondant. Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du deuxième trimestre 2015.
  - 17 novembre 2015 : Décisions à prendre concernant la direction de la Société suite au décès de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE ;
  - 24 novembre 2015 : Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du troisième trimestre 2015. Révision des comptes prévisionnels de l'année 2015.

Lors des réunions du Conseil de surveillance, la plupart des membres composant le Conseil étaient présents.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au lieu indiqué dans l'avis de convocation ou au siège social.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent au Conseil par moyen de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la présence effective ou par représentation est exigée pour les délibérations ayant trait à :

- l'examen des comptes annuels et consolidés présentés par le Directoire,
- l'établissement du rapport du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Membres.

#### **R 14 : Rémunération des membres du Conseil**

Les conditions de fixation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance sont rappelées dans le Règlement intérieur.

Il est attribué des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour un montant annuel de 100 000 €.

Au titre de la mission de représentation de la Société au sein des conseils d'Associations Professionnelles Vins & Spiritueux confiée à Monsieur Claude de JOUVENCEL, soit environ une vingtaine de réunions par an, celui-ci n'est pas rémunéré. Le Conseil de Surveillance a décidé toutefois que Monsieur Claude de JOUVENCEL aurait droit au remboursement de ses frais de déplacements, hôtels, repas et d'un abonnement internet sur présentation des justificatifs, dans la limite de 10.500 € par an.

#### **R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil**

Compte tenu de la taille de la société, le Conseil de Surveillance a considéré qu'il n'était pas indispensable de mettre en place un système d'évaluation des travaux du Conseil.

## **2. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

En application des articles 18 et 19 des statuts, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

En ce qui concerne la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-propiétaire :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2012, les dispositions statutaires relatives à la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu propriétaire ont été modifiées pour les remplacer par les dispositions suivantes.

1. Pour tous les démembrements résultant d'une donation ayant bénéficié des dispositions de l'article 787B du code général des impôts, le droit de vote appartient définitivement au nu-propriétaire dans toutes les assemblées, à l'exception de celui concernant l'affectation des bénéfices qui appartient à l'usufruitier.
2. Pour les autres démembrements, sauf convention contraire, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Afin de permettre à la société la mise en œuvre des présentes dispositions, chaque donateur doit notifier à la société la donation qu'il aura consentie, selon les modes légaux, en précisant si cette dernière a été consentie sous le bénéfice des dispositions de l'article 787B du code général des impôts.

Chaque usufruitier sera convoqué aux assemblées générales en considération des points de l'ordre du jour sur lesquels il pourra exercer son droit de vote. Le nu propriétaire devra être convoqué à toutes les assemblées générales, pour y assister, même s'il ne dispose d'aucun droit de vote.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou cédée perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

### **3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

#### **3.1 Définition du contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité à la loi et aux règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- la fiabilité des informations financières

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société soient atteints.

#### **3.2 Organisation générale du contrôle interne**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Dans ce cadre, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales une fois par trimestre.

Le Conseil de Surveillance examine entre autres les documents prévisionnels de gestion, les comptes individuels et consolidés présentés par la Direction et il peut demander aux dirigeants tous documents utiles à sa mission de contrôle.

Les personnes chargées de surveiller, de définir ou d'impulser les dispositifs de contrôle interne sont :

- Le Conseil de Surveillance, et en particulier le Comité d'Audit
- Le Directoire
- La Direction Qualité, en charge du suivi des processus internes dans le cadre des procédures de certification ISO.
- L'Expert-Comptable externe à la société.

L'amélioration du contrôle interne est un processus continu, qui s'appuie sur les évolutions de l'organisation du Groupe.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, la Société a mis en œuvre tous les moyens demandés par Monsieur François LAMY et Monsieur Jean-Luc SFEZ, Commissaires aux comptes, afin de favoriser l'accomplissement de ces diligences. Celles-ci incluent des travaux visant notamment à apprécier la sincérité des informations données et leur cohérence d'ensemble.

Les procédures de contrôle interne mises en place leur ont été présentées ainsi que toute la documentation correspondante. Les tests complémentaires demandés ont été réalisés.

Conformément à la loi, à l'issue de la présentation du présent rapport, vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport "sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière".

### **3.3 Mise en œuvre du contrôle interne**

Mise en œuvre du contrôle interne :

- Les processus de contrôle interne en application dans le Groupe couvrent les cycles suivants :
  - achat et frais généraux
  - ventes
  - immobilisations
  - stocks
  - trésorerie
  - paye.
- Prises de décisions du Directoire

Les membres du Directoire se réunissent régulièrement pour faire le point des questions de gestion tant en ce qui concerne la Société-mère que ses filiales.

Des contrôles sur l'application des décisions de gestion par les différents services du groupe sont quotidiennement effectués par le Directoire et la Direction Financière.

- Procédure de contrôle de la gestion des filiales

Les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place.

- Gestion et prévention des risques juridiques

Une équipe interne à la Société-mère est en charge de ces risques et procède à la consultation régulière de conseils spécialistes notamment en matière sociale, droit des sociétés, droit commercial, droit des marques, etc. si nécessaire.

Une revue systématique des contrats importants liés à l'activité et en matière sociale est effectuée par les personnes sus-mentionnées et fait l'objet de mise au point en collaboration avec le Directoire avant signature.

- Gestion et prévention du risque de change

La société utilise des contrats de couverture de change de type contrats de vente à terme, à l'exclusion de tout autre produit. Les devises concernées sont le dollar américain et le dollar canadien.

La gestion du risque de change s'appuie sur un plan de trésorerie en devise à 18 mois, actualisé mensuellement qui permet d'identifier les excédents nets en devises, après affectation des contrats de change en portefeuille

Tout contrat de change doit pouvoir être rattaché à des opérations commerciales budgétées dans les 18 mois à venir, sans pouvoir engager la société au-delà.

Les excédents de devises disponibles sont immédiatement cédés au comptant.

La Direction Financière a délégation de pouvoir pour mettre en œuvre avec les Salles des Marchés des banques les décisions prises par le Directoire, en fonction de l'environnement économique et monétaire.

Les relevés des opérations effectuées sont ensuite signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général du Directoire ou, en leur absence, par deux personnes choisies parmi les autres membres du Directoire et le Directeur Financier du Groupe.

- Procédure d'évaluation régulière des provisions pour risques et dépréciations

Des propositions du service comptable sont présentées au Directoire.

Pour ce qui concerne les créances clients, leur probabilité de recouvrement est vérifiée très régulièrement par le service comptable qui en rend compte au Directoire. Le niveau des dépréciations « clients » est ajusté à chaque arrêté de comptes.

Des procédures sont en vigueur pour déceler les stocks morts ou à rotation lente ; ces stocks font ensuite l'objet d'un examen de la Direction Financière et des services concernés qui propose des dépréciations adéquates au Directoire.

L'ensemble de ces dépréciations est effectué sous contrôle étroit des Commissaires aux comptes.

- Gestion du risque lié au placement de trésorerie

Le Directoire a pris la décision, compte tenu de la volatilité des marchés, d'effectuer tous les placements dans des fonds monétaires purs en euros ou en compte à terme ou dans des placements équivalents.

### **3.4 Sauvegarde des actifs**

Une attention particulière est portée au respect de nos marques au niveau national et international.

Outre les contrats d'assurance classiques liés aux activités de la Société et du groupe, notre Société dispose de contrats d'assurance spécifiques visant à garantir le risque produit, la responsabilité civile et la perte d'exploitation.

Le service informatique interne a établi des procédures visant à assurer la continuité de l'exploitation des systèmes d'information en cas d'incident. C'est ainsi que les matériels ont été répartis sur deux sites, chacun pouvant prendre le relai de l'autre. Les accès aux bases de données sont sécurisés par des droits d'accès et mots de passe individuels. Des sauvegardes journalières sont effectuées et une copie est stockée à l'extérieur.



### **3.5 Prévention et détection des fraudes et erreurs**

Cette prévention est effectuée en étroite collaboration entre notre service comptable, le contrôle de gestion et notre Expert-Comptable. Notre Société a mis en place les moyens permettant d'avoir l'assurance raisonnable qu'elle se conforme aux principaux usages en la matière notamment au niveau de la séparation des tâches.

Nous sommes également passés au protocole EBICS pour nos virements interbancaires, et aux virements commerciaux pour nos règlements fournisseurs nationaux (VCOM).

Un logiciel de gestion intégré des points de vente normalise les règles de contrôle des boutiques (crêperies) et permet à partir du siège d'obtenir des informations détaillées sur les ventes de chaque boutique.

### **3.6 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée**

Ce travail est d'abord effectué par nos services comptables avec l'assistance de notre Expert-Comptable. Ce processus nous permet de produire une information comptable et financière fiable et sincère.

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue des comptes sociaux et consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs.

## **4. APPRECIATION DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Les principales procédures de contrôle interne ont été revues lors de la mise en place du nouveau système de gestion.

Le présent rapport a été établi et signé par Madame Antoinette COURY, Présidente du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 11 le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance.

**La Présidente du Conseil de Surveillance**

**SOCIETE DES PRODUITS  
MARNIER LAPOSTOLLE**

**91, boulevard Haussmann  
75008 PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

François LAMY  
19, avenue de Messine  
75008 PARIS

Jean-Luc SFEZ  
22, place du Général Catroux  
75017 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

. de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

. d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Jean-Luc SFEZ

## CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2015

### COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE AU 31 DECEMBRE 2015

#### Etat du résultat global COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers €)</i>	<i>Notes</i>	décembre 2015	décembre 2014
Produits des activités courantes	3.14	151 740	139 074
Achats consommés		-35 543	-35 472
Charges de personnel		-29 066	-27 245
Charges externes		-53 343	-47 864
Impôts et taxes		-2 762	-2 784
Dotations aux amortissements & provisions		-7 120	-4 322
Autres charges d'exploitation		-537	0
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>23 369</b>	<b>21 387</b>
Autres produits et charges opérationnels	3.15	0	-326
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>23 369</b>	<b>21 061</b>
Coût de l'endettement net	3.16	204	266
Autres produits financiers	3.16	1 422	280
Autres charges financières	3.16	-5 068	-4 192
Charge d'impôt	3.17	-8 870	-6 575
Résultat net des entreprises intégrées		11 056	10 840
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>11 056</b>	<b>10 840</b>
Résultat net-part du groupe		11 052	10 830
Résultat net -intérêts minoritaires		4	10
<b>Résultat net par action- part du groupe (en €)</b> <b>(hors actions propres)</b>	3.9	<b>134,6</b>	<b>131,4</b>

## 3 - COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE

**Etat du résultat global**

## 3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

## ET DES GAINS ET PERTES ENREGISTRES EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers €)</i>	décembre 2015	décembre 2014
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>11 056</b>	<b>10 840</b>
Variation des écarts de conversion	253	892
Variation de valeur des instruments de couverture	-1 943	-309
Effet d'impôt associé	668	106
<b>Eléments recyclables qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>-1 022</b>	<b>689</b>
Ecart actuariel sur les engagements de retraite	1 820	-4 803
Effet d'impôt associé	-627	1 654
Incidence de la première application de l'IFRIC 21 - C3S	106	
<b>Eléments non recyclables qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>1 299</b>	<b>-3 149</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres</b>	<b>277</b>	<b>-2 460</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>11 333</b>	<b>8 380</b>
Dont:		
part du groupe	11 293	8 372
part des minoritaires	40	8

## 3 - COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE

**Bilan consolidé**

## 3.3 – BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

<i>en milliers €</i>	<i>Notes</i>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	609	1 002
Immobilisations corporelles	3.2	53 668	59 275
Immeubles de placement	3.2	5 720	5 818
Actifs financiers non courants	3.3	334	502
Actifs d'Impôt différé	3.8	7 056	7 277
<b>Actifs non courants</b>		<b>67 387</b>	<b>73 874</b>
Stocks et en-Cours	3.4	62 496	57 293
Créances Clients	3.5	34 423	38 265
Autres actifs courants	3.5	3 363	3 087
Instruments financiers	3.13	-	-
Actifs financiers courants	3.3	23 804	23 144
Trésorerie et équivalents	3.7	32 748	28 006
Actifs détenus en vue de la vente	3.22	973	
<b>Actifs courants</b>		<b>157 806</b>	<b>149 795</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>225 193</b>	<b>223 669</b>
Capital	3.9	27 158	27 158
Réserves consolidées		103 992	102 780
Résultat consolidé		11 052	10 830
Intérêts minoritaires		608	568
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>142 809</b>	<b>141 336</b>
Provisions non courantes	3.10	24 818	27 341
Dettes financières à long terme	3.11	11 021	11 867
Passifs d'impôt différé	3.8	-	-
Autres passifs non courants	3.12	1 080	567
<b>Passifs non courants</b>		<b>36 920</b>	<b>39 775</b>
Provisions courantes	3.10	509	106
Dettes financières à court terme	3.11	13 152	10 577
Dettes fournisseurs	3.6	19 633	19 507
Autres dettes	3.6	9 778	12 060
Instruments financiers	3.13	2 392	308
<b>Passifs courants</b>		<b>45 464</b>	<b>42 558</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>225 193</b>	<b>223 669</b>



## 3.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>en milliers €</i>	Capitaux propres :					Total des capitaux propres
	Capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	part du groupe	part des minoritaires	
<b>Au 1er janvier 2014</b>	<b>27 158</b>	<b>-10 458</b>	<b>120 231</b>	<b>136 931</b>	<b>455</b>	<b>137 386</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé			10 830	10 830	10	10 840
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-2 458	-2 458	-2	-2 460
Dividendes			-8 238	-8 238		-8 238
Opérations sur actions autodétenues		11		11		11
Autres mouvements			3 692	3 692	105	3 797
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>27 158</b>	<b>-10 447</b>	<b>124 057</b>	<b>140 768</b>	<b>568</b>	<b>141 336</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé			11 052	11 052	4	11 056
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			241	241	36	277
Dividendes			-8 228	-8 228		-8 228
Opérations sur actions autodétenues		-1 633		-1 633	0	-1 633
Autres mouvements				0		0
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>27 158</b>	<b>-12 080</b>	<b>127 123</b>	<b>142 201</b>	<b>608</b>	<b>142 809</b>

## 3.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers €)</i>	<i>Notes</i>	décembre 2015	décembre 2014
Résultat net consolidé		11 056	10 840
Dotations nettes aux amortissements et provisions		7 574	5 046
Plus ou moins-values de cession		-49	-86
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>18 580</b>	<b>15 800</b>
Coût de l'endettement financier net	3.16	-204	-266
Charge d'impôt (yc impôt différé)	3.17	8 870	6 575
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>27 247</b>	<b>22 109</b>
Impôt versé (-) ou reçu (+)		-6 985	-8 767
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-1 627	-13 386
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		<b>18 635</b>	<b>-44</b>
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 697	-3 382
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		145	56
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		-39	-44
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		246	36
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>-3 345</b>	<b>-3 334</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-8 226	-8 238
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
Vente (rachat) d'actions auto-détenues		-1 633	11
Augmentation de la dette financière	3.11	1 656	1 860
Remboursement de la dette financière	3.11	-1 852	-2 230
Acquisition, cession de placements financiers		-660	-662
Intérêts financiers nets versés	3.16	204	266
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS</b>		<b>-10 511</b>	<b>-8 993</b>
<b>Variation de la trésorerie et équivalents</b>		<b>4 779</b>	<b>-12 371</b>
<b>Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	3.7	<b>27 951</b>	<b>40 322</b>
<b>Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	3.7	<b>32 730</b>	<b>27 951</b>

**NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES**

La Société des Produits Marnier Lapostolle est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de Commerce. L'action Marnier Lapostolle est cotée au compartiment B d' Euronext Paris.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2015 ont été arrêtés par le Directoire du 4 avril 2016, et examinés par le Conseil de surveillance du 4 avril 2016.

**1.1.- PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

SOCIETES	ADRESSES	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014	
		% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts
MARNIER LAPOSTOLLE SA	91 boulevard Haussmann -75008 Paris -France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GRANDES MARQUES BV	91 boulevard Haussmann -75008 Paris -France	85,71%	85,71%	85,71%	85,71%
MARNIER INVESTISSEMENT	12, av Rosemont - 1208 Genève - Suisse	99,78%	99,78%	99,78%	99,78%
MARNIER MANAGEMENT	12, av Rosemont - 1208 Genève - Suisse	100,00%	99,78%	100,00%	99,78%
MARNIER LAPOSTOLLE INC	183, Madison Avenue - 10016 New York- USA	97,00%	97,00%	97,00%	96,94%
MARNIER CHILE SA	Alonso de Cordova, 3827- Vitacura- Santiago -Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,78%
LAPOSTOLLE SA	Alonso de Cordova, 3827- Vitacura- Santiago -Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,78%
VITIVINICOLA DEL SUR SA	Alonso de Cordova, 3827- Vitacura- Santiago -Chili	99,00%	98,78%	99,00%	98,78%
SCI DU VAL	91 boulevard Haussmann -75008 Paris- France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PERIGEE SPIRITS SA	Alonso de Cordova, 3827- Vitacura- Santiago -Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,78%

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

## 1.2 – SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Le Groupe n'a pas d'autres titres de participation non consolidés.

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

### 2.1. - PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2015, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les principes comptables retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015, sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne applicables pour le groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions de l'IAS 1 et de l'IAS 7 proposant des formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Le Groupe Marnier Lapostolle a choisi de présenter le modèle de compte de résultat par nature et le tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

#### 2.1.1. - Evolutions du référentiel comptable en 2015.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le Groupe, et sont obligatoirement applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont :

. IFRIC 21 « Droits ou taxes » qui traite de la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes diverses. L'impact lié à l'application de cette norme est non significatif.

#### 2.1.2. - Evolutions du référentiel comptable en 2016.

- amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi.
- amendement d'IAS 41 relatif à la comptabilisation des actifs biologiques producteurs (plants de vigne) en accord avec les règles applicables aux immobilisations corporelles (IAS 16).

Ces changements de norme n'auront pas d'impact sur les états financiers du groupe.

Le groupe n'applique aucune norme IAS, IFRS, IFRIC par anticipation.

#### 2.1.3 Méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Le Groupe applique la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe a pris ainsi pour option :

- de conserver la dénomination « bilan » pour la présentation de la situation financière

- de présenter le résultat global sous forme de deux états séparés, un compte de résultat consolidé et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

#### 2.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.
- avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation, le taux d'inflation et la table de mortalité.

## 2.2. - METHODES D'EVALUATION

### 2.2.1.- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes des produits finis et de services commercialisés par le groupe à ses clients.

Ces ventes sont comptabilisées à la date du transfert des risques et avantages au client qui est fonction des conditions de vente.

Les montants enregistrés sont nets de provisions constituées au titre des remises, rabais, ristournes, et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contrepartie de la marchandise vendue.

### 2.2.2. – Information sectorielle

#### Secteur opérationnel

Le Groupe a trois activités, la vente de liqueurs, spiritueux et vins, produits en France (produits Marnier Lapostolle), la vente de spiritueux produits au Chili, et la vente de vins produits au Chili.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir en fonction de l'évolution des activités du groupe et des critères opérationnels.

#### Secteur géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues.

### 2.2.3. Charge d'impôt

La charge d'impôt comprend l'impôt courant et l'impôt différé. La charge d'impôt courant comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice diminué éventuellement du crédit impôt recherche et majoré d'un impôt de distribution de 3% en France. L'impôt de distribution est comptabilisé au fur et à mesure des distributions. (Note 3.16).

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi, qui a été conçu comme une réduction forfaitaire des charges sociales sur les bas salaires, est comptabilisé dans les charges de personnel en tant que diminution des charges sociales de l'exercice.

### 2.2.4. – Principe d'évaluation des actifs et des passifs

Les actifs et passifs sont évalués au coût historique, à l'exception des instruments financiers de couverture qui sont évalués à la juste valeur. En particulier les actifs et passifs du Chili, pays qui a conservé la pratique, datant des années d'hyperinflation, de la correction monétaire des bilans comptables, sont consolidés pour leur valeur historique.

### 2.2.5. – Goodwill

Le Groupe n'a pas d'écarts d'acquisition non affectés. Les éventuelles dépréciations des actifs immobilisés auxquels ont été affectés les écarts d'acquisition, sont traitées en Note 2.2.8.

### 2.2.6. - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût s'il est probable que les avantages futurs attribuables à cet actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Logiciels :	1 à 5 ans
-------------	-----------

### 2.2.7. - Immobilisations corporelles

Un élément d'immobilisations corporelles est comptabilisé en actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. Lorsque les différentes composantes significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et des frais directement attribuables pour mettre l'actif en état de marche diminué des rabais et remises obtenus.

Les immeubles de placement sont des biens immobilisés détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils sont tous évalués à la méthode du coût amorti. En accord avec la norme IAS 40, une estimation de leur valeur recouvrable est indiquée en note 3.2.

Les terres à vignes sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens de l'IAS 41. Leur valeur d'actif comprend le coût d'acquisition et de plantation de la vigne. Ils sont amortis sur leur durée de production estimée à partir de la première récolte. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation n'est pratiquée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Vignes et plantations	30 à 50 ans
Constructions, immeubles	50 à 60 ans
Immeubles de placement	33 ans
Barriques	1 à 4 ans
Agencements, aménagements, installations	10 à 20 ans
Matériels et installations industriels	4 à 20 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 à 20 ans

#### 2.2.8.- Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

La dépréciation des immobilisations corporelles est traitée selon les modalités prévues par la norme IAS 36, selon laquelle un actif s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Un test de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs constituant une Unité Génératrice de Trésorerie, est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur lié à leur utilisation ou performance future.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont constituées des trois activités du Groupe (Note 2.2.2.)

Les tests de dépréciation s'appuient sur une expertise indépendante des actifs et ou une estimation des flux de trésorerie futurs de l'UGT concernée.

#### 2.2.9 – Contrats de location

Le Groupe n'a pas de contrat de location financement.

#### 2.2.10. – Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les prêts et créances financières, les valeurs mobilières de placement.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants/non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

Les **actions propres** détenues par le Groupe sont portées en diminution des capitaux propres.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes reconnus par le résultat. Le groupe ne détient pas d'actifs financiers destinés à être cédés à court terme.

#### **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs de cette nature sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Par dérogation à la norme, le groupe n'a qu'une ligne de placement obligataire, cotée, qu'il comptabilise à la juste valeur.

#### **Prêts et créances financiers**

Ce sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables, et non cotés sur un marché actif. Les prêts et créances financiers sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation. Cette catégorie recouvre les créances commerciales et les placements de trésorerie. Par dérogation à la norme, le groupe évalue ses placements de trésorerie à la valeur historique majorée des intérêts courus.

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de dettes non classés dans les autres catégories. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Le groupe n'a pas d'actifs financiers disponibles à la vente actuellement.

#### 2.2.11. – Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût initial comprenant les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode de valorisation des stocks de matières premières et de marchandises est en général la méthode du coût moyen pondéré.

En accord avec la norme IAS 41, le produit agricole généré par le cycle annuel de « production » de la vigne et des orangers ainsi que les récoltes de raisin et d'écorces d'oranges, sont évalués au coût de production, éventuellement plafonné à la valeur de marché de la vendange ou de la récolte correspondante.

Les raisins et écorces d'orange produits par le groupe sont intégrés aux coûts de production des produits transformés pour leur valeur de récolte.

Les stocks non recouvrables (cassés, obsolètes) sont dépréciés dans la limite de la valeur nette de réalisation.

#### 2.2.12. - Créances

Les créances sont enregistrées au bilan à la juste valeur ; celles-ci correspondent à la valeur nominale de la facture d'origine sans effet d'actualisation. Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de non-recouvrement de tout ou partie de la créance survenu après la date de première comptabilisation et avant la date de clôture.

#### 2.2.13.- Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture sur ses opérations de change, au sens de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les valeurs de marché sont calculées par les contreparties bancaires.

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt au Chili pour couvrir une partie de ses emprunts en US dollar à taux variables (Note 2.2.16).

#### 2.2.14. - Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupe les liquidités, les OPCVM classées dans la catégorie « monétaires euro » et les dépôts à terme à plus de 3 mois avec option de sortie exerçable à tout moment, ou au maximum tous les 3 mois, sans risque de pénalité, ni remise en cause de la rémunération minimum acquise, celle-ci étant au moins égale à la rémunération d'un dépôt identique d'une durée de 3 mois maximum.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en « autres produits financiers » ou « autres charges financières ».



#### 2.2.15. - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre cette obligation, dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable.

#### 2.2.16. - Dettes financières

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants et non courants selon qu'elles sont à court ou à long terme.

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges financières du compte de résultat. Par dérogation à la norme, les emprunts à taux variables ou à taux fixes, sont évalués au taux d'intérêt historique.

En cas de couverture de la variation de valeur de la dette au titre du risque de taux, l'évaluation de l'élément couvert n'est pas modifiée (les dettes restent évaluées au coût historique) et l'instrument de couverture est comptabilisé en dettes bancaires à la juste valeur avec contrepartie en résultat financier. Le groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture pour ses dettes financières.

#### 2.2.17. - Avantages du personnel – Engagements de retraite

La Société mère propose à ses salariés un régime de retraite « maison » leur accordant à titre de retraite un pourcentage de leur dernier salaire, ce pourcentage étant fonction de leur ancienneté dans la société. Cet usage a été dénoncé en décembre 2004 et les droits correspondants ont été gelés à la date du 31 mars 2005.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19 révisée.

Les provisions correspondant à ce régime à prestations définies ont été calculées sur cette base selon les modalités définies en note 3.20.

Il n'existe aucun engagement significatif de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

#### 2.2.18. - Impôts différés

Les différences existant entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable constituent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé ou de passifs d'impôt différé. Les économies d'impôt potentielles résultant de déficits fiscaux reportables peuvent être comptabilisées ou non, en fonction de la probabilité de réalisation de profits futurs.

Les passifs d'impôt différé sont classés en passifs non courants.

#### 2.2.19. - Opérations en devises et couvertures de change.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture en accord avec la norme IAS 39.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle, sont converties en euros au cours du mois de la transaction.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la société concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en chiffre d'affaires pour la part efficace de la couverture des créances inscrites au bilan à la date de clôture ;

- en capitaux propres, en « écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en chiffre d'affaires lors de la comptabilisation des créances et dettes objet de la couverture ;

- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme sont systématiquement considérés comme part inefficace.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

#### 2.2.20. - Dettes

Les dettes sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue sans effet d'actualisation dans la mesure où elles ne sont pas assorties de conditions de règlement différé à long terme.

#### 2.2.21 - Autres éléments du résultat global

Les charges et produits de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », dans le résultat global.

#### 2.2.22 - Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société après déduction des propres actions détenues par la société.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation compte tenu de la probabilité de mise en œuvre des instruments dilutifs émis ou à émettre après déduction des propres actions détenues par la société.

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments dilutifs.

### 2.3. - MODALITES DE CONSOLIDATION

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères hors "zone euro" sont convertis en euros au taux de clôture du 31 décembre pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat.

Les "corrections monétaires" comptabilisées par les filiales chiliennes sont éliminées.

Les cours des monnaies utilisées sont les suivants :

Devises		Cours au 31 décembre 2015		Cours au 31 décembre 2014	
		moyen	clôture	moyen	clôture
		Euros	Euros	Euros	Euros
Franc suisse	CHF	0,9393	0,9229	0,8246	0,8317
Peso chilien (les 1000 )	CLP	1,3730	1,2910	1,3215	1,3549
Dollar américain	USD	0,9053	0,9185	0,757	0,8237

**NOTE 3 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015**

Tous les chiffres de cette section sont exprimés en milliers d'euros.

**3.1. – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2015
Ecart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	66					66
Droits au bail	561					561
Autres immobilisations incorporelles	4 787	84	0	0	-21	4 850
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>5 630</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-21</b>	<b>5 693</b>

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2015
Dépréciation de l'écart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	23					23
Droits au bail	245	61				306
Autres immobilisations incorporelles	4 144	406			-11	4 539
<b>Amortissements</b>	<b>4 628</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>5 084</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 002</b>					<b>609</b>

Les droits au bail concernent des boutiques et bureaux en France. Les tests de dépréciation sont effectués sur la base du chiffre d'affaires des boutiques. Les droits au bail des bureaux sont amortis sur la durée du bail.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et de leurs coûts de mise en œuvre.

## 3.2. – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Reclassement IFRS 5*	Ecarts de conversion	31/12/2015
Terrains	13 377	442	345	127	-471	-7	13 123
Terres à vignes	10 752		0	-3 729		-199	6 824
Actifs biologiques	8 131	76	56	3 609	-	-340	11 420
Constructions	47 084	827	12	143	-3 766	-477	43 798
Installations tech, mat et outillage	39 059	1 453	1 254	131	-2 645	-312	36 431
Autres immobilisations corporelles	18 308	725	681	-134	-	64	18 281
Immobilisations corporelles en cours	7	114	-	-6	-	-	115
Avances et acomptes/immo. corp	363	95	-	-141	-	-	317
<b>Valeurs brutes</b>	<b>137 081</b>	<b>3 731</b>	<b>2 348</b>	<b>-</b>	<b>-6 883</b>	<b>-1 270</b>	<b>130 311</b>
dont immeubles de placement	9 471	130	-	-	-	-	9 601

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Reclassement IFRS 5 <sup>1</sup>	Ecarts de conversion	31/12/2015
Terrains	2 926	384	344	-67	-165	0	2 734
Actifs biologiques	3 761	2 843		67		-117	6 554
Constructions	22 177	1 547	11	-36	-3 100	-94	20 484
Installations tech, mat et outillage	28 771	1 686	1 217	5	-2 645	-192	26 407
Autres immobilisations corporelles	14 353	981	681	31	-	61	14 744
<b>Amortissements &amp; Provisions<sup>2</sup></b>	<b>71 988</b>	<b>7 440</b>	<b>890</b>	<b>-</b>	<b>-5910</b>	<b>-342</b>	<b>70 923</b>
dont immeubles de placement	3 653	228	-	-	-	-	3 881
<b>Valeurs nettes</b>	<b>65 093</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-973</b>	<b>-</b>	<b>59 388</b>
dont immeubles de placement	5 818	-	-	-	-	-	5 720

<sup>1</sup> voir note 3-22 sur les actifs non courants détenus en vue de la vente

<sup>2</sup> Un test de dépréciation a été pratiqué sur l'Unité Génératrice de Trésorerie des vins chiliens Lapostolle, et la valorisation effectuée par un expert indépendant à partir des flux de trésorerie futurs s'est traduite par la constatation d'une dépréciation des actifs biologiques du Chili à hauteur de 2 608 K€

Lorsque cela se justifiait la société a fait appel à un expert indépendant pour déterminer la valeur recouvrable des immeubles de placement.

La valeur recouvrable des immeubles de placement a été estimée à 10 250 K€. Par ailleurs, il n'existe aucune restriction quant à la cessibilité de ces immeubles.

Les produits et charges locatifs de l'activité placement immobilier sont les suivants :

	2015	2014
Produits locatifs	688	672
Charges opérationnelles directes	555	568

### 3.3. – ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres immobilisés	234	234
Autres immobilisations financières	100	268
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>334</b>	<b>502</b>
Autres immobilisations financières	442	202
Valeurs mobilières de placement	23 362	22 942
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>23 804</b>	<b>23 144</b>

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements obligataires et de contrats de capitalisation de type fonds euros.

### 3.4. – STOCKS ET EN COURS

	Montant brut 31/12/15	Dépréciation 31/12/15	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Correction ouverture	Montant net 31/12/2014 avant correction
Matières premières	34 591	336	34 255	30 281	-8 680	38 961
En-cours de Production	11 689		11 689	10 882	8 952	1 930
Produits Intermédiaires et finis	15 495		15 495	15 278	795	14 483
Marchandises	166		166	163	0	163
Actifs biologiques courants	890		890	689	-1 067	1 756
<b>Valeur nette</b>	<b>62 831</b>	<b>336</b>	<b>62 496</b>	<b>57 293</b>	<b>0</b>	<b>57 293</b>

Les stocks de vins et d'eau de vie ne font pas l'objet de dépréciation. Les stocks de conditionnement sont provisionnés lors des changements de présentation des produits.

### 3.5. – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

	Montant brut 31/12/15	Dépréciation 31/12/15	Montant net 31/12/15	Montant net 31/12/14
Créances clients	34 541	118	34 423	38 265
Créances sociales	4	0	4	2
Créances fiscales, hors impôts sur le résultat	374	0	374	519
Créances d'impôts sur le résultat	1 215	0	1 215	1 026
Débiteurs divers	845	0	845	623
Charges constatées d'avance	924	0	924	917
<b>Valeur nette</b>	<b>37 904</b>	<b>118</b>	<b>37 786</b>	<b>41 352</b>

### 3.6. – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	19 633	19 507
Dettes fiscales et sociales (hors impôts sur le résultat)	6 148	10 458
Impôts sur le résultat	2 202	269
Produits constatés d'avance	0	437
Fournisseurs d'immobilisations	358	240
Autres dettes	1 069	656
<b>Total</b>	<b>29 411</b>	<b>31 567</b>

### 3.7. – TRESORERIE

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan	32 748	28 006
Découverts bancaires	-18	-55
<b>Trésorerie de clôture du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>32 730</b>	<b>27 951</b>

**3.8. – IMPOTS DIFFERES**

	31/12/2014	Variations de l'exercice		31/12/2015
		Capitaux propres	Résultat	
Actifs d'impôt différé	7 277	10	-231	7 056
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-
<b>Impôts différés nets</b>	<b>7 277</b>	<b>10</b>	<b>-231</b>	<b>7 056</b>

**Impôts différés par nature**

	31/12/2015	31/12/2014
Provision engagements de retraite	8 504	9 366
Différences temporaires	595	474
Autres retraitements	-2 043	-2 563
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>7 056</b>	<b>7 277</b>
Différences temporaires	0	0
Autres retraitements	0	0
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le montant des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables non reconnus au bilan est de 1 066 K€.

**3.9. – CAPITAL ET RESULTATS PAR ACTION**

Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action	2015	2014
Nombre d'actions constituant le capital	85 000	85 000
Nombre d'actions auto-détenues	-2 914	-2 601
Total pris en compte pour le résultat par action	82 086	82 399
Résultat net -part du groupe	11 052	10 830
Résultat net par action	134,6	131,4

Au 31 décembre 2015, le capital est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €.

### 3.10. – PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Engagements de retraite	27 204	405	2 908	24 701
Engagements médailles du travail	137	0	20	117
<b>Provisions non courantes</b>	<b>27 341</b>	<b>405</b>	<b>2 928</b>	<b>24 818</b>
Litiges	106	0	64	42
Autres provisions pour risques et charges	0	467	0	467
<b>Provisions courantes</b>	<b>106</b>	<b>467</b>	<b>64</b>	<b>509</b>

Les engagements de retraite sont détaillés en note 3.20.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à une provision pour risque fiscal de la filiale suisse Marnier Management.

### 3.11. – DETTES FINANCIERES

	31/12/2014	variation (+)	variation (-)	Ecart de conversion	31/12/2015
Emprunts bancaires	19 987	866	1 834	1 851	20 870
Autres emprunts	976	790	17	-36	1 713
<b>Sous total - Emprunts bancaires</b>	<b>20 963</b>	<b>1 656</b>	<b>1 852</b>	<b>1 815</b>	<b>22 583</b>
Intérêts courus non échus	168		123	-1	44
Participation des salariés	1 258	567	297		1 528
Concours bancaires	55		37		18
<b>Dettes financières</b>	<b>22 444</b>	<b>2 223</b>	<b>2 308</b>	<b>1 814</b>	<b>24 173</b>

	31/12/2014	variation (+)	variation (-)	31/12/2015
Dettes financières à long terme	11 867		846	11 021
Dettes financières à court terme	10 577	2 575		13 152
<b>Dettes financières</b>	<b>22 444</b>	<b>2 575</b>	<b>846</b>	<b>24 173</b>

La participation des salariés classée en dettes financières correspond au montant bloqué pendant 5 ans.

Analyse de la dette financière brute par échéance :

	Total	à -1an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts bancaires	20 914	11 322	9 592	
Autres	1 713	1 572	141	
Participation des salariés	1 528	239	1 289	
Concours bancaires	18	18		
<b>Total</b>	<b>24 173</b>	<b>13 152</b>	<b>11 021</b>	<b>-</b>



Le détail des emprunts par devises et types de taux (fixe, variable) est donné en Note 3.19.

La Société des Produits Marnier Lapostolle ne s'est engagée sur aucun « covenant » en faveur de ses banques.

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 10 000 KUS\$.

### 3.12. – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent à la provision pour participation des salariés de l'exercice.

### 3.13.- INSTRUMENTS FINANCIERS

	2015	2014
<b>Actif</b>		
Instruments dérivés sur taux de change	-	-
<b>Passif</b>		
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	178	
Instruments dérivés sur taux de change	2 214	308

Un montant de 2 214 K€ correspond à la juste valeur des contrats de vente à terme de dollars US pour garantir une partie des flux de trésorerie commerciaux attendus sur les facturations de l'exercice suivant.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables du Chili (10 millions US\$ à échéance mars 2017) s'élève à un montant de 178 K€.

### 3.14. – INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe ne dispose pas d'informations financières consolidées sur une famille de produit ou sur une zone géographique et n'a donc qu'un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques et par produits est donné au titre des paragraphes §32 et §33 de la norme IFRS 8.

#### 3.14.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES ET AU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUITS

##### PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	2015	2014
Produits MARNIER-LAPOSTOLLE	116 900	107 916
Vins et spiritueux CHILIENS	12 587	11 846
Chiffre d'affaires des produits et marchandises	129 487	119 762
Chiffre d'affaires des prestations de services	2 939	3 023
Chiffre d'affaires	132 426	122 785
Autres produits de l'activité (1)	18 912	16 289
Produits de cessions d'immobilisations	144	-
Autres produits sur opérations de gestion	258	-
Produits des activités courantes	151 740	139 074

L'essentiel de la marge opérationnelle du groupe provient des produits Marnier Lapostolle.

(1) Le Chiffre d'affaires prestations comprend pour l'essentiel la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc., distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe, Marnier Lapostolle Inc., et Moët Hennessy USA Inc. Cette contribution dont le montant est variable est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire de lancement des nouveaux produits. Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc. a été de 20,7 millions USD en 2015 et de 20,7 millions USD en 2014.

### 3.14.2 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GEOGRAPHIQUES

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque zone géographique où sont livrés les produits :

	2015	%	2014	%
Etats-Unis	77 702	60,0%	71 464	59,7%
Autres pays du continent américain	15 696	12,1%	13 502	11,3%
<b>Total Continent Américain</b>	<b>93 398</b>	<b>72,1%</b>	<b>84 966</b>	<b>70,9%</b>
France	9 817	7,6%	8 844	7,4%
Union Européenne	18 067	14,0%	17 550	14,7%
Europe hors Union Européenne	1 454	1,1%	1 356	1,1%
<b>Total Europe</b>	<b>29 339</b>	<b>22,7%</b>	<b>27 750</b>	<b>23,2%</b>
Asie	5 183	4,0%	5 649	4,7%
Reste du monde	1 568	1,2%	1 397	1,2%
<b>Total reste du monde</b>	<b>6 750</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 046</b>	<b>5,9%</b>
<b>Chiffre d'affaires produits et marchandises</b>	<b>129 487</b>	<b>100,0%</b>	<b>119 762</b>	<b>100,0%</b>

Les actifs non courants par zone géographique d'implantation sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	France	Chili	Autres	Total
Actifs non courants (*)	40 427	19 367	203	59 997

(\*) hors actifs d'impôt différé et actifs financiers

### 3.14.3 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Les informations relatives au degré de dépendance vis-à-vis des principaux clients/distributeurs sont fournies au titre du § 34 de la norme :

- environ 81% du chiffre d'affaires des produits Marnier Lapostolle est réalisé avec ses deux premiers distributeurs
- environ 41% du chiffre d'affaires des vins chiliens est réalisé avec le 1<sup>er</sup> distributeur.

### 3.15. – AUTRES PRODUITS & CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique comprend les événements majeurs et inhabituels intervenus au cours des périodes.

	2015	2014
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gelée noire au Chili	0	326
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>0</b>	<b>326</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels nets</b>	<b>0</b>	<b>-326</b>

**3.16. – RESULTAT FINANCIER****Coût de l'endettement net**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges financières des emprunts	-695	-814
Résultat de la gestion de trésorerie	899	1 080
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>204</b>	<b>266</b>

**Autres charges et produits financiers**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Gains de change sur transactions et contrats en devises	1 406	231
Reprises des provisions pour risques financiers sur VMP	0	23
Divers	17	26
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 422</b>	<b>280</b>
Autres charges financières	547	1 016
Pertes de change sur transactions et contrats en devises	4 522	3 176
Provision pour risques financiers sur VMP	0	0
<b>Autres charges financières</b>	<b>5 068</b>	<b>4 192</b>
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>-3 646</b>	<b>-3 912</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 442</b>	<b>-3 646</b>

Les charges financières des emprunts comprennent une charge de 190 K€ au titre de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables du Chili (10 millions US\$ à échéance mars 2017).

### 3.17. – CHARGE D'IMPOT

#### Impôt sur les résultats

	2015	2014
Charge d'impôt courant	8 639	6 092
Charge nette d'impôt différé	231	483
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>8 870</b>	<b>6 575</b>

#### Analyse de la charge d'impôt théorique

	2015	2014
Résultat comptable avant impôt	19 926	17 415
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>6 861</b>	<b>5 996</b>
Incidence des différences permanentes	655	-362
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	106	108
Incidence des résultats déficitaires	998	742
Impôt de distribution en France	250	250
Correction d'impôts différés	-	-159
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>8 870</b>	<b>6 575</b>

Les différences permanentes de l'exercice 2015 incluent notamment un carry back au Chili de 284 K€ et l'effet du Crédit d'impôt compétitivité et emploi en France.

### 3.18. – PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe comprennent :

- l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation,
- l'ensemble des 5 membres du Directoire et des 6 membres du Conseil de surveillance de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« les Dirigeants »),
- l'ensemble des entreprises dans lesquelles un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance a le contrôle, participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable ou est l'un des principaux dirigeants,
- l'ensemble des autres personnes physiques (« Autres familles ») qui participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable dans la Société des Produits Marnier Lapostolle.

Les transactions entre les entreprises intégrées globalement dans le périmètre de consolidation ont été éliminées lors de la préparation des comptes consolidés. Les détails des opérations entre le groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

#### 3.18.1. Opérations avec les dirigeants et les autres familles :

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

	Dirigeants	Autres Familles
Charge de location de vignobles	-	98
Charge d'Intérêts sur comptes courants	22	17
Comptes-courants d'associés	767	705

Les comptes courants ont été rémunérés au taux de 2,15% en 2015.

### 3.18-2 – REMUNERATIONS NETTES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations versées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du Directoire.

	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	3 452	2 616
Avantages en nature	198	215

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Directoire et de salarié que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans les filiales.

Les dirigeants sont susceptibles de bénéficier en outre de pensions de retraite dans les conditions exposées dans la partie du rapport de gestion qui traite de la rémunération des dirigeants

### 3.18-3 – REMUNERATIONS NETTES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations allouées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du Conseil de surveillance.

	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	169	759

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Conseil de surveillance que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans ces filiales.

### 3.18-4 – AUTRES PARTIES LIEES

Les relations commerciales entre sociétés du groupe sont régies par des contrats de distribution.

### 3.19 – ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

#### a. LA GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change.

La société mère ne couvre que ses flux de trésorerie commerciaux et ne couvre pas les investissements nets de ses filiales.

Au 31/12/2015, la société mère avait souscrit des contrats de vente à terme pour garantir le taux d'encaissement d'une partie de ses flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain de l'exercice 2016 pour un montant de 78 352 KUS\$ au taux moyen de 1,14.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2015 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers de devises</i>	<b>Devise</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Taux USD de clôture	USD	1,089	1,214
Engagement fin de période en USD	USD	78 352	25 295
Engagement maximum en USD	USD	78 352	25 295

<i>en milliers de devises</i>	<b>USD</b>	<b>Juste valeur</b>
Contrats à terme sur opérations commerciales 2015	10 417	-398
Contrats à terme sur opérations commerciales 2016	67 935	-2 213
<b>Total</b>	<b>78 352</b>	<b>-2 611</b>

'(-) devises à recevoir - (+) devises à livrer

Analyse de sensibilité du résultat avant impôt à une variation de taux de change, calculée à partir des chiffres de l'exercice 2015 :

- réévaluation de l'US dollar de 10% par rapport à l'euro : + 6 725 K€

- déévaluation de l'US dollar de 10% par rapport à l'euro : - 6 725 K€

La variation du résultat net consolidé ci-dessus est donnée hors effet des couvertures de change en portefeuille.

#### b. LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

<i>en milliers de devises</i>	<b>Emprunts à taux fixe</b>	<b>Emprunts à taux variable</b>	<b>Total 31/12/2015</b>
US dollar	10 000	10 403	20 403
Euro	2 305	0	2 305

Pour se prémunir contre la hausse des taux d'intérêt sur l'US dollar, un swap de taux d'intérêt a été effectué sur la partie à moyen terme des emprunts à taux variables, pour un montant de 10 000 KUS\$, à échéance mars 2017 et dont le taux a ainsi été fixé à 4,12%.

## c. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Le taux d'endettement du Groupe est indiqué ci-après :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dettes financières	24 173	22 444
<u>moins</u>		
Actifs financiers courants	23 804	23 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 748	28 006
<b>Endettement net</b>	<b>-32 379</b>	<b>-28 706</b>
Capitaux propres	142 809	141 336
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>-23%</b>	<b>-20%</b>

Le groupe a donc un excédent de trésorerie et d'actifs financiers représentant 23% des capitaux propres.

### 3.20 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

La Société des Produits Marnier Lapostolle SA a un passif de 24 701 K€, correspondant principalement à un régime de retraite à prestations définies (Article 39), géré en interne, et dont les droits ont été gelés au 31 mars 2005. L'option de taxation sociale retenue sur ce régime est la taxation sur les dotations. Les droits ayant été gelés en 2005, le coût des services rendus est donc nul ainsi que la taxe sociale. Ce régime concerne 281 bénéficiaires.

Ce type de contrat permet aux salariés de percevoir un revenu supplémentaire à la retraite. Le montant est défini lors de la mise en place du contrat et est financé intégralement par l'entreprise.

Il n'existe aucun engagement de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

Les engagements de la société mère à ce titre décrits au paragraphe 2.2.17 ci-dessus ont été calculés à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte :

- de la réévaluation des droits des bénéficiaires sur la base d'une réévaluation des salaires au taux de 2% et des rentes au taux de 1,20%.

- de la table de survie TH/TF 2000-2002 avec décalage d'âge

- du turn-over évalué à 2%

- du taux d'actualisation de la dette défini par les normes (taux retraité au 31/12/2015 des obligations senior corporate de rating AA et de maturité >10 ans : 1,98%) (taux en 2014 : 1,49%). Source : IBOXX

- d'une hypothèse de départ à 62 ans pour les non cadres et les cadres nés avant 1960, et de 63 ans pour les autres cadres.

Cette retraite proposée par la société est optionnelle, au choix du salarié qui peut lui préférer l'indemnité de fin de carrière conventionnelle.

La provision a été calculée en retenant le produit actuariel estimé le plus avantageux pour le salarié au moment de son départ en retraite.

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant l'application des charges sociales et fiscales.

Variation de la dette relative aux avantages du personnel en 2014 et en 2015 :

	<b>Indemnités de fin de carrière</b>	<b>Retraites Article 39</b>	<b>Engagements retraites</b>	<b>Médailles du travail</b>
<b>Au 1er janvier 2014</b>	703	22 038	22 741	126
Coût des services rendus de l'année	64	0	64	6
Charge d'intérêts de l'année	22	698	720	3
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	176	4 629	4 805	11
Prestations réelles	0	-1 126	-1 126	-9
<b>Au 31 décembre 2014</b>	965	26 239	27 204	137
Coût des services rendus de l'année	82	0	82	7
Charge d'intérêts de l'année	14	391	405	-11
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	-36	-1 784	-1 820	0
Prestations réelles	0	-1 171	-1 171	-15
<b>Au 31 décembre 2015</b>	1 025	23 675	24 701	117

Les écarts actuariels ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global, en diminution du résultat, pour un montant de 1 193 K€ nets d'impôts.

La durée résiduelle moyenne calculée pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 13,7 années pour les retraites Article 39.

La sensibilité de l'engagement retraite au taux d'actualisation est la suivante (1,98% +/- 0.25%) :

	<b>Indemnités de fin de carrière</b>	<b>Retraite Art 39</b>	<b>Total</b>
Dette actuarielle au 31/12/2015 à 1,73%	1 055	24 445	25 500
Dette actuarielle au 31/12/2015 à 1,98%	1 025	23 675	24 700
Dette actuarielle au 31/12/2015 à 2,23%	997	22 946	23 943

L'analyse des écarts actuariels est la suivante :



	31/12/2015	31/12/2014
Changements démographiques	1 179	518
Changement du taux de revalorisation des rentes	-1 460	-960
Changement du taux d'actualisation	-1 539	5 247
<b>Gains (-) et pertes (+) actuariels</b>	<b>-1 820</b>	<b>4 805</b>

### 3.21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 10 000 KU\$.

### 3.22- ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le site historique du groupe à Neauphle-le-Château a été mis en vente en 2015. Il comprend les anciennes installations industrielles de traitement des écorces d'orange, de distillation et d'assemblage et quelques maisons réservées au personnel. La valeur nette comptable au 31/12/2015 des biens destinés à être cédés est de 973 K€. Aucun passif n'a été comptabilisé.

### 3.23 EFFECTIFS EN FIN DE PERIODE :

Catégories	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	122	129
Techniciens - Agents de maîtrise	59	49
Employés	101	95
Ouvriers	159	157
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>430</b>

Zones géographiques	31/12/2015	31/12/2014
France	291	295
Etats-Unis	15	18
Chili	135	117
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>430</b>

## 3.24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants HT en milliers d'euros	François LAMY			Jean-Luc SFEZ / Pierre GODET		
	2015	2014	Variation en %	2015	2014	Variation en %
. Commissariat aux comptes des comptes individuels et consolidés:						
- Emetteur	114	112	2%	62	65	-5%
- Filiales	0	0		0	0	
. Autres diligences et prestations						
- Emetteur	0	0		0	0	
- Filiales	0	0		0	0	
<b>Audit</b>	<b>114</b>	<b>112</b>	<b>2%</b>	<b>62</b>	<b>65</b>	<b>-5%</b>
.Autres prestations rendues aux filiales						
- Juridique - fiscal - social	0	0		0	0	
- Autres	0	0		0	0	
<b>Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>112</b>	<b>2%</b>	<b>62</b>	<b>65</b>	<b>-5%</b>

## 3.25 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

Le 15 mars 2016, Davide Campari-Milano S.p.A. a déposé un projet d'offre publique d'achat amicale, de concert avec une partie des actionnaires familiaux, sur les titres de la Société des Produits Marnier Lapostolle, après avoir été désigné comme distributeur exclusif monde du portefeuille des liqueurs et spiritueux Grand Marnier. Les actionnaires familiaux se sont par ailleurs engagés à garantir à Davide Campari-Milano, quel que soit le résultat de l'OPA, un pourcentage de contrôle de 50,01% des droits de vote.

Ce changement de contrôle va se traduire par des orientations de gestion différentes qui devraient être comptabilisées dans les comptes du 1er semestre 2016. En particulier, le groupe devra provisionner la retraite supplémentaire afférente à la fonction salariée du président du Directoire qui, dans le cadre d'une gestion familiale avait manifesté son intention de rester aux commandes aussi longtemps que possible. Le passif correspondant, évalué au 31 décembre 2015 est de 3 300 K€ avant impôt, ou 2 170 K€ après impôt.

A la suite des accords convenus avec Davide Campari-Milano S.p.A le 14 mars 2016, la propriété « Les Cèdres » située à Saint-Jean Cap Ferrat et appartenant à la Société des Produits Marnier Lapostolle S.A sera vendue dans un délai expirant le 30 juin 2021. La valeur nette comptable de cet actif s'élève à 5 187 K€.

-----

**SOCIETE DES PRODUITS  
MARNIER LAPOSTOLLE****91, boulevard Haussmann  
75008 PARIS****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS****Exercice clos le 31 décembre 2015**

François LAMY  
19, avenue de Messine  
75008 PARIS

Jean-Luc SFEZ  
22, place du Général Catroux  
75017 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

. Comme il est précisé dans la note 2.1.4 de l'annexe, votre société procède à des estimations, notamment sur l'évaluation des engagements de retraite. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la société et nous avons vérifié que les notes 2.2.17 et 3.20 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

. Votre société a pratiqué un test de dépréciation sur l'Unité Génératrice de Trésorerie des vins chiliens Lapostolle selon les modalités décrites dans la note 2.2.8 de l'annexe. Nous avons examiné les conditions de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Jean-Luc SFEZ

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**  
**COMPTES ANNUELS**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**

(En milliers d'Euros)

Notes	ACTIF	2015		2 014	
		Montant Brut	Amortis-ts Provisions	Montant Net	Montant Net
2.	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>151 335</b>	<b>68 284</b>	<b>83 051</b>	<b>83 855</b>
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 553</b>	<b>4 676</b>	<b>877</b>	<b>1 269</b>
	Concessions, brevets et droits similaires	225	24	201	201
	Fonds commercial	885	333	552	616
	Autres immobilisations incorporelles	4 443	4 319	124	452
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>85 888</b>	<b>56 811</b>	<b>29 077</b>	<b>29 688</b>
	Terrains	11 858	3 372	8 486	8 444
	Constructions	26 994	16 624	10 370	10 500
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 832	25 264	7 568	7 573
	Autres immobilisations corporelles	13 771	11 551	2 220	2 801
	Immobilisations en cours	116		116	7
	Avances et acomptes	317		317	363
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>59 894</b>	<b>6 797</b>	<b>53 097</b>	<b>52 898</b>
	Participations	46 106	6 796	39 310	42 473
	Créances rattachées à des participations	1 621		1 621	0
	Autres titres immobilisés	11 519	1	11 518	9 842
	Prêts			0	0
	Autres immobilisations financières	648		648	583
3.4.	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>104 242</b>	<b>352</b>	<b>103 890</b>	<b>105 271</b>
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>48 039</b>	<b>336</b>	<b>47 703</b>	<b>43 475</b>
	Matières premières, approvisionnements	33 585	336	33 249	29 298
	En cours de production de biens	199		199	241
	Produits intermédiaires et finis	14 137		14 137	13 846
	Marchandises	118		118	90
	<b>CREANCES</b>	<b>25 041</b>	<b>16</b>	<b>25 025</b>	<b>25 636</b>
	Avances et acomptes versés sur commandes	147		147	343
	Clients et comptes rattachés	23 841	16	23 825	24 367
	Autres créances	1 053		1 053	926
5.	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES</b>	29 762		29 762	34 012
		1 400		1 400	2 148
	<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>1 270</b>		<b>1 270</b>	<b>1 270</b>
11.	Charges constatées d'avance	1 184		1 184	1 248
	Ecart de conversion actif	86		86	22
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>256 847</b>	<b>68 636</b>	<b>188 211</b>	<b>190 396</b>

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**

(En milliers d'Euros)

Notes	<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>161 898</b>	<b>161 884</b>
8.	Capital	27 158	27 158
8.	Ecarts de réévaluation	943	943
	Réserve légale	3 003	3 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	90 642	90 642
8.	Réserves réglementées	10 422	10 422
	Autres réserves	4 764	4 764
	Report à nouveau	9 178	6 343
	Résultat de l'exercice	8 121	11 102
3.	Provisions réglementées	7 667	7 507
3.	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>245</b>	<b>265</b>
	Provisions pour risques	128	128
	Provisions pour charges	117	137
4.	<b>DETTES</b>	<b>26 028</b>	<b>28 103</b>
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 329	4 206
	Emprunts et dettes financières divers	3 590	2 547
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 891	10 388
	Dettes fiscales et sociales	8 578	10 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	358	240
	Autres dettes	282	318
	<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>40</b>	<b>144</b>
	Produits constatés d'avance		
	Ecart de conversion passif	40	144
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>188 211</b>	<b>190 396</b>

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**

**COMPTE DE RESULTAT 2015**

(En milliers d'Euros)

Notes	2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>111 311</b>	<b>104 589</b>
12. Chiffre d'affaires net	110 029	101 720
Production stockée	249	1 812
Production immobilisée	412	411
Subvention d'exploitation		1
Reprise sur provisions, transferts de charges	427	416
Autres produits	194	229
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>88 114</b>	<b>87 754</b>
Achats de marchandises	153	168
Variation de stocks de marchandises	-28	-31
Achats de matières premières et autres approvisionnements	33 930	33 872
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-3 919	-3 371
Autres achats et charges externes	27 877	26 489
Impôts et taxes	2 524	2 575
Salaires et traitements	15 382	15 516
Charges sociales	7 623	7 560
Dotations aux amortissements et provisions	4 258	4 662
Autres charges	314	314
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 197</b>	<b>16 835</b>
14. Produits financiers	3 164	2 725
14. Charges financières	-8 461	-932
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-5 297</b>	<b>1 793</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>17 900</b>	<b>18 628</b>
15. Produits exceptionnels	1 017	1 085
15. Charges exceptionnelles	-1 373	-2 154
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-356</b>	<b>-1 069</b>
16. <b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>8 342</b>	<b>5 890</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>	<b>1 081</b>	<b>567</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 121</b>	<b>11 102</b>



**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

(En milliers d'Euros)

Notes	2015	2014
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 121</b>	<b>11 102</b>
Dotations aux amortissements et provisions	11 713	6 088
Reprise des amortissements et provisions	-860	-985
Plus et moins-values de cession	-99	-98
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18 875</b>	<b>16 107</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>-6 599</b>	<b>-7 468</b>
Variation de stock	-4 228	-5 246
Variation des créances d'exploitation	766	155
Variation des dettes d'exploitation	-3 137	-2 377
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>1 958</b>	<b>-1 797</b>
Variation des créances hors exploitation	-155	906
Variation des dettes hors exploitation	2 223	-3 015
Charges et produits constatés d'avance	64	85
Pertes et gains de change	-174	227
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-4 641</b>	<b>-9 265</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>14 234</b>	<b>6 842</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	-26	-165
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	-2 806	-2 114
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	138	41
Décaissement/acquisitions immobilisations financières	-3 368	-1 147
Encaissement/cession immobilisations financières	6	97
Décaissement/ acquisition de filiales	-3 634	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-9 690</b>	<b>-3 288</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-8 266	-8 278
Encaissements provenant d'emprunts	596	0
Remboursement d'emprunts	-1 834	-2 230
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-9 504</b>	<b>-10 508</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-4 960</b>	<b>-6 954</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>36 105</b>	<b>43 059</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>31 145</b>	<b>36 105</b>

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE****ANNEXE AUX COMPTES 2015**

**(toutes les sommes mentionnées dans l'annexe  
sont exprimées en milliers d'€uros sauf indications contraires)**

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Directoire du 22 mars 2016 et été examinés par le Conseil de Surveillance du 29 mars 2016.

**1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- .Continuité de l'exploitation
- .Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- .Indépendance des exercices

et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des licences et brevets et des droits au bail acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation à hauteur de 234 K€ (note 8).

Les licences ainsi que les droits au bail de locaux commerciaux acquis ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées de 1 à 5 ans.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

L'écart de réévaluation portant sur les éléments non amortissables (terrains) s'élève à 709 K€ (note 8).

Compte tenu des nouvelles normes, nous avons utilisé, pour les immobilisations corporelles, l'approche par composants (en particulier pour le matériel et outillage), ainsi que la durée d'utilité de chaque immobilisation, au-delà d'un montant significatif.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués sur les durées d'usage admises par l'administration. La différence entre les dotations fiscales et économiques a été comptabilisée dans le compte dotations aux provisions dérogatoires (provisions réglementées).

<b>Plan d'amortissement</b>	<b>Durées de vie économique</b>
Vignes et plantations	30 ans
Agencements de terrains	10 ans
Constructions industrielles & commerciales	20 à 50 ans
Agencements de constructions	10 à 15 ans
Matériel et Outillage	10 à 15 ans
Composants du matériel	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

La société a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition (PCG, art 213-8).

### **Immobilisations financières**

#### - Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée à partir de la quote-part de la situation nette comptable réévaluée, s'il y a lieu, pour tenir compte de la valeur de rentabilité dégagée par la société concernée.

#### - Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont constitués d'actions propres, destinées à être annulées, et de participations au sein d'organismes professionnels.

### **Stocks et en-cours**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de produits semi-finis et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût défini ci-dessus.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas et une dépréciation est constatée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

### **Valeurs mobilières de placement**

Il s'agit de placements de trésorerie, essentiellement constitués de SICAV, Fonds communs de placement, comptes à terme, obligations, contrats de capitalisation en fonds euros.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture, les rendent probables.

### Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours du mois de la transaction. Les transactions en devises ayant fait l'objet d'une opération de couverture sont enregistrées en résultat pour leur contre-valeur en euros au taux de la couverture.

A la date de clôture :

Les créances et dettes en devises sont converties au cours de clôture et l'écart comptabilisé en écart de conversion actif ou passif, les pertes faisant l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les créances ou dettes en devises faisant l'objet d'une couverture de change à terme, fixant le cours à l'échéance, ne sont pas réévaluées au cours de clôture, mais au cours de la couverture. Le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat d'exploitation de l'exercice.

### Instruments financiers dérivés

La société n'a recours qu'à des instruments de couverture de change.

Les opérations qui ne peuvent répondre aux critères de la couverture sont considérées comme des opérations spéculatives. Toute perte potentielle fait l'objet d'une provision pour risques à la clôture de l'exercice.

Les couvertures de change à terme fixant le cours de la monnaie étrangère à l'échéance et destinées à couvrir des opérations commerciales de l'exercice suivant et non encore facturées à la clôture de l'exercice, constituent un engagement hors bilan, et aucune perte ni profit n'est enregistré sur cet engagement (note 19).

### Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de pensions sont repris en note 19, dans la partie traitant des engagements hors bilan.

### Résultat exceptionnel

La société retient la conception du Plan Comptable Général.

## 2. ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 527	26		5 553
Immobilisations corporelles	84 780	2 925	1 817	85 888
Immobilisations financières	52 898	8 837	1 841	59 894
<b>Total</b>	<b>143 205</b>	<b>11 788</b>	<b>3 658</b>	<b>151 335</b>

Amortissements & Provisions	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 258	418		4 676
Immobilisations corporelles	55 092	3 497	1 778	56 811
Immobilisations financières	0	6 797	0	6 797
<b>Total</b>	<b>59 350</b>	<b>10 712</b>	<b>1 778</b>	<b>68 284</b>

Une provision pour dépréciation des titres de la filiale Marnier Investissement qui détient les titres des activités du groupe au Chili, dans le domaine des vins et spiritueux, a été constatée à hauteur de 6 796 K€.

### Immobilisations financières.

Au cours de l'exercice 2015, le Directoire a utilisé l'autorisation donnée par les assemblées générales mixtes des 25 juin 2014 puis 23 juin 2015, pour acquérir 328 actions de la société au prix moyen de 5 200 € par action. Au 31 décembre 2015, la société détenait 2 475 actions en voie d'annulation pour une valeur d'acquisition de 11 089 K€ et une valeur de marché de 12 251 K€.

Nous vous rappelons que la société a confié, depuis le 3 juillet 2006, à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, 39 titres sont déposés chez Kepler Cheuvreux pour une valeur d'acquisition de 194 K€, ainsi que des liquidités pour 264 K€.

### 3. PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour hausse des prix	3 868	691	273	4 286
Amortissements dérogatoires	3 639	224	482	3 381
<b>Provisions réglementées:</b>	<b>7 507</b>	<b>915</b>	<b>755</b>	<b>7 667</b>
Provisions pour litiges	106	0	64	42
Provisions pour pertes de change	22	86	22	86
Provisions médailles du travail	137		20	117
<b>Provisions pour risques et charges:</b>	<b>265</b>	<b>86</b>	<b>106</b>	<b>245</b>
Titres de participation	0	6 796	0	6 796
Actions propres	0	1	0	1
Stocks et en cours	367	336	367	336
Clients	69	7	60	16
Valeurs mobilières de placements	0	0	0	0
<b>Provisions pour dépréciation:</b>	<b>436</b>	<b>7 140</b>	<b>427</b>	<b>7 149</b>
<b>Total</b>	<b>8 208</b>	<b>8 141</b>	<b>1 288</b>	<b>15 061</b>
<b>Dotations et reprises:</b>				
d'exploitation		343	427	
financières		6 883	22	
exceptionnelles		915	839	
<b>Total</b>		<b>8 141</b>	<b>1 288</b>	

#### 4. CREANCES ET DETTES

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>dont à un an au plus</b>	<b>dont à plus d'un an</b>
Actif immobilisé:			
- Autres immobilisations financières	648	271	377
Actif circulant			
- Avances et acomptes versés sur commande	147	147	
- Créances clients et comptes rattachés	23 841	23 841	
- Créances sociales et fiscales	368	368	
- Autres créances	686	686	
- Charges constatées d'avance	1 184	1 153	31
<b>Total</b>	<b>26 874</b>	<b>26 466</b>	<b>408</b>

<b>Dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Dont à un an au plus</b>	<b>Dont à plus d'un an et 5 ans au plus</b>	<b>Dont à plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes bancaires	2 329	1 905	424	
Emprunts et dettes financières divers	3 590	2 298	1 292	
Dettes fournisseurs	10 891	10 891		
Dettes fiscales et sociales	8 578	7 497		1081
Dettes sur immobilisations	358	358		
Autres dettes	282	282		
<b>Total</b>	<b>26 028</b>	<b>23 231</b>	<b>1 716</b>	<b>1 081</b>

Les emprunts bancaires et dettes financières diverses sont constituées de :

	<b>Montant brut</b>
Emprunts bancaires	2 311
Participation des salariés	1 528
Concours bancaires	18
Comptes-courants	2 062
<b>Total</b>	<b>5 919</b>

Seule la participation en compte-courant bloqué, de 1 à 5 ans, est reportée en dettes financières sur la ligne participation des salariés.

## 5. TRESORERIE GEREE ET LIQUIDITE

### Trésorerie gérée.

Valeurs mobilières de placement	Montant brut au 31/12/2015	Dépréciation au 31/12/2015	Montant net au 31/12/2015	Montant net au 31/12/2014
Contrats de capitalisation	15 000	0	15 000	15 000
Obligations	1 000	0	1 000	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	3 630	0	3 630	4 045
Dépôts à terme	7 511	0	7 511	11 697
Autres (intérêts courus)	2 621	0	2 621	2 269
<b>Total</b>	<b>29 762</b>	<b>0</b>	<b>29 762</b>	<b>34 011</b>

### Liquidité.

Valeurs mobilières de placement	de 0 à 3 mois	3 à 12 mois	> 12 mois	Montant net
Contrats de capitalisation	0		15 000	15 000
Obligations	0	1 000	0	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	3 630		0	3 630
Dépôts à terme	7 511		0	7 511
Autres (intérêts courus)	265		2 356	2 621
<b>Total</b>	<b>11 406</b>	<b>1 000</b>	<b>17 356</b>	<b>29 762</b>

## 6. CREANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Actif	Montant
Clients et comptes rattachés	9 705
Dépôts versés	171
Autres créances	0

Passif	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	212
Dettes financières	582

Compte de résultat	Montant
Produits financiers	791
Charges financières	6

## 7. INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec le règlement CRC 2010-02, nous vous informons qu'il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché.

## 8. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 27 157 500 € est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a attribué un droit de vote double aux titres nominatifs détenus depuis plus de trois ans.

<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>161 884</b>
Dividendes distribués sur résultat 2014	-8 266
Variation des provisions réglementées	159
Résultat de l'exercice 2015	8 121
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>161 898</b>

Les écarts de réévaluation proviennent de la réévaluation légale de 1976 et se décomposent comme suit :

Licences et brevets	6
Droit au bail	228
Terrains	709
<b>Total</b>	<b>943</b>

Les réserves réglementées, sont représentées par :

Réserve pour actions propres	9 384
Réserve spéciale de réinvestissement des immobilisations	1 038
<b>Total</b>	<b>10 422</b>

## 9. CHARGES A PAYER

Emprunts et dettes financières divers	37
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 412
Dettes fiscales et sociales	3 725
Autres dettes	237
<b>Total</b>	<b>10 411</b>



**10. PRODUITS A RECEVOIR**

Autres créances	382
Clients factures à établir	136
Valeurs mobilières de placement	2 621
<b>Total</b>	<b>3 139</b>

**11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Charges d'exploitation (1)	<b>1 184</b>
----------------------------	--------------

(1) dont stock d'articles publicitaires non distribués à la clôture de l'exercice : 363 K€

**12. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de l'activité de fabrication et de commercialisation de vins et spiritueux sur les marchés suivants :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
France	9 682	9 329
Europe	18 429	17 819
Etats-Unis d'Amérique	64 540	58 703
Autres pays du continent américain	12 764	10 998
Asie et Pacifique	3 504	3 956
Afrique et Moyen Orient	555	459
Australie	555	456
<b>Total</b>	<b>110 029</b>	<b>101 720</b>

Conformément aux normes du plan comptable, le chiffre d'affaires France comprend les droits de consommation et la vignette Sécurité Sociale perçus pour l'Etat, soit 48 K€ (2014: 68 K€).

**13. PERSONNEL**

<b>Effectif</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Cadres	75	77
Agents de maîtrise	31	31
VRP	26	29
Employés & ouvriers	154	154
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>291</b>

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre, contrats à durée déterminée inclus.

La rémunération nette des membres du Directoire pour leurs diverses fonctions dans le groupe, au titre de l'exercice 2015, est de 3 650 K€ en salaires et autres avantages à court terme, dont 198 K€ en avantages en nature.

La rémunération nette des membres du Conseil de Surveillance est de 169 K€.

#### 14. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif de 5 297 K€ et se décompose de la façon suivante :

	2015	2014
Résultat net des placements	847	1 010
Pertes et profits de change	54	554
Produits de participation des filiales	793	745
Intérêts et charges assimilées	-194	-520
Dépréciation des immobilisations financières	-6 797	4
<b>Résultat financier</b>	<b>-5 297</b>	<b>1793</b>

Les intérêts et charges assimilés correspondent à la rémunération des emprunts bancaires et dettes financières diverses détaillés à la Note 4.

Une provision pour dépréciation des titres de la filiale Marnier Investissement qui détient les titres des activités du groupe au Chili, dans le domaine des vins et spiritueux, a été constatée à hauteur de 6 796 K€, à la suite de la valorisation par un expert indépendant de la filiale Lapostolle SA au Chili.

#### 15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

##### Produits exceptionnels :

	2015	2014
Sur opérations de gestion	40	187
Sur opérations en capital	138	76
Reprises sur amortissements dérogatoires	482	380
Reprises sur provisions pour hausse de prix	273	347
Reprises sur provisions pour risques et charges	84	95
<b>Total</b>	<b>1 017</b>	<b>1 085</b>

##### Charges exceptionnelles :

	2 015	2 014
Sur opérations de gestion	419	371
Sur opérations en capital	39	4
Dotations aux amortissements dérogatoires	224	353
Dotations aux provisions pour hausse de prix	691	1 413
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	13
<b>Total</b>	<b>1 373</b>	<b>2 154</b>

## 16. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt entre les résultats « courant » et « exceptionnel » est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	16 819	8 222	8 597
Exceptionnel	-356	-129	-227
IS s/revenus distribués	0	249	-249
<b>Total</b>	<b>16 463</b>	<b>8 342</b>	<b>8 121</b>

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2012 et 2013 dont elle conteste les conclusions. Le risque maximum encouru, et non provisionné, s'élève à un million €, intérêts et majorations compris

Le Crédit impôt compétitivité emploi s'est élevé à 286 K€ et a été comptabilisé en diminution des charges sociales. Pour satisfaire à l'article 16 de la Loi de Finances 2015, la société indique qu'elle a affecté le produit de ce crédit d'impôt à la constitution de stocks d'eaux de vie de cognac destinés à la fabrication des Cuvées Spéciales Grand Marnier.

## 17. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Résultat de l'exercice	8 121
Dotations aux provisions réglementées	915
Réduction d'impôt correspondant	-315
Reprise provisions réglementées	-755
Augmentation d'impôt correspondant	260
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>8 226</b>

## 18. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

### Accroissements:

Provision pour hausse des prix	4 285
Amortissements dérogatoires	3 382
Impôt correspondant (34,43%)	-2 640

### Allègements:

Charges déductibles en N+1	1 260
Produits imposés non encore comptabilisés	773
Impôt correspondant (34,43%)	700

## 19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 1. Opérations de couverture.

La société a souscrit des contrats à terme pour garantir le taux d'encaissement d'une partie des flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain des exercices 2016 et 2017, pour un montant total de 78 352 KUSD au taux moyen de 1,14.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2015 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de devises)</i>	Devise	31/12/2015	31/12/2014
Taux USD de clôture		1,089	1,214
Engagement fin de période en USD	USD	78 352	25 295
Engagement maximum en USD	USD	78 352	25 295
(-) devises à recevoir, (+) devises à livrer			

<i>(en milliers de devises)</i>	USD	Juste valeur
Contrats à terme sur opérations commerciales 2015	10 417	-398
Contrats à terme sur opérations commerciales 2016	67 935	-2 213
<b>ENGAGEMENT TOTAL</b>	<b>78 352</b>	<b>-2 611</b>

(-) devises à recevoir, (+) devises à livrer

Tous les contrats à terme sur les opérations commerciales de l'exercice 2015 ont été comptabilisés en résultat d'exploitation de l'exercice au taux moyen de 1,157 et pour un montant total de 70,8 millions USD.

### 2. Retraites et pensions :

L'engagement de la société au 31 décembre 2015 a été calculé en tenant compte des engagements au titre du régime de retraite à prestations définies (article 39), ou des indemnités de fin de carrière lorsque celles-ci se révèlent plus favorables pour le salarié. Les calculs ont été effectués à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs, de l'évolution du coût de la vie et des salaires. Cette dette future a été actualisée au taux de 1,98%, taux moyen des obligations de maturité supérieure à 10 ans émises par les entreprises de la zone euro notées AA.

	Retraites Article 39	Indemnités de fin de carrière	Total
Personnel actifs	6 718	1025	7 743
Personnels retraités	16 958		16 958
<b>Total</b>	<b>23 676</b>	<b>1025</b>	<b>24 701</b>

Le régime de retraite à prestations définies est géré en interne et les droits ont été gelés au 31 mars 2005. L'option de taxation sociale, notifiée à l'Urssaf par lettre du 29 juillet 2011, est la taxation sur les dotations, comme prévu à l'article L 137-11, I, 2°, b du Code de la Sécurité Sociale. Ce régime concerne 281 bénéficiaires.

La remontée du taux d'actualisation en 2015, de 1,49 % à 1,98%, s'est traduite par une diminution brute de l'engagement sur les retraites article 39, de 1 784 K€.

Les pensions de retraites Article 39 versées au cours de l'exercice et comptabilisées en charges sociales se sont élevées à 1 170 K€. Aucune indemnité de fin de carrière n'a été versée en 2015.

### **3. Garanties données**

Néant.

## **20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 15 mars 2016, Davide Campari-Milano S.p.A. a déposé un projet d'offre publique d'achat amicale, de concert avec une partie des actionnaires familiaux, sur les titres de la Société des Produits Marnier Lapostolle, après avoir été désigné comme distributeur exclusif monde du portefeuille des liqueurs et spiritueux Grand Marnier. Les actionnaires familiaux se sont par ailleurs engagés à garantir à Davide Campari-Milano, quel que soit le résultat de l'OPA, un pourcentage de contrôle de 50,01% des droits de vote.

Ce changement de contrôle va se traduire par des orientations de gestion différentes qui devraient être comptabilisées dans les comptes du 1er semestre 2016. En particulier, le groupe devra provisionner la retraite supplémentaire afférente à la fonction salariée du président du Directoire qui, dans le cadre d'une gestion familiale avait manifesté son intention de rester aux commandes aussi longtemps que possible. Le passif correspondant, évalué au 31 décembre 2015 est de 3 300 K€ avant impôt, ou 2 170 K€ après impôt.

A la suite des accords convenus avec Davide Campari-Milano S.p.A le 14 mars 2016, la propriété « Les Cèdres » située à Saint-Jean Cap Ferrat et appartenant à la Société des Produits Marnier Lapostolle S.A sera vendue dans un délai expirant le 30 juin 2021. La valeur nette comptable de cet actif s'élève à 5 187 K€.

## 21. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes intermédiaires		2 015	2 014
Ventes de marchandises	148	Coût d'achat des marchandises vendues	125	<b>Marge commerciale</b>	23	-1	
Production vendue	109 880						
Production stockée	249	ou déstockage de production					
Production immobilisée	412						
<b>Total</b>	110 541	<b>Total</b>	0	<b>Production de l'exercice</b>	110 541	103 807	
Production de l'exercice	110 541						
Marge commerciale	23	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	57 935				
<b>Total</b>	110 564	<b>Total</b>	57 935	<b>Valeur ajoutée</b>	52 629	46 748	
Valeur ajoutée	52 629	Impôts et taxes	2 475				
Subvention d'exploitation	0	Charges de personnel	23 005				
<b>Total</b>	52 629	<b>Total</b>	25 480	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	27 149	21 167	
Excédent brut d'exploitation	27 149						
Reprises sur charges et transferts de charges	427	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 258				
Autres produits	194	Autres charges	314				
<b>Total</b>	27 770	<b>Total</b>	4 572	<b>Résultat d'exploitation</b>	23 198	16 836	
Résultat d'exploitation	23 198						
Produits financiers	3 163	Charges financières	8 461				
<b>Total</b>	26 361	<b>Total</b>	8 461	<b>Résultat courant avant impôts</b>	17 900	18 629	
Résultat courant avant impôts	17 900						
Produits exceptionnels	1 017	Charges exceptionnelles	1 373	<b>Résultat exceptionnel</b>	( 356 )	( 1 069 )	
		Participation des salariés	1 081				
		Impôts sur les bénéfices	8 342				
<b>Total</b>	18 917	<b>Total</b>	10 796	<b>Résultat de l'exercice</b>	8 121	11 102	
Produits de cession d'éléments d'actif	138	Valeur comptable des éléments cédés	39	Plus ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif	99	37	

## 22. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>en milliers d'euros ou devises</i>	<b>Pays</b>	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres autres que le capital</b>	<b>Quote part du capital détenu %</b>	<b>Valeur brute des titres détenus</b>
Marnier-Lapostolle Inc.	Etats-Unis	USD 1 000	USD 15 002	97,00	EUR 4 214
S.C.I. DU VAL	France	EUR 16 769	EUR 106	100,00	EUR 16 769
Grandes Marques Nederland	Pays-Bas	EUR 189	EUR (13)	85,71	EUR 111
Marnier Investissements S.A.	Suisse	CHF 37 900	CHF (890)	99,78	EUR 25 012

<i>en milliers d'euros ou devises</i>	<b>Valeur nette des titres détenus</b>	<b>Prêts et avances consentis par la société</b>	<b>Résultat du dernier exercice</b>	<b>Dividendes encaissés par la société</b>	<b>Chiffres d'affaires du dernier exercice</b>
Marnier-Lapostolle Inc.	EUR 4 214	-	USD 851	-	USD 86 921
S.C.I. DU VAL	EUR 16 769	-	EUR 762	EUR 787	EUR 1 676
Grandes Marques Nederland	EUR 111	-	EUR (2)	-	-
Marnier Investissements S.A.	EUR 18 216	1 621	CHF (17 509)	-	-

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

**SOCIETE DES PRODUITS  
MARNIER LAPOSTOLLE**

**91, boulevard Haussmann  
75008 PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**



François LAMY  
19, avenue de Messine  
75008 PARIS

Jean-Luc SFEZ  
22, place du Général Catroux  
75017 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, annexées au rapport de gestion, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY

Jean-Luc SFEZ

## CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

### COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires versés aux Contrôleurs légaux de la société mère sont repris ci-dessous.

Article 222-8 du règlement général de l'AMF

(montant HT en euros)	François LAMY			Pierre GODET		Jean-Luc SFEZ		V%
	2015	2014	V%	2015	2014	2015	2014	
Audit								
Commissariat aux comptes, des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	114	112	2%	4	65	58	0	0%
- Filiales								
Autres diligences et prestations								
- Emetteur								
- Filiales								
SOUS-TOTAL	114	112	2%	4	65	58	0	0%
Autres prestations rendues aux filiales	0							
. Juridique - fiscal -social								
. Autres								
SOUS-TOTAL	0	0		0	0	0	0	0
	<b>114</b>	<b>112</b>	<b>2%</b>	<b>4</b>	<b>65</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait, à Paris, le 20 avril 2016

Monsieur  
Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. de Gasperis', written in a cursive style.

François de Gasperis